

# 2022

RAPPORT ANNUEL

## Assainissement collectif et non collectif

FRANCE  
E CORSE  
ET 2022

ICI, ON TRANSFORME  
LES BOUES EN BIOGAZ!



UNE ÉNERGIE VERTE  
PRODUITE ET UTILISÉE  
LOCALEMENT



DES ÉCONOMIES  
POUR LES HABITANTS  
DU TERRITOIRE



DES TONNES  
DE CO2 EN MOINS  
POUR LA PLANÈTE

Rapport sur  
le prix et la qualité  
des services publics

Septembre 2023

valence  
romans  
AGGL

# Édito

Nous avons le plaisir de vous présenter le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement 2022 de la régie assainissement de Valence Romans Agglo.

L'inauguration de l'unité de méthanisation des boues le 4 juillet a constitué l'événement majeur de la compétence assainissement pour l'année 2022.

Cette nouvelle unité, d'un coût de 11 M € HT, permet la transformation des boues issues du traitement des eaux usées en biométhane, un gaz vert, local, renouvelable.

Cet équipement permet aussi de valoriser et de rationaliser la gestion des boues produites par les stations de Valence, de Romans-sur-Isère et de Portes-lès-Valence, soit plus de 92 % des usagers raccordés à un réseau d'assainissement du territoire.

En 2022, de nouveaux tarifs de la redevance assainissement ont été votés pour l'année 2023.

Ceux-ci passeront de 1,63 € TTC/m<sup>3</sup> pour une facture de 120 m<sup>3</sup> en 2022 à 1,79 € TTC/m<sup>3</sup> en 2023. Cette augmentation permettra de faire face aux investissements très importants à venir, notamment les travaux d'agrandissement de la station de traitement des eaux usées de Romans-sur-Isère et le nouveau poste de refoulement de l'Épervière à Valence.

Ce futur tarif reste inférieur de plus de 20 % à la moyenne nationale qui est de 2,21 € TTC/m<sup>3</sup>.

Nous souhaitons remercier tous les agents de la régie assainissement, qui permettent d'assurer au quotidien un service de qualité auprès de tous les habitants du territoire.

Nous vous souhaitons une bonne lecture et ne doutons pas que vous trouverez dans ce rapport des réponses aux questions essentielles pour la protection de notre environnement.



**Yves Pernot**

Conseiller délégué à l'assainissement  
Adjoint au Maire d'Étoile-sur-Rhône



**Nicolas Daragon**

Président de Valence Romans Agglo  
Maire de Valence

# Sommaire

## ▼ 2 Édito

## ▼ 4 Faits marquants 2022

## ▼ 5 Perspectives 2023

## ▼ 6 La compétence assainissement

Définition et Carte d'identité

Le patrimoine et les infrastructures

Gestion des eaux pluviales

Gouvernance, fonctionnement et organisation

Une équipe pluridisciplinaire

Une compétence pleinement inscrite dans la transition énergétique et environnementale

## ▼ 12 Exploitation et fonctionnement des ouvrages d'assainissement

Les modes de gestion

Réseaux et ouvrages de gestion des eaux pluviales

Traitement des eaux usées et pluviales

Conformité des systèmes d'assainissement

Système de traitement

Diagnostic permanent

## ▼ 24 Études et travaux

## ▼ 27 Relations aux usagers

Accueil des usagers

Urbanisme et assainissement

Contrôles des branchements

Rejets non domestiques et lutte contre les pollutions domestiques

Service public d'assainissement non collectif

## ▼ 32 Administration et finances

Administratif

Tarification

Finances

## ▼ 38 Partenariats

## ▼ 39 Annexes

# Faits marquants 2022

**Le regroupement du service Gemapi** avec la régie assainissement qui forment la direction Assainissement, eaux pluviales et rivières depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**Le vote d'un Programme pluriannuel d'investissement de 110 M € HT** pour la période 2022/2027 et le vote de nouveaux tarifs de la redevance assainissement pour 2023 (1,79 € TTC/m<sup>3</sup>).

Les 23 septembre et 18 novembre 2022, **l'organisation de journées de sensibilisation** des élus et des aménageurs à une gestion durable et intégrée des eaux pluviales « La pluie pour la retenir, on l'infiltre ! ».



## Montmeyran

La finalisation et la réception des travaux pour la mise en place de l'assainissement collectif des hameaux des Dinas, des Petiots et des Rorivas.



## La poursuite des travaux de mises aux normes

des systèmes d'assainissement avec :

- ▶ L'arrêt du programme et le choix d'un maître d'œuvre pour l'agrandissement de la future station de traitement des eaux usées de Romans-sur-Isère.
- ▶ Le lancement des travaux du nouveau poste de refoulement de la Presle à Romans-sur-Isère.

## La consolidation de nos outils métiers

- avec :
- ▶ L'exploitation des premiers résultats liés à la mise en place des outils de gestion patrimoniale des réseaux.
  - ▶ L'acquisition d'un outil de gestion et maintenance assistée par ordinateur des équipements (postes de refoulement et stations de traitement des eaux usées).

**L'inauguration et la mise en service de l'unité de méthanisation des boues** avec injection de biogaz dans le réseau GRDF, le 4 juillet 2022.



**La prolongation du contrat d'Agglo avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse** pour 2023 et 2024 sur la partie Qualité eau (rejets non domestiques et toxiques).

**La réalisation d'une étude sur le climat** pour mieux appréhender les effets du dérèglement climatique sur le territoire sur le cycle de l'eau.

# Perspectives 2023

## Poursuivre les travaux de mises aux normes des systèmes d'assainissement de Romans et de Valence :

- Réaliser les travaux du futur poste de refoulement de la Presle à Romans.
- Valider l'avant-projet de l'agrandissement de la station de traitement des eaux usées de Romans.
- Valider le projet du futur poste de refoulement de l'Épervière à Valence.
- Notifier le marché de travaux du filtre planté de roseaux à Clérieux.
- Raccorder sur la station de traitement des eaux usées de Romans le hameau de la Vanelle à Granges-lès-Beaumont et le quartier des Ors à Romans.

## Renouveler et mettre aux normes les stations de traitement des eaux usées suivantes :

- Upie : lancer la consultation de conception- réalisation.
- Peyrus : valider le programme de l'opération et retenir le maître d'œuvre.
- Montvendre : valider le site d'implantation de la future station avec les services de l'État.

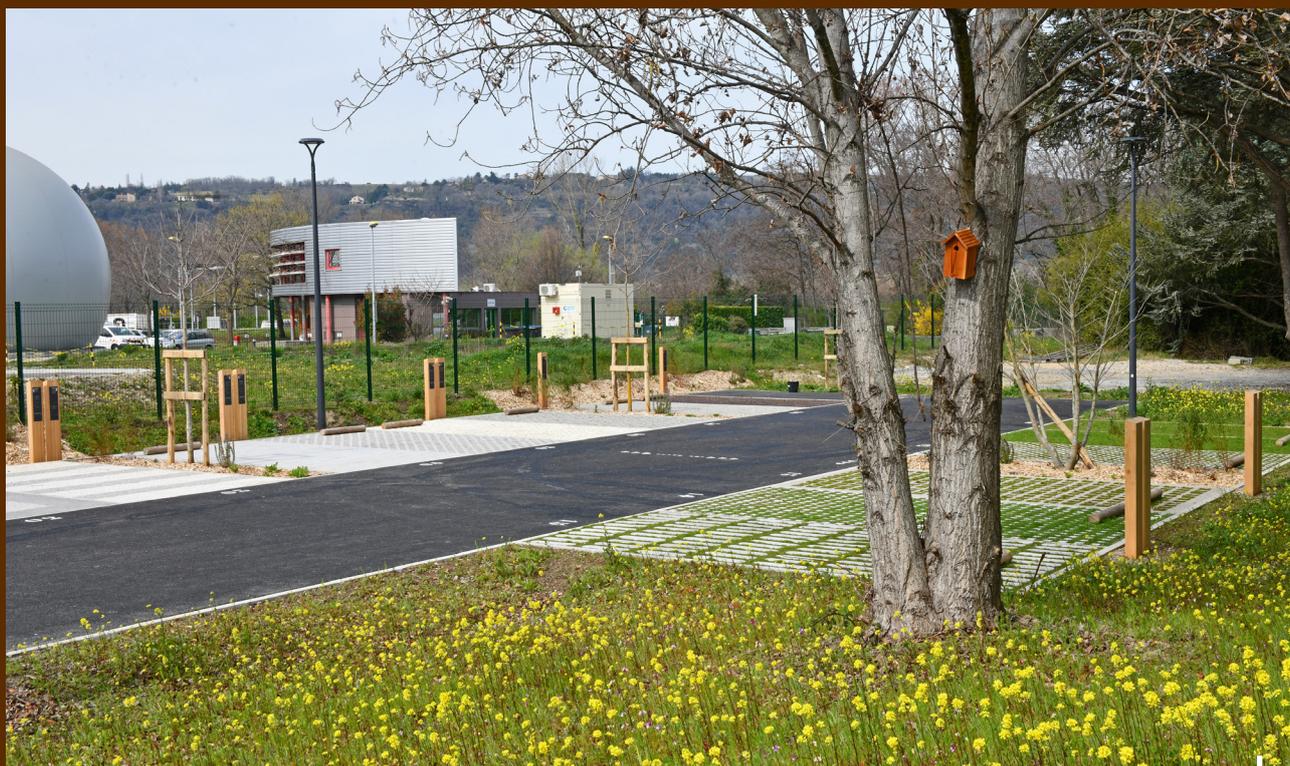
**Inaugurer le parking didactique** de gestion des eaux pluviales sur le site de Mauboule à Valence.

**Réactualiser les règlements** de service assainissement collectif et non collectif.

**Harmoniser les accords d'établissement des 2 régies eau potable et assainissement** et permettre aux agents de droit public de basculer sur un statut de droit privé en détachement.

**Poursuivre l'étude et la mise en place d'un service assainissement « bas carbone »**.

**Finaliser la mise en place des outils métiers structurants** : Calypso pour la partie gestion des usagers et GMAO pour la gestion des équipements.



Parking didactique de Mauboule à Valence

# La compétence assainissement

## Les compétences assainissement et gestion des eaux pluviales

### Carte d'identité du service

**87 266** abonnés

**1 629 km** de réseaux de collecte d'eaux usées et de gestion des eaux pluviales

**15,8 M de m<sup>3</sup>** collectés et traités sur les 3 principales stations de traitement des eaux usées

**77** agents

**11 871** installations d'assainissement non collectif

**44** stations de traitement des eaux usées

**54** communes

## Le patrimoine et les infrastructures

La compétence assainissement représente un patrimoine important (1 629 km de réseaux et 44 stations de traitement des eaux usées, 11 bassins d'orage). Les 3 principaux systèmes d'assainissement de Valence, Portes-lès-Valence et Romans concentrent l'essentiel des abonnés raccordés à un réseau d'assainissement collectif (près de 92 %). Les réseaux unitaires, qui sont souvent les réseaux les plus anciens se concentrent dans les centres historiques des villes de Valence et de Romans.

### Chiffres clés du patrimoine

RÉSEAUX	
Eaux usées strictes	782 km
Unitaires	450 km
<b>Total Réseaux d'assainissement</b>	<b>1 233 km</b>
Eaux pluviales strictes	397 km
<b>Total Assainissement et eaux pluviales</b>	<b>1 629 km</b>
Nombre de regards	69 880
Nombre de postes de refoulement	186
Nombre d'abonnés	87 266

OUVRAGES DE TRAITEMENT/STOCKAGE	
Nombre de stations de traitement des eaux usées (STEU)	44
Nombre de bassins d'orage (stockage et restitution au réseau d'assainissement)	11

### OUVRAGES DE GESTION DU PLUVIAL

Nombre de grilles et avaloirs	27 821
Nombre de puits d'infiltration	4 999
Bassins de stockage et ou d'infiltration des eaux pluviales	129

### Déclarations de travaux et d'intentions de commencement des travaux

La régie assainissement est sollicitée en tant que gestionnaire des réseaux et a répondu en 2022 à 7 055 déclarations de projet de travaux (DT) et /ou déclarations d'intention de commencement des travaux (DICT) sur les 54 communes.

2016	6 515
2017	6 922
2018	7 174
2019	7 165
2020	6 953
2021	8 324
2022	7 055

## Les 3 principaux Systèmes d'assainissement en chiffres

	Valence	Romans-sur-Isère	Portes-lès-Valence
Capacité en Equivalent Habitants	174 000 EH	107 900 EH	74 000 EH
Nombre de communes raccordées	7	10	6
Communes raccordées	Alixan, Bourg-lès-Valence, Chabeuil, Malissard, Montéliér, Saint-Marcel-lès-Valence, Valence et la zone d'activités du 45 <sup>e</sup> parallèle sur la commune de Châteauneuf-sur-Isère	Bourg-de-Péage, Châtillon-Saint-Jean, Chatuzange-le-Goubet, Clérieux, Génissieux, Granges-les-Beaumont, Mours, Peyrins, Saint-Paul-lès-Romans, Romans et une partie de la zone d'activité de Beauregard sur la commune de Châteauneuf-sur-Isère	Beaumont-lès-Valence, Beauvallon, Étoile-sur-Rhône, Montéléger, Montmeyran, Portes-lès-Valence
Eaux usées strictes	324 km (65 %)	151 km (40 %)	146 km (77 %)
Unitaires	172 km (35 %)	223 km (60 %)	44 km (23 %)
<b>TOTAL Réseaux d'assainissement</b>	<b>496 km</b>	<b>374 km</b>	<b>190 km</b>
Eaux pluviales strictes	211 km	74 km	54 km
<b>Total Assainissement et eaux pluviales</b>	<b>707 km</b>	<b>448 km</b>	<b>244 km</b>
Nombre de postes de refoulement	83	39	39
Nombre de bassins d'orage	8 Volume total de 26 554 m <sup>3</sup>	1 Volume total de 2 500 m <sup>3</sup>	2 Volume total de 3 600 m <sup>3</sup>
Nombre d'abonnés	40 449 (46 %)	30 648 (35 %)	9 715 (11 %)

**+** En annexe 2 l'état du patrimoine commune par commune

**88,6 %** Taux de desserte de la population par un réseau d'assainissement collectif



Station des eaux usées de Barbières : biosolides

## Gestion des eaux pluviales

La gestion des eaux pluviales réalisée par l'Agglo s'exerce uniquement dans les zones « urbanisées », c'est-à-dire les zones où l'urbanisation est assez dense pour nécessiter de gérer les eaux pluviales générées par ces zones.

Le système de gestion des eaux pluviales de l'Agglo est constitué des éléments suivants :

- ▶ les réseaux d'eaux pluviales strictes,
- ▶ les puits d'infiltration,
- ▶ les bassins d'infiltration ou de stockage/restitution, hormis la gestion des espaces verts de ces bassins dès lors qu'ils présentent un intérêt paysager ou qu'ils sont intégrés à un espace public,

- ▶ les ouvrages dits « techniques alternatives » tels que les noues ou les tranchées drainantes,
- ▶ les fossés en milieu urbain qui servent majoritairement aux eaux pluviales issues des zones urbanisées, qu'ils soient ou non confortatifs de la voirie.

Le présent rapport ne devrait concerner que les services publics d'assainissement collectif et non collectif. Toutefois, compte tenu de l'étroite imbrication des activités assainissement et eaux pluviales et de l'impossibilité de scinder parfois leur mise en œuvre (réseaux unitaires par exemple), de nombreuses parties du présent rapport concernent les compétences assainissement et gestion des eaux pluviales.

## Gouvernance fonctionnement et organisation

La régie assainissement regroupe plusieurs services :

- ▶ Deux Services publics à caractère industriel et commercial (Spic) constitués par le service public d'assainissement collectif (collecte et traitement des eaux usées) et le service public d'assainissement non collectif avec un budget unique assainissement présenté dans le présent document.
- ▶ Un Service public administratif (SPA) de gestion des eaux pluviales urbaines. Les charges de ce service sont imputées sur le budget général de l'Agglo. Ce service n'a pas de recettes propres. La régie assainissement intervient en tant que prestataire pour Valence Romans Agglo sur ces missions.

Des redevances sont réalisées par le budget de la régie assainissement au budget général de l'Agglo pour :

- ▶ les interventions de la régie pour l'exploitation des réseaux pluviaux stricts - montant de 295 000 € en 2022
- ▶ la gestion des eaux pluviales dans les réseaux unitaires fonctionnement et investissement - montant de 457 000 €

### Gouvernance

Yves Pernot, élu sur la commune d'Étoile-sur-Rhône et conseiller communautaire, exerce, sous l'autorité du Président de Valence Romans Agglo, les fonctions de conseiller délégué à l'assainissement.

Nathalie Nieson, Maire de la Commune de Bourg-de-Péage, 7<sup>e</sup> Vice-présidente de Valence Romans Agglo en charge du cycle de l'eau, supplée Yves Pernot en cas d'absence.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et le passage en régie dotée de la seule autonomie financière, les principales décisions prises en matière d'assainissement sont désormais discutées au préalable au niveau du conseil d'exploitation de la régie assainissement, composé de 12 membres (7 élus, 3 représentants des associations d'usagers et 2 personnes qualifiées). Le conseil d'exploitation est présidé par Yves Pernot. Celui-ci s'est réuni 6 fois en 2022.

16 délibérations ont été prises par le Conseil communautaire au titre de la compétence assainissement et gestion des eaux pluviales en 2022.

Suite aux élections municipales de 2020, une commission cycle de l'eau a été créée. Celle-ci ne s'est pas réunie en 2022.

À noter également que la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL), composée notamment de représentants des associations d'usagers, se prononce chaque année sur les Rapports annuels du délégataire (Rad) produits pour chaque contrat de délégation de service public, et sur le Rapport sur le prix et la qualité du service public des services d'assainissement collectif et non collectif.

**16** délibérations

## ► Une équipe pluridisciplinaire au service de tous les usagers

Fin 2022, la régie assainissement comptabilisait 77 agents (dont 4 recrutements de techniciens en cours et 2 apprentis) répartis pour moitié sur le site de Pizançon à Chatuzange-le-Goubet (Direction, service Gestion du patrimoine, unités administrative et appui technique) et pour l'autre moitié sur le site de Mauboule à Valence (service Exploitation, Contrôle des contrats de DSP, unité Qualité des rejets).

**+** *En annexe 13 organigramme de la direction Assainissement*

La formation continue avec des métiers techniques en évolution permanente reste au cœur des préoccupations de la régie assainissement avec 265 journées de formations suivies en 2022 (128 journées en 2021, 69 en 2020, 133 en 2019 et 286 en 2018). Les questions liées à la sécurité et le renouvellement des habilitations représentent un poids important. Le niveau de formation d'avant la crise Covid de 2020 est retrouvé.

La régie assainissement a souscrit un accès à des formations à distance via une plateforme spécifique dédiée aux métiers de l'eau et de l'assainissement suite à la crise sanitaire de 2020.

En 2022, la formule semble trouver ses limites avec 15 h seulement de formation à distance suivies par les agents et la validation de 34 modules (35 h en 2021 avec 34 modules validés, 50 h en 2020 avec la validation de 27 modules).

**77** agents



# ► Une compétence pleinement inscrite dans la transition énergétique et environnementale

## L'Agglo, un territoire Eau-responsable !

La stratégie de gestion des eaux pluviales de Valence Romans Agglo a été arrêtée lors du Conseil communautaire du 2 décembre 2021 : l'infiltration des eaux pluviales à la source doit devenir désormais systématiquement la règle quand c'est possible. Cette délibération vient compléter l'engagement de Valence Romans Agglo à respecter les principes de l'IWA (International Water Association) en tant que territoire « Eau-responsable »).

Cette stratégie se traduit notamment par :

- ▶ La réalisation d'un zonage pluvial sur l'ensemble du territoire et d'un règlement de service pour la gestion des eaux pluviales urbaines.
- ▶ Une participation de l'Agglo aux projets de désimperméabilisation des communes avec une fourchette comprise entre 30 € et 70 €/m<sup>2</sup>.
- ▶ La prise en charge par l'Agglo des surcoûts éventuels de fonctionnement associés aux noues avec un forfait de 6 €/m<sup>2</sup>.
- ▶ Une incitation financière pour que les communes étudient systématiquement dans leurs projets une gestion des eaux pluviales par des ouvrages surfaciques.
- ▶ La déconnexion de 50 ha de surfaces des réseaux unitaires dans les 10 prochaines années.

En 2022, les efforts de sensibilisation se sont poursuivis sur cette thématique avec notamment 2 journées de sensibilisation « La pluie pour la retenir, on l'infiltré ! » organisées les 29 septembre et 18 novembre pour les 54 communes de l'Agglo et les aménageurs du territoire.

Les surfaces déconnectées des réseaux, principalement sur les villes de Valence et de Romans ont atteint une surface totale de 5,1 ha en 2022 dépassant l'objectif annuel de 5 ha. C'est un signe extrêmement encourageant d'une meilleure prise en compte du pluvial dans les projets de voirie des communes.

Sur les 6 demandes d'aides faites en 2022 pour des projets communaux de désimperméabilisation, seules 3 sont éligibles aux critères de Valence Romans Agglo.

5,1

**hectares déconnectés  
des réseaux**

## Une compétence vertueuse en matière d'économies d'énergie

À Valence, les travaux de la future unité de méthanisation des boues, démarrés en juillet 2020, se sont terminés en 2022 avec une inauguration le 4 juillet 2022 et une première injection de biogaz dans le réseau GrDF en août 2022.

Ce projet, d'un coût de 11 M d'€ HT et financé par l'Agence de l'eau RMC à hauteur de 4 M €, permettra, à terme, l'injection de 900 000 Nm<sup>3</sup>/an. De quoi chauffer l'équivalent de 2 200 logements chaque année ou la production de 8,7 Gwh/an de production d'énergie.

L'injection de ce biogaz viendra s'ajouter aux économies d'énergie progressivement réalisées par Veolia dans le cadre des engagements pris dans les 2 contrats de DSP depuis 2018.

Pour les dépenses d'électricité sur les sites gérés directement par Valence Romans Agglo (bassins de stockage restitution du système d'assainissement, postes de refoulement et stations de traitement des eaux usées hors contrat de DSP), les contrats sont à 100 % énergie verte.

L'objectif est bien de tendre vers une compétence assainissement « bas carbone ». Une étude a été lancée fin 2022 pour définir un plan d'actions complet, car d'autres gisements peuvent encore être explorés : mise en place de panneaux photovoltaïques, récupération de calories dans les eaux usées, méthanisation...



Entrée de Saint-Paul-lès-Romans

## Une compétence au service de la biodiversité

Les sites des stations de traitement des eaux usées et bassins d'eaux pluviales présentent une superficie importante (une soixantaine d'hectares) avec des espaces naturels pas ou peu valorisés. Au regard de leur positionnement géographique, proches des cours d'eau, ces sites sont intéressants pour la préservation de la biodiversité.

Une démarche partenariale a été mise en place avec la LPO (Ligue de protection des oiseaux) en 2019 pour disposer d'un accompagnement expert pour valoriser le potentiel des 2 sites les plus importants : les stations de traitement des eaux usées de Romans et de Valence. Ces sites ont reçu le label *Refuge LPO* en 2021.

Sur les 42 autres stations de traitement des eaux usées, et suite au diagnostic réalisé en 2019 et 2020 par la LPO, des plans d'actions en faveur de la biodiversité seront mis en place sur 5 sites en 2023 : Barbières, Marches,

Montrigaud, Saint-Bonnet-de-Valclérieux et Upie. Cela se traduira par du fauchage raisonné, la mise en place de nichoirs, de haies, de tas de bois...

Très bonne surprise en 2022 : des guêpiers d'Europe nichent sur la station de traitement des eaux usées de Marches. Preuve que les sites d'assainissement peuvent constituer d'excellents lieux pour préserver la biodiversité.

En 2021, un test d'écopaturage a été mis en place avec des moutons d'Ouessant sur les stations de traitement des eaux usées de Charpey et de Saint-Vincent-la-Commanderie. L'écopaturage réduit les déchets verts liés à la fauche et contribue à la fertilisation naturelle des sols, bénéfique à la faune et à la flore. Il contribue à limiter l'embroussaillage et à contrôler les ligneux et les espèces végétales envahissantes, même sur des sites difficiles d'accès. Ce test a été poursuivi en 2022.

## Une étude sur le climat pour connaître les évolutions sur le territoire

Le fonctionnement des réseaux d'assainissement unitaires et des réseaux d'eaux pluviales sont fortement impactés par le régime pluviométrique. Avec le dérèglement climatique et une possible modification des précipitations, Valence Romans Agglo s'est interrogée sur les impacts à attendre sur ses ouvrages. La direction assainissement, eaux pluviales et rivières a piloté en 2022 une étude sur les évolutions du climat sur le territoire. Cette étude élargie à l'ensemble du cycle de l'eau a permis de mener un travail en transversalité au sein de l'Agglo associant la direction assainissement, eaux pluviales et rivières et la direction eau et ressource en eau.

### Résumé de l'étude globale sur le cycle de l'eau

Cette étude climatique réalisée entre octobre 2021 et juin 2022 a été confiée à Météo France.

Les grandes tendances à attendre sur le climat sont les suivantes pour le territoire :

- Une augmentation de la température sur tout le territoire comprise entre +2° C d'ici 2100 pour le scénario permettant une stabilisation des émissions de gaz à effet de serre d'ici la fin du siècle à l'échelle planétaire (scénario RCP 4.5), et de +4° C à +5° C pour le scénario d'absence de politique de réduction des émissions de gaz à effet de serre (scénario RCP 8.5).
- Des cumuls annuels de précipitations qui devraient rester relativement constants, mais avec une répartition saisonnière impactée (augmentation en hiver et diminution en été), et des événements intenses à la hausse

(augmentation du cumul de précipitations des événements pluvieux d'occurrence trimestrielle d'environ 10 %).

Les impacts sur le cycle de l'eau ressortant de cette étude sont :

- Des pluies constantes en cumul, mais avec la hausse des températures, l'évapotranspiration sera très largement accentuée pour toutes les saisons (+18 % en moyenne annuelle d'ici la fin du siècle selon le scénario RCP 8.5).
- Cette augmentation de l'évapotranspiration tend à assécher les sols et réduire les eaux drainées vers la nappe utile.
- La fréquence d'apparition des périodes de sécheresses intenses sera augmentée (1 année sur 2 d'ici la fin du siècle selon le scénario RCP 8.5, contre 1 année sur 6 sur la période de référence 1990 -2020).
- Les étiages dans les cours d'eau seront plus prononcés et apparaîtront plus précocement dans la saison.
- Les débits d'étiage du Rhône et de l'Isère seront également largement réduits (-50 % d'ici la fin du siècle selon le scénario RCP 8.5).

Cette étude constitue un document de référence important pour appréhender la vulnérabilité du territoire face au changement climatique pour tous les aspects liés au cycle de l'eau et accompagner les acteurs de l'eau dans la définition de stratégies d'adaptations pour le territoire.

7

**plans d'action en faveur de la biodiversité sur les sites d'assainissement**

# Exploitation et fonctionnement des ouvrages d'assainissement

## Modes de gestion

Le scénario arrêté en 2016 par Valence Romans Agglo est complètement mis en œuvre depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2018 avec le nouveau contre de DSP des stations de traitement des eaux usées de Valence et Portes-lès-Valence.

### Délégation de service public

Les 2 principaux contrats de délégation de service public (DSP) confiés à Veolia sont :

- ▶ L'exploitation de la collecte et du traitement des 10 communes raccordées à la station de traitement des eaux usées de Romans. Ce contrat, qui a démarré le 1<sup>er</sup> octobre 2018, s'est traduit par la mise en place d'un stockage dynamique de temps de pluie qui permet, depuis juin 2020, de traiter jusqu'à 31 000 m<sup>3</sup>/j sur la station de traitement des eaux usées contre 14 990 m<sup>3</sup>/j auparavant. Les volumes déversés directement dans la Savasse et sans traitement ont été considérablement réduits en temps de pluie. Ce contrat, d'une durée de 12 ans, se terminera le 31 décembre 2029.
- ▶ L'exploitation des stations de traitement des eaux usées de Portes-lès-Valence et de Valence, des collecteurs de la couronne valentinoise et de l'ex Syndicat inter-communal pour l'assainissement de la région portoise. Ce contrat, d'une durée de 15 ans, se terminera le 30 septembre 2033.

### Régie directe

Le périmètre du service exploitation de la direction Assainissement est passé progressivement de 6 communes en 2014 à 13 communes en 2018. Cela a permis une optimisation des moyens matériels et humains. Les réseaux, postes de refoulement, et bassins d'orage des 13 communes raccordées aux stations de traitement des eaux usées de Portes-lès-Valence et de Valence sont désormais exploités par du personnel de Valence Romans Agglo (soit 951 km de réseaux, représentant 59 % du total).

### Prestation de services

L'exploitation des systèmes d'assainissement de taille plus petite a été confiée à la Saur avec la passation d'un marché de prestations de service. Ce contrat a démarré le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Fin 2021, la Saur s'est vue reconduite pour 4 années.

Le contrat de DSP de la Commune de Peyrus s'est terminé le 31 décembre 2021. Cette commune a intégré le périmètre de la prestation de services en 2022.

Station de traitement des eaux usées de Romans-sur-Isère



## Répartition géographique des modes de gestion

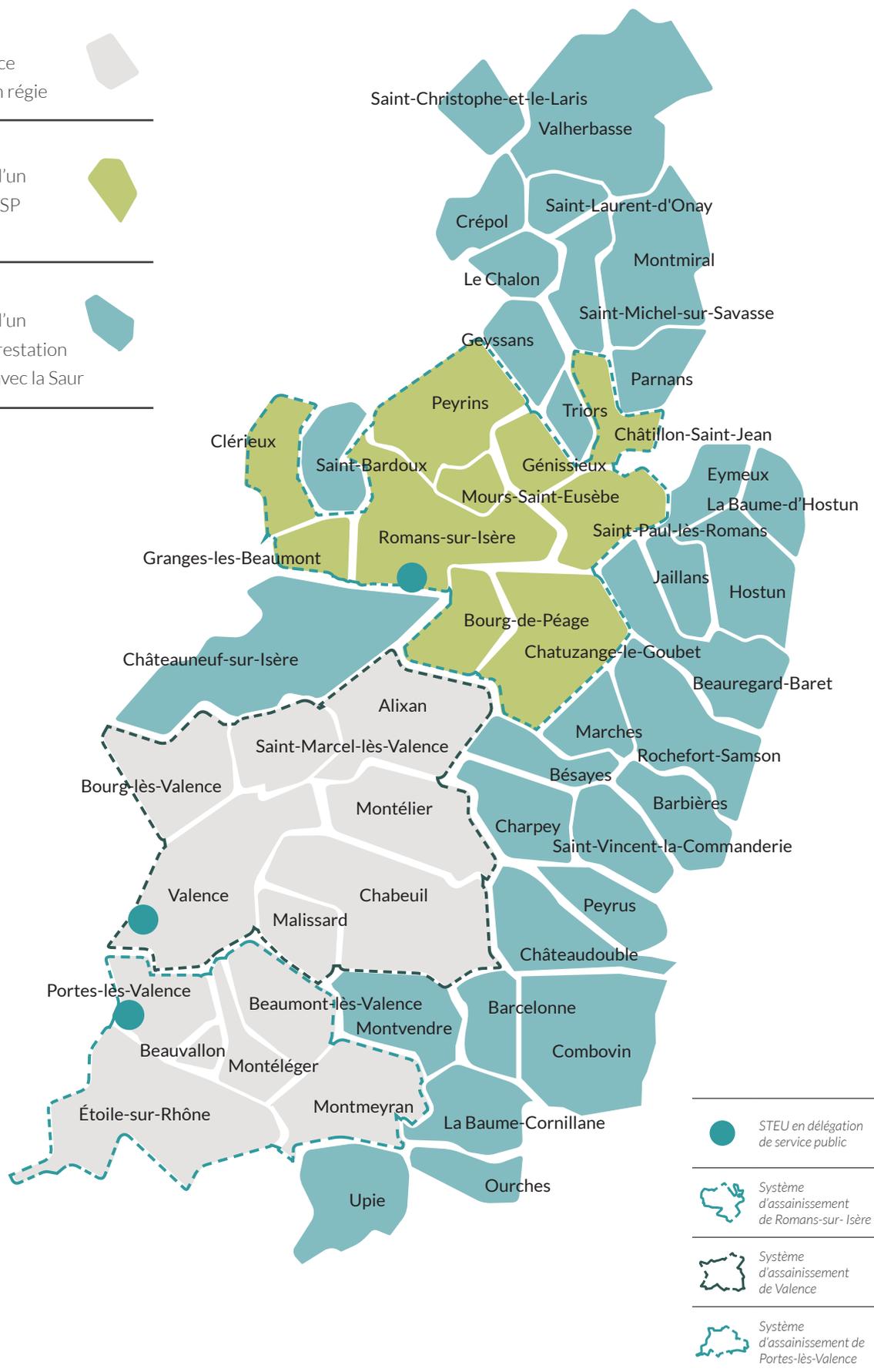
Communes dont le service est assuré en régie



Communes bénéficiant d'un contrat de DSP avec Veolia



Communes bénéficiant d'un contrat de prestation de services avec la Saur



 STEU en délégation de service public

 Système d'assainissement de Romans-sur-Isère

 Système d'assainissement de Valence

 Système d'assainissement de Portes-lès-Valence

## Réseaux et ouvrages de gestion des eaux pluviales

### Périmètre en régie directe (13 communes, systèmes d'assainissement de Valence et de Portes-lès-Valence)

La régie d'assainissement de l'Agglomération intervient sur les 13 communes raccordées aux stations de traitement des eaux usées de Valence et de Portes-lès-Valence.

Sous les ordres d'un responsable d'exploitation, 20 agents interviennent sur le périmètre en régie directe : 10 égoutiers, 4 électro mécaniciens, 1 agent polyvalent, 3 maçons et 2 agents de maîtrise.

Trois camions hydrocureurs sont utilisés pour :

- Les curages préventifs des réseaux et ouvrages d'assainissement et d'eaux pluviales (environ 8 % des réseaux sont curés par an de façon préventive).
- Les désobstructions sur le réseau ou sur les branchements.
- Les entretiens des postes de relevage.

2 campagnes annuelles de dératisation et désinsectisation des réseaux sont effectuées sur le périmètre de la régie afin de limiter le développement des nuisibles (rats, blattes...). 311 interventions de traitement ponctuel des réseaux ont été faites en 2022.

Depuis 2021, et suite aux demandes des communes, la régie assainissement intervient ponctuellement pour traiter les foyers de moustiques tigres parfois présents dans les caisses des grilles et avaloirs. Les interventions restent limitées aux secteurs identifiés par les communes.

2 types de prestations sont possibles, soit des interventions ponctuelles visant à éliminer les petites quantités d'eau restant au fond des ouvrages de collecte des eaux pluviales, soit avec un larvicide (BTI).

### Périmètre en prestation de services

La Saur, prestataire de service, intervient pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement (réseaux, postes de relevage et stations de traitement des eaux usées) sur 31 communes de l'Agglomération.

### Périmètre en délégation de service public

Veolia, titulaire des 2 contrats de DSP assainissement, intervient pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement sur 10 communes de l'Agglomération (11 avec la zone d'activités de Porte-du-Vercors sur la commune de Châteauneuf-sur-Isère).

129

KM de réseaux curés préventivement

### Comparatif des périmètres

	Régie	DSP système de Romans	DSP STEU Valence et Portes	Prestation de services	TOTAL
Interventions de désobstruction	95	79	1	28	203
Km de réseaux d'assainissement curés	69,5	40	0,05	17,2	126,7
<b>Total périmètre</b>	<b>655</b>	<b>374</b>	<b>31</b>	<b>173</b>	<b>1 233</b>
% de réseaux curés	11	10,7	0	10,4	10,2
<b>Tampons (renouvellement, réparations)</b>	<b>246</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>254</b>
km de réseaux d'eau pluviale curés	4,7	3	-	4,6	12,3
<b>Total périmètre</b>	<b>263</b>	<b>73</b>	<b>-</b>	<b>58</b>	<b>394</b>
% de réseaux curés	1,8	4,1	-	7,9	3,1
Grilles/avaloirs nettoyés	2 604	4 974	-	388	7 966
<b>Total périmètre</b>	<b>17 199</b>	<b>8 398</b>	<b>-</b>	<b>2 224</b>	<b>27 821</b>
% de grilles/avaloirs curés	15,1	59,2	-	17,4	28
Puits d'infiltration curés	367	465	-	59	891
<b>Total périmètre</b>	<b>3 583</b>	<b>1 117</b>	<b>-</b>	<b>299</b>	<b>4 999</b>
% de puits d'infiltration curés	10,2	42	-	19,7	17,8



Opération de désinsectisation des réseaux

## Traitement des eaux usées et pluviales

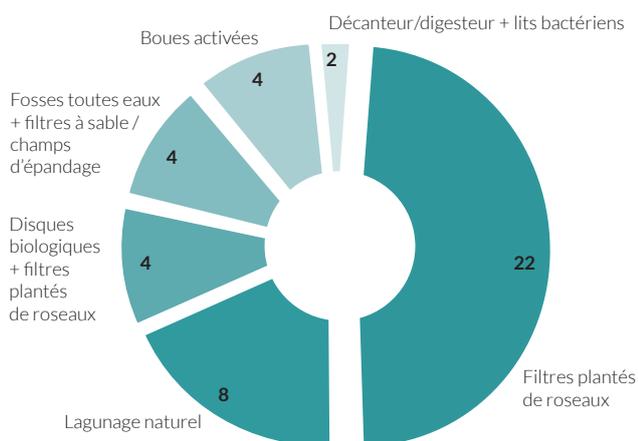
Valence Romans Agglo assure l'exploitation et le bon fonctionnement de 44 stations de traitement des eaux usées sur un périmètre de 52 communes pour une capacité de traitement de 370 912 équivalents habitants. Ses ouvrages permettent d'assurer le traitement des eaux usées et pluviales collectées et acheminées par les réseaux.

38 stations de traitement des eaux usées sont exploitées par la Saur via un marché de prestation de service et 5 par Veolia dans le cadre de contrats de délégation de service public.

Une nouvelle station de traitement des eaux usées a été mise en service en 2022 à Montmeyran pour la desserte des quartiers des Dinas, des Petiots et des Rorivas. Cette nouvelle station est la seule exploitée en régie directe.



### Type de traitement



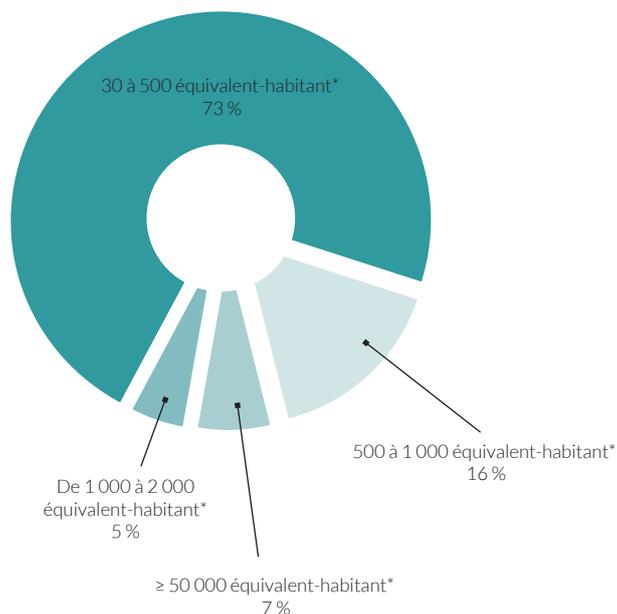
La majorité des petites stations de traitement présentes sur le territoire ne nécessitent pas d'électricité pour fonctionner. Il s'agit de procédés d'épuration avec un écoulement gravitaire privilégié nécessitant peu d'entretien et permettant de limiter les coûts de fonctionnement, tout en assurant de bons rendements épuratoires.

**\* Équivalent-habitant (EH) :** unité de mesure permettant d'évaluer la capacité d'une station d'épuration. Cette unité de mesure se base sur la quantité de pollution émise par personne et par jour.

1 EH = 60 g de DBO5/jour.

La directive européenne du 21 mai 1991 définit l'équivalent-habitant comme la charge organique biodégradable ayant une demande biochimique d'oxygène en cinq jours (DBO5) de 60 grammes d'oxygène par jour.

### Taille des stations de traitement des eaux usées

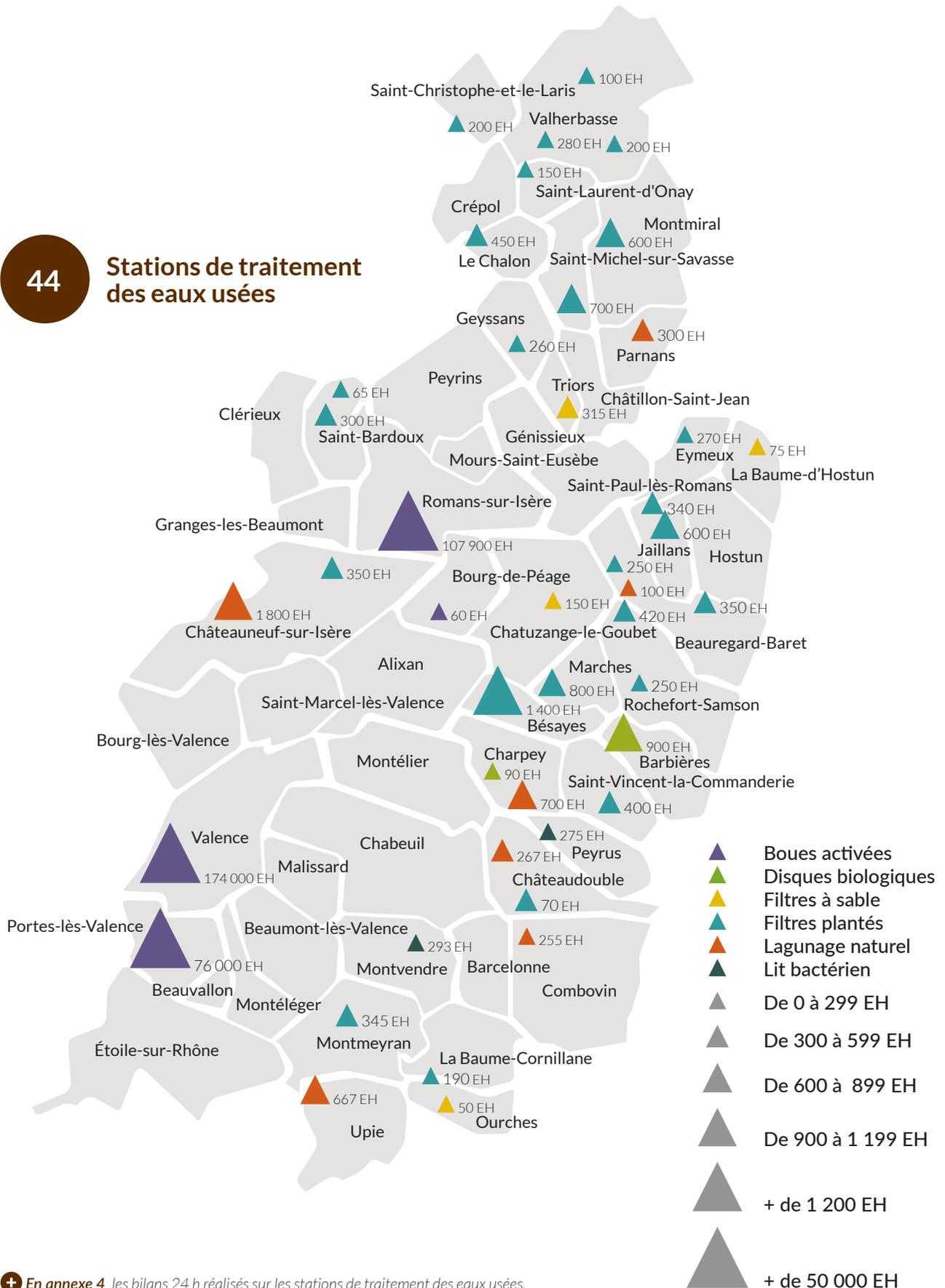


Les eaux usées des communes de La Baume-d'Hostun et d'Hostun sont traitées par la station de traitement des eaux usées du Smabla (Syndicat mixte d'assainissement pour la Bourne et la Lyonne aval), située sur la commune de Saint-Nazaire-en-Royans.

## Types de filières des stations de traitement des eaux usées (STEU)

44

### Stations de traitement des eaux usées



**+** En annexe 4 les bilans 24 h réalisés sur les stations de traitement des eaux usées, à l'exception de celles de Valence, Romans et Portes-lès-Valence. Pour ces 3 stations, les bilans 24 h sont reportés dans les bilans annuels de ces 3 systèmes d'assainissement.

## Station de traitement des eaux usées de Valence

Cette station, mise en service en 2003, traite les eaux usées du système d'assainissement de Valence. Son exploitation est assurée par Veolia Eau.

La station d'épuration de Valence a traité un volume collecté de 8 871 300 m<sup>3</sup> en 2022.

Les boues de la station sont dirigées vers l'incinérateur présent sur le site de la station. Lors des périodes d'arrêt du four, les boues sont évacuées vers différents sites de compostage.

Les performances de la station restent satisfaisantes.

Résultats 2022	MES	DCO	DBO5	NTK
Pollution entrante (kg/an) y compris DO	2 301 772	4 499 324	1 943 486	440 656
Pollution rejetée (kg/an)	241 098	403 983	87 010	42 814
Rendement	89,5 %	91 %	95,5 %	88,6 %
<b>Boues produites (TMS/an)</b>	<b>1 854</b>			

En 2022, 1,24 % des volumes arrivant à la station ont été déversés, via le déversoir d'orage de tête de station, dans le Rhône sans traitement, soit 111 240 m<sup>3</sup>. 2,6 % des effluents ont été traités par le traitement physico-chimique (temps de pluie) soit 233 208 m<sup>3</sup>. Ces volumes sont légèrement supérieurs à ceux des années précédentes en raison d'événements pluvieux intenses et de travaux de maintenance ayant nécessité l'arrêt du traitement pluvial durant 1 mois (déc. 2022).

Les charges de pollution moyennes reçues par la station de traitement des eaux usées se situent en deçà de sa capacité nominale. Le taux de charge moyen en DCO est de 48 % et 52 % en DBO.

477

élèves accueillis sur la station

Bilan énergétique de la station	Indicateurs de référence	2019	2020	2021	2022	Écart n/n-1
Consommation électrique kwh/an		4 568 658	4 854 851	5 051 786	6 031 740	+ 20 %
Ratio kwh/kg DCO éliminé	1,04	1,08	1,18	1,23	1,47	
Ratio kwh/m <sup>3</sup> traité	0,91	0,43	0,48	0,52	0,68	

## Faits marquants

L'année 2022 a été marquée par la remise en service du four d'incinération des boues (octobre) et le démarrage de l'unité de méthanisation (juillet). L'injection du biogaz produit vers le réseau GRDF a démarré fin juillet. En fin d'année 2022, 100 % des boues produites par la station d'épuration étaient traitées par le méthaniseur.

L'augmentation significative de la consommation électrique en 2022 est liée au démarrage de plusieurs nouveaux ouvrages (méthaniseur, poste de relevage intermédiaire, traitement primaire) et le traitement sur le site de Valence des boues de la STEU de Portes-lès-Valence.

En 2022, Valence Romans Agglo et Veolia ont confié à Ados la prise en charge de la visite pédagogique de la station de Valence. 21 visites ont été programmées sur le site et 477 élèves ont pu s'approprier, de manière ludique, le cycle de l'eau et le processus de dépollution des eaux usées.

Station de traitement des eaux usées de Valence



## Station de traitement des eaux usées de Portes-lès-Valence

Cette station mise en service en 2001, traite les eaux usées du système d'assainissement de Portes-lès-Valence.

Son exploitation est confiée à Veolia Eau.

Les performances du système de traitement sont excellentes.

Résultats 2022	MES	DCO	DBO5	NTK
Pollution entrante (kg/an) y compris DO	698 571	1 638 361	737 480	169 919
Pollution rejetée (kg/an)	28 895	93 059	18 959	9 569
Rendement	95,9 %	94,3 %	97,4 %	94,4 %
Boues produites (TMS/an)	<b>586,3</b>			
Volume (m³/an)	<b>2 458 360</b>			

En 2022, 2,5 % des volumes arrivant à la station ont été déversés, via le déversoir d'orage de tête de station, dans le Rhône sans traitement, soit 61 945 m³.

Les charges de pollution moyennes reçues par la station d'épuration se situent très en deçà de sa capacité nominale. Le taux de charge moyen en DCO est de 41 % et 44 % en DBO.

## Station de traitement des eaux usées de Romans-sur-Isère

Cette station mise en service en 2002, traite les eaux usées du système d'assainissement de Romans. La station reçoit une part notable d'effluent d'origine industrielle ce qui induit des variations importantes des charges reçues.

Son exploitation est confiée à Veolia Eau.

Les performances de la station sont globalement bonnes. Cependant la station reçoit régulièrement des charges de pollution très supérieures à sa capacité de traitement ce qui conduit à des non conformités.

Résultats 2022	MES	DCO	DBO5	NTK
Pollution entrante (kg/an) y compris DO	1 527 267	3 334 416	1 457 986	273 377
Pollution rejetée (kg/an)	230 757	436 970	114 852	40 119
Rendement	84,8 %	86,8 %	92,1 %	84,6 %
Boues produites (TMS/an)	<b>1 431</b>			
Volume (m³/an)	<b>4 533 586</b>			

En 2022, 6,5 % des volumes arrivant à la station ont été déversés, via le déversoir d'orage de tête de station, dans l'Isère sans traitement, soit 287 895 m³.

Le taux de charge moyen est de 62 % en DBO5, cependant la semaine la plus chargée de l'année (CBPO : Charge brute de pollution organique) est nettement supérieure à la capacité de la station : 8 132 kg/j soit 126 % de la capacité nominale en 2022.

Bilan énergétique de la station	Indicateurs de référence	2019	2020	2021	2022	Écart n/n-1
Consommation électrique kwh/an		3 320 856	3 199 729	2 980 943	2 823 161	-5,3 %
Ratio kwh/kg DCO éliminé	1,04	0,94	1,02	0,96	0,98	
Ratio kwh/m³ traité	0,91	0,73	0,75	0,64	0,69	

Nota : arrêt de l'incinérateur depuis 2019.

Bilan énergétique de la station	Indicateurs de référence	2019	2020	2021	2022	Écart n/n-1
Consommation électrique kwh/an		1 666 875	1 490 498	1 594 136	1 542 040	-3,4 %
Ratio kwh/kg DCO éliminé	1,04	1,12	1,08	1,05	1	
Ratio kwh/m³ traité	0,91	0,65	0,65	0,65	0,63	

3 871

## Tonnes de boues (en matières sèches) produites par les 3 principales stations de traitement

### Faits marquants

Une canalisation de transfert des boues vers la station d'épuration de Valence a été mise en service en août 2022. Elle permet d'évacuer les boues liquides produites vers le méthaniseur, via une conduite longue de 4,5 km. Les boues, traitées par compostage jusqu'en août, ont été traitées à 100 % par méthanisation dès septembre 2022.

### Faits marquants

De nombreux travaux de renouvellement et d'entretien des équipements et des ouvrages ont été réalisés par l'exploitant au cours de l'année. L'ensemble des diffuseurs de la file biologique n°2 ont été changés. Plusieurs ouvrages ont été vidangés et nettoyés : l'épaississeur n°2, le bassin de dégazage et les 2 clarificateurs. Un système de réutilisation de l'eau traitée a été mis en place. Une action toujours très forte, où se conjuguent les efforts de Valence Romans Agglo comme ceux de l'exploitant est menée vers les industriels pour connaître, maîtriser et réduire leurs rejets.

## Conformité des systèmes d'assainissement

Trois critères de conformité, dont un pour le système de collecte et deux pour le système de traitement, sont calculés pour les systèmes d'assainissement supérieurs à 2 000 équivalent-habitant (EH).

### Conformité de la collecte

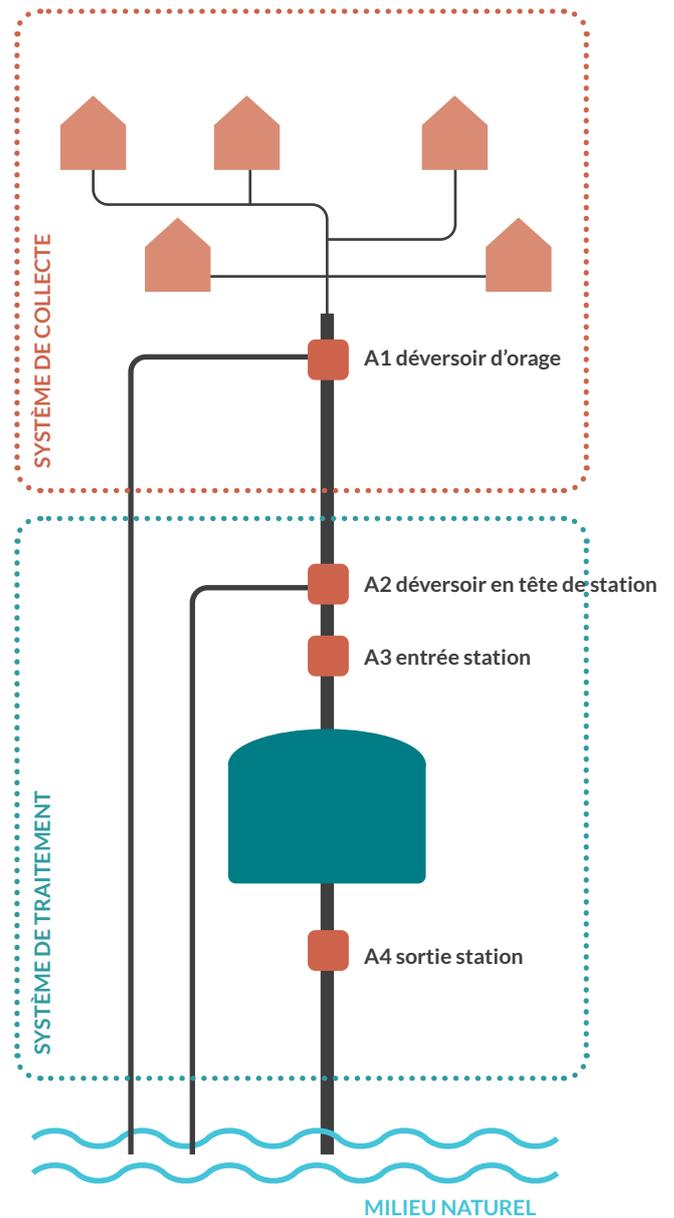
Les réseaux unitaires sont équipés de déversoirs d'orage permettant un délestage vers le milieu naturel dès lors que leur capacité est dépassée, par temps de pluie.

Certains déversoirs d'orage sont soumis à autosurveillance si la charge organique au droit de l'ouvrage est supérieure à 2 000 EH. Ils sont alors considérés comme des points réglementaires A1.

La conformité des systèmes de collecte peut s'apprécier sur l'un des trois critères suivants :

- ▶ Moins de 20 jours de déversements durant l'année pour chaque déversoir d'orage soumis à autosurveillance.
- ▶ Les rejets par temps de pluie doivent représenter moins de 5 % des volumes d'eaux usées produits par l'agglomération durant l'année.
- ▶ Les rejets par temps de pluie doivent représenter moins de 5 % des flux de pollution produits par l'agglomération durant l'année.

Afin de prendre en compte la variabilité interannuelle de la pluviométrie, cette analyse est menée sur la base des 5 dernières années.



Station de traitement des eaux usées de Romans-sur-Isère



## Valence

Sur les 18 déversoirs d'orage du système de collecte, 10 sont soumis à autosurveillance.

En 2020, la direction Assainissement a arrêté son choix du critère de conformité du système de collecte de Valence sur le critère flux.

Ouvrage	Flux - Charge DBO5 (Kg/an)					Moyenne glissante
	2018	2019	2020	2021	2022	
Charge déversé A1	101 372	115 722	90 362	123 144	100 004	106 121
Charge A3	1 921 143	2 228 397	1 903 112	1 996 323	1 888 067	1 987 408
Charge A2	1 101	3 529	1 786	2 985	11 557	5 258
Charge collectée A1+A2+A3	2 023 616	2 347 648	1 995 261	2 097 754	1 999 628	2 098 788
% déversé/collecté	5 %	4,9 %	4,5 %	5,8 %	5 %	5,06 %
<b>Le système de collecte de Valence est considéré comme conforme en 2022 par les services de l'Etat avec un calcul de 4,52 %.</b>						

En 2022, la station d'épuration de Valence a traité un volume collecté de 8 871 300 m<sup>3</sup>. Le volume d'eau déversé en tête de station, avant traitement est de 111 240 m<sup>3</sup>, le volume total collecté sur le système de collecte est donc de 8 982 540 m<sup>3</sup>.

Ce volume est en baisse par rapport à 2021 (- 12 %). Le volume déversé au niveau des déversoirs A1 et R1, du réseau de collecte est de 719 946 m<sup>3</sup>, en légère baisse par rapport à 2021. Ces diminutions s'expliquent par une pluviométrie plus faible en 2022 par rapport à 2021 (699,4 mm contre 852,6 mm).

Ouvrage	Volume (m <sup>3</sup> /an)					Moyenne glissante
	2018	2019	2020	2021	2022	
Volume A1	951 024	789 544	417 209	790 726	719 946	733 690
Volume A3	10 351 535	10 846 846	10 205 382	10 216 530	8 871 300	10 098 319
Volume A2	8 740	23 770	10 040	66 010	111 240	43 960
Volume collecté A1 + A2 + A3	11 311 299	11 660 160	10 632 631	11 073 266	9 702 486	10 875 968
% déversé/collecté	8,4 %	6,8 %	3,9 %	7,1 %	7,4 %	6,7 %

## Portes-lès-Valence

Sur les 27 déversoirs d'orage du système de collecte, 3 seulement sont soumis à autosurveillance.

En 2020, la direction Assainissement a arrêté son choix du critère de conformité du système de collecte de Portes-lès-Valence sur le critère volume.

Ouvrage	Volume (m <sup>3</sup> /an)					Moyenne glissante
	2018	2019	2020	2021	2022	
Volume déversé A1	1 236	4 369	768	2 984	7 382	3 348
Volume A3	2 699 878	2 675 979	2 315 353	2 494 800	2 459 020	2 529 006
Volume A2	43 370	39 398	20 423	51 213	61 945	43 270
Volume collecté A1+A2+A3	2 744 484	2 719 746	2 336 544	2 548 997	2 528 347	2 575 624
% déversé/collecté	0,05 %	0,16 %	0,03 %	0,12 %	0,29 %	0,13 %
<b>Le système de collecte de Portes-lès-Valence est conforme sur le critère volume.</b>						

**1,58** millions de m<sup>3</sup> au total déversés par les déversoirs de l'Agglo

## Romans-sur-Isère

Sur les 62 déversoirs d'orage du système de collecte, 15 sont soumis à autosurveillance.

En 2020, la direction Assainissement a arrêté son choix du critère de conformité du système de collecte de Romans-sur-Isère sur le critère flux.

Suite au nouvel arrêté préfectoral complémentaire de juillet

2022, les recalculs sur les années précédentes ont été effectuées afin d'appliquer le mode calcul défini.

À titre indicatif, au cours de l'année 2022, le volume traité à la station d'épuration a été de 3 099 008 m<sup>3</sup> d'effluents. Les volumes rejetés respectivement aux points A1 et A2 ont été de 523 118 m<sup>3</sup> et 119 608 m<sup>3</sup>.

Ouvrage	Flux - Charge DBO5 (Kg/an)					Moyenne glissante
	2018	2019	2020	2021	2022	
Charge déversé A1	160 991	123 587	79 656	166 373	87 519	123 625
Charge A3	1 894 551	1 870 322	1 532 525	1 557 712	1 412 253	1 653 473
Charge A2	77 528	39 224	25 588	51 555	45 733	47 926
Charge collectée A1+A2+A3	2 133 070	2 033 133	1 637 769	1 775 640	1 545 505	1 825 023
% déversé/collecté	7,5 %	6,1 %	4,9 %	9,4 %	5,7 %	6,7 %

**Le système de collecte de Romans-sur-Isère est considéré comme non conforme en 2022.**

## Système de traitement : conformité des équipements et de la performance des ouvrages d'épuration

### Valence

Le débit de référence\* du système d'assainissement de Valence pour 2022 (43 105 m<sup>3</sup>/j) est inférieur au débit de conception de la station de traitement des eaux usées (46 750 m<sup>3</sup>/j).

La charge brute de pollution organique reçue en 2022, pendant la semaine la plus chargée de l'année (CBPO 152 333 EH), est inférieure à la capacité nominale de la station (171 666 EH).

L'année 2022 a été marquée par la réalisation d'importants travaux dans le cadre de l'amélioration du traitement par temps de pluie (renouvellement de 3 pompes) et lors de l'inspection des 3 clarificateurs (vidange des ouvrages, inspection caméra et renouvellement de 48 manchettes mobiles des tubes suceurs).

Le traitement des effluents a été impacté à plusieurs reprises et la qualité du rejet a été dégradée. Ces non conformités, survenues lors d'opérations programmées, ont été écartées du jugement de conformité annuel, conformément aux notifications de la Dreal.

Il a été mis en évidence un dysfonctionnement de la recirculation des boues, ayant entraîné des non conformités. Celles-ci ont été écartées du jugement de conformité annuel, conformément à la réglementation.

Pour l'année 2022, le système de traitement de Valence est considéré conforme aux prescriptions nationales et locales.

### Portes-lès-Valence

Le débit de référence du système d'assainissement de Portes-lès-Valence de 2022 (12 354 m<sup>3</sup>/j) est supérieur au débit de conception de l'ouvrage (8 942 m<sup>3</sup>/j).

La station d'épuration de Portes-lès-Valence a traité un volume de 2 459 020 m<sup>3</sup> en 2022. Le volume d'eau déversé en tête de station, avant traitement est de 61 945 m<sup>3</sup>, le volume total collecté sur le système de collecte est donc de 2 520 965 m<sup>3</sup> (A2 + A3). Ce volume est stable par rapport à 2021 (- 0,9 %).

La charge brute de pollution organique reçue en 2022 est de 4 537 kg DBO5/j, soit 75 560 EH. La CBPO et la taille de l'agglomération sont à peu près constante depuis 2018. Une légère baisse est observée en 2021 avec une CBPO estimé de 3 088 EH contre 4 277 EH en 2020.

Valence Romans Agglo a proposé à la Dreal de classer le système de traitement conforme. Au jour de finalisation du RPQS, la Dreal n'avait pas encore transmis ses conclusions pour l'année 2022.

\* Débit de référence = percentile 95 = valeur telle que 95 % des valeurs mesurées sont en dessous et 5 % sont au-dessus, calé sur la moyenne des 5 dernières années.

## Romans-sur-Isère

Le débit de référence de la station de traitement des eaux usées de Romans-sur-Isère de 2022 (25 937 m<sup>3</sup>/j) est supérieur au débit de conception de l'ouvrage (14 990 m<sup>3</sup>/j).

La charge brute de pollution organique reçue en 2022 (135 533 EH), correspondant à la semaine la plus chargée de l'année, est largement supérieure à la capacité nominale de la station (107 900 EH). Des pics de charge sont constatés durant toute l'année.

De trop nombreux déversements au déversoir en-tête de station (79 jours) ainsi qu'au by-pass (138 jours) ont lieu. En 2022, il a été constaté 10 bilans non conformes et 11 réhibitoires en condition normale de fonctionnement.

Compte tenu de ces éléments, le système de traitement de Romans-sur-Isère est considéré comme non conforme aux prescriptions nationales et locales.

La Commission européenne a engagé une procédure précontentieuse contre la France concernant les installations de traitement des eaux usées de Romans-sur-Isère pour non-respect, au titre de 2014, des exigences fixées par la directive relative au traitement des eaux résiduaires urbaines.

## Autres STEU < 2 000 EH

Les performances épuratoires des 38 autres stations de traitement des eaux usées sont conformes à la réglementation, à l'exception en 2022 de celles de Châteauneuf-sur-Isère et Charpey.

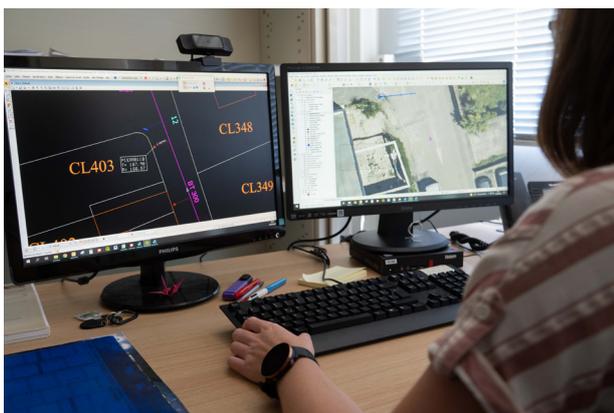
Des travaux de modification du pré traitement de la STEU de Châteauneuf-sur-Isère ont été réalisés en 2021 afin de fiabiliser la mesure en entrée. Un plan d'actions a été proposé aux services de l'État pour retrouver rapidement la conformité du système. En 2022, les analyses ne montrent pas d'amélioration des performances épuratoires de la station. Une étude pour des travaux plus conséquents sur le système primaire est en cours. Les services de l'État en ont été informé.

À Charpey, la non-conformité semble essentiellement être causée par une réduction de la capacité épuratoire de la lagune du fait de l'accumulation des boues dans les bassins. En 2021 l'étude bathymétrique a montré un comblement de chacun des bassins entre 30 et 60 %. Les travaux de curage de cette lagune seront réalisés en 2024 et permettront à la station de retrouver sa pleine capacité épuratoire. Il est prévu que les boues curées soient utilisées en épandage sur des terrains agricoles.

Station de traitement des eaux usées de Montmeyran



## Le diagnostic permanent



Le diagnostic permanent est une démarche continue d'amélioration de la gestion des eaux pluviales et des eaux usées. Ce diagnostic vise notamment à :

1. Connaître, en continu, le fonctionnement et l'état structurel du système d'assainissement.
2. Prévenir ou identifier dans les meilleurs délais les dysfonctionnements de ce système.
3. Suivre et évaluer l'efficacité des actions préventives ou correctrices engagées.
4. Exploiter le système d'assainissement dans une logique d'amélioration continue.

La réglementation (arrêté du 21 juillet 2015) impose la mise en place d'un diagnostic permanent au plus tard le 31 décembre 2020 pour les agglomérations d'assainissement de taille supérieure ou égale à 10 000 EH.

Sur le territoire de l'Agglo, 3 systèmes d'assainissement sont concernés : Portes-lès-Valence, Romans-sur-Isère et Valence.



En 2022, cela s'est traduit concrètement sur les différents systèmes de la manière suivante :

- ▶ La définition de secteurs d'interventions prioritaires pour les inspections télévisées sur les 3 systèmes d'assainissement.
- ▶ La quantification des déversements aux milieux naturels et l'estimation des eaux claires parasites permanentes par secteur.
- ▶ La caractérisation de la sensibilité des milieux et de leur suivi.
- ▶ La poursuite de la mise en place de la gestion patrimoniale des réseaux et des équipements :
  - Sur le système de Romans, 65 km de réseaux inspectés soit 17 % du patrimoine ont été intégrés dans le logiciel de gestion patrimoniale Octave. Une première analyse de l'exploitation de ses ITV a été réalisée et un programme de réhabilitation est en cours d'élaboration.
  - Un travail important a été engagé en 2022 pour mettre en place le logiciel de gestion patrimoniale Indigau sur le territoire du système de Valence et Portes-lès-Valence.
  - Sur le système de Valence, 100 km de réseaux correspondant à la période 2012-2022 ont été intégrés et analysés via le logiciel.
  - Sur le système de Portes-lès-Valence, 25 km de réseaux correspondant à la période 2012-2022 ont été intégrés et analysés via le logiciel.
- ▶ Le lancement d'actions spécifiques, respectivement sur les systèmes de Valence et de Romans, pour la recherche de polluants et la définition des charges de pollutions entrantes des rejets non domestiques connus.
- ▶ La poursuite des programmes de travaux pour l'atteinte de la conformité des différents systèmes
- ▶ Les campagnes de récolement des réseaux pour Bésayes, Beauregard-Baret, Charpey, et Châteauneuf-sur-Isère ont été réalisés en classe de précision A comme l'exige la réglementation contre l'endommagement des réseaux souterrains. Cette mise à jour des plans des réseaux sera finalisée début 2024, pour l'ensemble des communes avec les campagnes de récolements des communes de Chabeuil, Montélier et St-Marcel-lès-Valence. Cette mission permet d'avoir des données complètement fiables pour l'exploitation des réseaux, pour les réponses aux demandes de DT-DICT, pour les études et travaux, pour l'instruction des demandes d'urbanisme et pour alimenter le logiciel de gestion patrimoniale des réseaux.

# Études et travaux

## Travaux réalisés en assainissement collectif et en gestion des eaux pluviales

La régie assainissement réalise en interne une partie des études de maîtrise d'œuvre pour l'ensemble des travaux « classiques » d'extensions ou de réhabilitations de réseaux et de mise en place d'ouvrages d'infiltration d'eaux pluviales avec une équipe de 6 techniciens.

Pour les opérations plus complexes (par exemple création de stations de traitement des eaux usées, bassins d'orage, ou extensions de plus grande ampleur), la régie assainissement fait appel à des prestataires externes. Ces opérations sont suivies par 4 chargés d'opérations.

Enfin une partie des travaux sont réalisés dans le cadre des 2 contrats de délégation de service public.

Les réalisations majeures en 2022 se concentrent sur :

- ▶ La finalisation des travaux de la méthanisation des boues sur la station de traitement des eaux usées de Valence.
- ▶ Les extensions des réseaux sur les communes de Mours-Saint-Eusèbe (rue du Royans et Claude-Marcé) et de Montmeyran (quartiers des Dinas, Petiots et Rorivas).
- ▶ Des travaux de réhabilitation des réseaux dans le centre-ville de Valence et à Romans (cours Pierre-Didier, avenue des Allobroges).
- ▶ La finalisation de la mise en séparatif des réseaux de la commune de Peyrus.

## Travaux de renouvellement de réseaux d'eaux usées

En 2022, le linéaire de renouvellement de réseaux se porte à 1,63 km pour les réseaux d'assainissement, soit 0,13 %.

Ce chiffre reste notablement insuffisant par rapport à l'objectif à terme de renouveler 1 % des réseaux d'assainissement par an, soit 12 km. Il faut malgré tout nuancer ce chiffre puisque les travaux de renouvellement se sont concentrés dans les centres villes de Romans et Valence dans des secteurs très dégradés avec des sections

1 630

mètres de réseaux renouvelés

importantes et donc très coûteuses par rapport au linéaire réalisé. Cela représente un effort financier important de 1,751 M € HT de travaux de renouvellement, ce qui est proche de l'objectif de dépenses de 1,8 M € HT.

Le détail des dépenses réalisées par commune en matière de réhabilitation des réseaux est joint en annexe.

**+** En annexe 5.1 le détail des dépenses réalisées par commune en matière de réhabilitation

## Travaux d'extension de réseau d'eaux usées

Les extensions de réseaux mises en service cumulent un linéaire de 4 239 m. Ne sont comptabilisées dans ce chiffre que les extensions réellement mises en service.

Les principales dépenses réalisées en 2022 pour des extensions du réseau eaux usées sont les opérations réalisées pour la desserte :

- ▶ Des rues du Royans et Claude-Marcé à Mours-Saint-Eusèbe.
- ▶ Des quartiers des Dinas, Petiots et Rorivas à Montmeyran,
- ▶ Du quartier de la Motte à Portes-lès-Valence.

**+** En annexe 5.2 le détail des dépenses par commune pour les extensions de réseaux

9,35 M €

HT de travaux en assainissement et gestion des eaux pluviales

## Travaux de gestion des eaux pluviales

La régie assainissement assure en tant que prestataire de services pour Valence Romans Agglo le pilotage et le suivi de la réalisation des travaux de gestion des eaux pluviales.

**+** En annexe 5.3 la liste des dépenses mandatées en 2022 relatives à des travaux d'extension ou de création d'ouvrages de gestion des eaux pluviales

**+** En annexe 5.4 la liste des dépenses mandatées en 2022 relatives à des travaux en maîtrise d'ouvrage avec les communes

À noter qu'une partie des travaux de gestion des eaux pluviales peuvent être réalisés par les communes pour le compte de Valence Romans Agglo dans le cadre d'une convention de maîtrise d'ouvrage. L'Agglo rembourse la commune à l'avancement des travaux.

## Branchements

La régie assainissement réalise les travaux des demandes de branchement (partie publique du branchement) sur les 52 communes qui disposent d'un service public d'assainissement collectif.

L'utilisateur fait une demande qui est suivie par un rendez-vous dans les 15 jours avec un technicien de la direction. Un devis est ensuite envoyé à l'utilisateur. Les travaux sont réalisés 2 mois au maximum après réception à l'Agglo de l'acceptation du devis par le demandeur. Les branchements sont facturés selon un forfait défini par une longueur et une profondeur, détaillé dans la délibération n°2019\_120. Au-delà de 4,50 m de longueur ou d'une profondeur supérieur à 4,5 m, le branchement est facturé aux frais réels.

### En 2022 :

- ▶ 384 demandes de branchement ont été traitées
- ▶ 237 rendez-vous ont été fixés

- ▶ 180 devis produits
- ▶ 147 demandes ont été classées sans suite
- ▶ 198 branchements ont été réalisés. Ce chiffre n'intègre pas les branchements réalisés dans le cadre de viabilisation de lotissements ou d'extensions de réseaux.

**+** En annexe 5.5 la liste des branchements par commune

198

nouveaux branchements

## Travaux ponctuels en assainissement collectif et de gestion des eaux pluviales

Les travaux ponctuels concernent principalement les petits travaux sur le réseau (casses sur le réseau, regards à reprendre...)

- ▶ 65 interventions sur les réseaux d'assainissement
- ▶ 206 000 € HT de dépenses sur les budgets assainissement et eaux pluviales

## Remplacement des tampons sur le périmètre en régie (13 communes)

Sur le périmètre de la régie (13 communes), une équipe de maçons au sein du service exploitation procède au remplacement ou à la réparation des tampons des regards.

En 2022, Valence Romans Agglo a remplacé et réparé 246 tampons de regards (206 en 2021, 198 en 2020 et 215 en 2019).





## Études assainissement et gestion des eaux pluviales

En 2022, le schéma directeur du système d'assainissement de Portes-lès-Valence a été finalisé. Après celui des systèmes d'assainissement de Valence et de Romans, la finalisation de cette étude a permis de clarifier les travaux importants de mises aux normes à réaliser sur le territoire.

Ceux-ci se concentrent pour les 3 principaux systèmes d'assainissement par :

- ▶ La mise en place d'un nouveau poste de refoulement à l'Épervière à Valence.
- ▶ L'agrandissement de la station de traitement des eaux usées de Romans.
- ▶ La mise en place d'un nouveau poste de refoulement sur le site de la Presle à Romans.
- ▶ Le traitement des débordements de temps de pluie à Clérieux.
- ▶ La mise en séparatif de la commune de Peyrins.
- ▶ La réduction des débordements de temps de pluie à Beaumont-lès-Valence et Montmeyran.

Le total des études, investigations préalables réalisées en assainissement (budget de la régie assainissement) s'élève à 743 000 € HT en 2022.

ITV (diagnostic de réseaux)	239 198 €
Maîtrise d'oeuvre, OPC, CSPS	182 887 €
Diagnostic, schéma, zonage, autres études	117 172 €
Études de sol / géotechnique	70 260 €
Géodetection de réseaux	61 178 €
Essais de réception des réseaux	38 772 €
Recolement levés topo	19 831 €
Divers	13 987 €

**+** En annexe 5.7 montant des études engagées en matière d'assainissement par communes

Pour la gestion des eaux pluviales, la majorité des frais d'études concernent les frais de maîtrise d'oeuvre et la réalisation d'études de sol (évaluation de la perméabilité du sol en vue de dimensionnement des ouvrages d'infiltration).

Le total des dépenses effectuées en 2022 se portent à 257 000 € TTC.

Maîtrise d'oeuvre	102 776 €
Études de sol	58 892 €
ITV	43 263 €
Géodetection de réseaux	23 954 €
Diagnostic, études	13 880 €
OPR	11 228 €
Divers	3 139 €
Levés topo	632 €

**+** En annexe 5.8 montant des études engagées en matière de gestion des eaux pluviales par commune

# Relations aux usagers

## Accueil des usagers

Un accueil physique est dédié aux usagers de l'assainissement sur le site de Pizançon à Chatuzange-le-Goubet, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

L'accueil téléphonique avec un numéro unique dédié aux usagers (04 75 75 41 50) a traité 8 232 appels en 2022 soit une moyenne de 686 appels/mois. Le taux de décroché en 2022 reste stable à un très bon niveau : 87, 58 %.

Le taux de décroché s'est nettement amélioré avec le recrutement d'une 4<sup>e</sup> assistante en juillet 2019 et la réception des appels en simultané par au moins deux assistantes. Depuis 2019, l'objectif de 85 % est atteint chaque année.



686

appels par mois  
en moyenne

## Urbanisme et assainissement

### Avis sur les demandes d'autorisation d'urbanisme

La Régie assainissement est obligatoirement consultée sur toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme et émet un avis technique de conformité (permis de construire, déclarations préalables, permis d'aménager...) aussi bien sur la partie assainissement que sur la gestion des eaux pluviales.

En 2022, le nombre de demandes d'urbanisme traitées est en légère augmentation par rapport à celui de l'année précédente.

**+** En annexe 6.2 les avis délivrés par commune

1 973

avis donnés au titre  
de l'urbanisme

### Zonage d'assainissement

La révision des zonages se fait préférentiellement en parallèle des procédures de révision des PLU pour que soient intégrées pleinement les contraintes liées à l'assainissement et à la gestion des eaux pluviales. L'enquête publique est, si possible, menée conjointement à celle de la révision du PLU. Les zonages d'assainissement et de gestion des eaux pluviales doivent être annexés au PLU afin d'être rendus opposables.

4 communes (Bourg-lès-Valence, Malissard, Chatuzange-le-Goubet, Montéleger) ont approuvé ou annexé un zonage de gestion des eaux pluviales à leur PLU. L'objectif, à terme, est de couvrir l'ensemble du territoire par des zonages de gestion des eaux pluviales. Romans-sur-Isère et Valence ont également un zonage pluvial révisés mais l'enquête publique propres à ces zonages reste à programmer

De nombreuses communes ont engagé la révision de leur PLU ces 3 dernières années ce qui conduira à la publication en 2023 et 2024 de 15 zonages d'assainissement révisés.

**+** En annexe 6.1 détail de l'avancement de la révision des zonages par commune

## Contrôles des branchements

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et le nouveau contrat de délégation de service public pour le système d'assainissement de Romans, Veolia assure les contrôles des branchements au réseau d'assainissement sur les 10 communes du périmètre du contrat.

Sur le reste du territoire, ce service de contrôle est assuré par 1 agent de la direction de l'assainissement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Si la demande est faite par l'utilisateur (principalement lors de la vente d'habitations), le contrôle est facturé 145,59 € TTC (TVA de 10 %) par Veolia en 2022 sur le périmètre en DSP ou 135 € TTC par Valence Romans Agglo sur le reste du territoire.

Les contrôles sont ciblés sur des secteurs connus pour les présences d'eaux claires parasites en temps de pluie. Cela permet d'engager des actions auprès des particuliers leur demandant de faire des travaux de déconnexion de leurs eaux pluviales qui doivent être gérées sur leur parcelle.

En 2022, des campagnes de contrôles ont été conduites sur les communes de Miribel (mise en service d'un réseau en 2019) et de Valence (Plateau des Couleures).

Les contrôles sont aussi réalisés pour permettre de constater le raccordement des nouvelles habitations et de déclencher la facturation de la Participation financière à l'assainissement collectif. Ils peuvent aussi être réalisés préalablement à des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement.

	Dans les 10 communes de la DSP	Hors périmètre de la DSP
À la demande de l'utilisateur	41	70
À l'initiative de la collectivité	6	205
<i>Dont diagnostic initial</i>	4	132
<i>Dont contre-visite</i>	2	14
<i>Dans le cadre de schéma directeur/ investigations</i>	0	0
<i>Pour vérifier l'effectivité des écoulements (PFAC)</i>	0	59
<b>TOTAL</b>	<b>47</b>	<b>275</b>

**+** En annexe 7 le détail des contrôles de branchement par communes

Au total, ce sont 322 contrôles qui ont été réalisés en 2022 par les équipes du service public d'assainissement de l'Agglo ou par son délégataire.

L'équipe de contrôleurs est équipée en moyens techniques permettant de diagnostiquer des problèmes ponctuels et de réaliser des tests (fumée, colorants). Grâce à leur travail, la connaissance du patrimoine de l'assainissement s'améliore chaque jour.

Les contrôleurs jouent également un rôle de conseil et de pédagogie auprès des usagers pour expliquer la mise en œuvre et l'entretien des raccordements au réseau collectif.

322

contrôles de branchements

## Rejets non domestiques et lutte contre les pollutions toxiques

### Raccordement des entreprises

Le raccordement des entreprises produisant des eaux usées non domestiques est soumis à la délivrance d'une autorisation de la part de la Collectivité.

Sur le territoire, au 31 décembre 2022, 103 entreprises bénéficient d'une autorisation de rejet ou d'une convention de déversement auxquelles s'ajoutent 67 constats d'absence de rejets non domestiques au réseau de collecte public.

Les établissements autorisés (dont la liste est jointe en annexe) intègrent les principaux émetteurs de pollution non domestiques connus. Il est à souligner que cette liste, non exhaustive, d'usagers non domestiques s'enrichit annuellement, notamment par l'identification de substances toxiques



transitant dans les réseaux de collecte via le suivi de Rejets de substances dangereuses dans l'eau (RSDE) et des campagnes de mesures réalisées dans les réseaux et systèmes d'assainissement. Ces investigations favorisent la réalisation d'actions « à la source » auprès d'émetteurs identifiés par ce biais. La démarche de régularisation des autorisations de déversement se poursuit donc activement.

L'année 2022 a été marquée par une crise H<sub>2</sub>S majeure ayant nécessité une forte mobilisation des équipes et un renforcement des collaborations et informations auprès des établissements non domestiques potentiellement émetteurs.

Des actions préventives, de suivi et d'alerte ont été déployées via l'installation de capteurs dans les réseaux.

Une procédure de gestion des pollutions réseaux systèmes est en cours de déploiement sur le territoire. En 2022, une dizaine d'événements ont été identifiés et donné lieu à la mise en œuvre d'actions correctives.

### Opération collective « Qualité eau »

Pour répondre aux enjeux nationaux de réduction des émissions de substances dangereuses dans les eaux, Valence Romans Agglo est engagée, depuis septembre 2016, avec la Chambre de commerce et d'industrie de la Drôme dans un dispositif d'« Opération collective » cadrée et financée par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

Initialement calibrée sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 31 décembre 2019, celle-ci s'est vue renouvelée une nouvelle fois pour la période 2023/2024.

Menée en partenariat avec la CCI de la Drôme, l'Agglo poursuit ses actions autour des axes majeurs suivants :

- ▶ L'accompagnement gratuit et personnalisé des entreprises artisanales, commerciales et industrielles pour la gestion de leurs rejets (diagnostics eau/déchets/ produits dangereux, identification d'actions correctives, aides à l'investissement...).
- ▶ La régularisation administrative des rejets au réseau (autorisation spéciale de déversement).
- ▶ La prévention et la gestion des pollutions accidentelles.
- ▶ L'homogénéisation de la gestion des usagers non domestiques du territoire.
- ▶ La prise en compte de la connaissance « toxique » sur le territoire dans la définition des orientations.
- ▶ Le déploiement d'opérations de sensibilisation et de valorisations des actions et des entreprises engagées dans la démarche (diffusion d'outils de bonnes pratiques, organisation de réunions d'informations et de sensibilisation, visites d'ouvrages assainissement...).



### Bilan chiffré 2022

- ▶ 24 diagnostics « eaux / déchets / produits dangereux »
- ▶ 31 mises à jour administratives dont 19 Autorisations spéciales de déversement (ASD) et 12 courriers attestant l'absence de rejet non domestique au réseau public de collecte
- ▶ 4 dossiers de subventions « Qualité eau » supplémentaires, soit un total de 30 études et/ou investissements accompagnés et un montant de 578 000 € de subventions pour 2 202 000 € dépensés.

### RSDE (Rejets de substances dangereuses dans l'eau)

Il s'agit d'un plan d'actions national dont l'objectif est double :

- ▶ Permettre une meilleure connaissance des substances dangereuses rejetées dans l'eau.
- ▶ Contribuer à l'atteinte du bon état des eaux et à la réduction, voire suppression, des rejets de substances dangereuses dans l'eau.

Le plan d'action concerne les stations de traitement des eaux usées de capacité supérieure ou égale à 10 000 Équivalents-habitants. Il est mis en œuvre sur les unités de traitement de Portes-lès-Valence, Romans-sur-Isère et Valence.

Les stations de traitement des eaux usées ne sont pas conçues pour éliminer les micropolluants. La réduction à l'amont de la station de traitement des eaux usées est la solution privilégiée.

Conformément à la réglementation, une nouvelle campagne a démarré en 2022 pour les 3 principales STEU du territoire de Valence Romans Agglo. Les résultats seront intégrés pour valider ou réorienter les actions et interventions au sein des établissements potentiellement émetteurs d'effluents non domestiques.



## ▶ SPANC

Le service public d'assainissement non collectif (Spanc) assure le contrôle des installations d'assainissement non collectif de l'ensemble des 54 communes du territoire. Il a également un rôle de conseil auprès des usagers pour la conception et l'entretien de leur installation.

Le Spanc est un service public à caractère industriel, exploité en régie.

Le contrôle consiste en une vérification de la conception et de la bonne exécution des travaux pour les installations neuves ou en réhabilitation, et d'un diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien pour les autres.

Chaque contrôle fait l'objet d'un rapport indiquant si l'installation est conforme à la réglementation et précisant les améliorations à apporter pour supprimer les dangers pour la santé des personnes et les risques avérés de pollution de l'environnement. Des recommandations en termes d'entretien de l'installation sont également fournies.

La loi a introduit :

- ▶ L'obligation pour les communes de procéder aux contrôles de l'ensemble des installations selon une périodicité qui ne peut excéder 10 ans.
- ▶ L'obligation pour les propriétaires d'installations non conformes et présentant des risques sanitaires et environnementaux de procéder aux travaux prescrits par le Spanc dans un délai de 4 ans.
- ▶ L'obligation de réaliser les contrôles du système d'assainissement non collectif lors d'une vente d'un bien immobilier ; ce contrôle ayant une durée de validité de 3 ans.
- ▶ Dans le cadre de la vente d'un bien immobilier, l'obligation pour les futurs acquéreurs de procéder aux travaux de mise en conformité dans un délai d'un an après la signature de l'acte de vente.

- ▶ L'obligation de joindre pour tous les permis de construire, le document du SPANC attestant de la conformité du projet d'installation d'ANC au regard des prescriptions réglementaires (décret 2012-274 du 28/02/2012).

### **Aides pour la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif**

Au-delà des missions obligatoires de contrôle, la Communauté d'Agglomération Valence Romans Agglo a également fait le choix d'apporter un appui aux particuliers engagés dans des opérations de création ou de réhabilitation d'installations suite au désengagement de l'Agence de l'Eau le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Par délibération du 27 septembre 2018, Valence Romans Agglo a mis en place le versement d'une aide de 3000 € auprès des particuliers pour la réhabilitation de leur installation d'assainissement non collectif présentant un danger pour la santé des personnes.

Le particulier doit déposer sa demande d'aides au plus tard 2 ans après la date du diagnostic de bon fonctionnement. Le nombre d'installations aidées est limité à 20 par an.

En 2022, un seul propriétaire a déposé une demande pour réhabiliter sa filière.

En 2021, 14 installations étaient éligibles aux aides financières de l'Agglo mais seulement 2 propriétaires sont allés jusqu'au bout de la réhabilitation de leur filière et ont perçu l'aide financière de 3 000 € en 2022.

En 2020, 1 seule installation réhabilitée avait bénéficié d'aides pour 17 installations éligibles.

4 techniciens au sein de l'unité accompagnement technique des usagers constituent le service public d'assainissement non collectif qui est rattaché à la régie assainissement de Valence Romans Agglo.

## Estimation de la population desservie par le service d'assainissement non collectif

Les habitants non desservis par un réseau public d'assainissement collectif sont des usagers du Spanc.

Le service public d'assainissement non collectif concerne une population estimée à 26 072 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire de 228 574 habitants (données INSEE 2023), soit 11,4 % de la population totale du territoire de Valence Romans Agglo.

Le nombre total d'installations d'assainissement non collectif sur le territoire avec l'ensemble des installations neuves contrôlées par les différents Spanc est estimé en 2022 à 11 871 installations.

**+** En annexe 8.2 Le tableau présente commune par commune le nombre estimé d'installations d'assainissement non collectif, le nombre d'installations ayant fait l'objet d'un contrôle, et le nombre d'installations n'ayant pas encore fait l'objet d'un contrôle.

Les données présentées sont entachées d'une certaine incertitude, dans la mesure où les campagnes de diagnostics initiaux n'ont pas été réalisées encore sur toutes les communes du territoire.

## Bilan d'activités du service assainissement non collectif pour l'année 2022

En 2022, et avec une équipe réduite, le Spanc de Valence Romans Agglo a concentré ses efforts sur le surcroît d'activité dû à la création et la réhabilitation des installations en forte hausse sur le territoire. La campagne de contrôles initiaux sur la commune de Chatuzange-le-Goubet a été poursuivie, mais alléguée.

Les campagnes de contrôles initiaux se poursuivront en 2023 sur Chatuzange-le-Goubet, mais aussi sur les communes de Jaillans et Beaugard-Barret, dernières communes pour lesquelles les diagnostics initiaux n'ont pas été réalisés.

## Tarifs 2022 du SPANC

Contrôle de diagnostic de bon fonctionnement dans le cadre d'une vente : 135 €

Contrôle de diagnostic de bon fonctionnement : 100 €

Contrôle de conception d'une installation neuve (ou dans le cadre d'une réhabilitation) : 105 €

Contrôle de réalisation d'une installation neuve (ou dans le cadre d'une réhabilitation) : 105 €

## Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

Il s'agit du rapport ci-dessous, exprimé en pourcentage :

$$\frac{\text{Nombre d'installations conformes} + \text{Nombre d'installations ne présentant pas de danger pour la santé des personnes ou de risque avéré de pollution de l'environnement}}{\text{Nombre total d'installations contrôlées}}$$

Sur les 10 018 installations contrôlées (en intégrant les installations neuves réalisées), 1 545 sont absentes ou considérées comme non conformes et présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque avéré de pollution de l'environnement.

Le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif est donc de **85 %**, pourcentage calculé sur l'ensemble des installations ayant fait l'objet d'un contrôle depuis la création du Spanc.

En 2022, le Spanc a accompagné la création de 65 nouvelles filières et la réhabilitation de 138 dispositifs d'assainissement autonomes.

En 2022, plus de la moitié des contrôles de réalisation sont réalisées dans l'année qui suit le contrôle de conception et 82 % de ces réalisations sont terminées moins de 24 mois après un avis favorable rendu par le Spanc sur le projet de filière.

877

contrôles du Spanc

Année de réalisation des contrôles	BILAN DES AVIS RENDUS* DU SPANC				
	Diagnostic de bon fonctionnement	Diagnostic vente	Avis de conception	Contrôle de réalisation	Total
2016	114	209	190	75	588
2017	295	314	234	166	1009
2018	370	277	236	158	1041
2019	298	277	199	206	980
2020	104	262	236	288	890
2021	225	341	270	205	1 041
2022	70	307	274	226	877

(\*) Nombre de rapports Spanc envoyés au cours de l'année

# Administration et finances

## Administration

L'activité administrative de la compétence assainissement est fournie avec plus de 83 000 abonnés pour l'assainissement collectif et près de 13 000 installations d'assainissement non collectif. Cela se traduit chaque année par :

- ▶ L'envoi de plus de 1 000 rapports de contrôles pour le Spanc et de contrôles de branchements.
- ▶ La facturation de la PFAC, des frais de branchements, de la redevance assainissement non collectif.
- ▶ La passation de marchés de travaux, fournitures courantes et services et le suivi de leur exécution.
- ▶ Le suivi des autorisations de déversement des industriels.
- ▶ La passation et le suivi des conventions de co-maîtrise d'ouvrage avec les communes.
- ▶ La prise d'arrêtés liés à l'exercice de la compétence : autorisations de déversement pour les rejets non domestiques, exonérations de raccordement, rejets dans des puits d'infiltration pour l'assainissement non collectif, prolongation du délai de raccordement...
- ▶ La prise en charge des décisions liées à l'activité de la régie Assainissement, eaux pluviales et rivières et leur suivi : demandes d'aides financières auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et auprès du Département, conventions d'aides financières auprès des communes, conventions de dépotage, conventions de co-maîtrise d'ouvrage et de servitudes...

- ▶ La mise en place de conventions de servitudes pour le passage de canalisations en terrains privés.
- ▶ La gestion des réclamations des usagers
- ▶ ...

## Gestion administrative de la direction Assainissement

	2019	2020	2021	2022
<b>Courriers reçus</b>	<b>946</b>	<b>1 699</b>	<b>1 042</b>	<b>1 251</b>
<b>Courriers envoyés</b>	<b>6 290</b>	<b>4 679</b>	<b>5 383</b>	<b>4 220</b>
<b>Actes formalisés</b>	<b>174</b>	<b>142</b>	<b>167</b>	<b>184</b>
Décisions (conventions avec les communes, marchés publics > 25 k€...)	67	73	91	94
Arrêtés (exonération de raccordement, autorisation de déversement industriels, prolongation délai de raccordement...)	82	51	60	68
Délibérations	25	18	20	22
<b>Marchés publics (totaux)</b>	<b>32</b>	<b>29</b>	<b>57</b>	<b>59</b>
Prestations intellectuelles	12	7	12	23
Fournitures courantes et services	8	4	21	5
Travaux	12	18	24	31
Mandats	3 051	3 012	3 411	5 636
Titres	990	816	726	1 053

## Tarification et facturation de la redevance assainissement collectif

Le prix du service de l'assainissement collectif est constitué d'une redevance revenant à la collectivité, le cas échéant d'une part rémunérant le délégataire du service, et de prélèvements obligatoires (redevance modernisation des réseaux de collecte perçue de 0,16 € HT/m<sup>3</sup> par l'Agence de l'eau RMC et TVA de 10 %).

Les redevances revenant à la collectivité, et éventuellement au délégataire, sont décomposées en une partie fixe (abonnement) et une partie variable, proportionnelle au volume d'eau consommé.

La facturation de l'assainissement est assurée, dans la plupart des cas, directement par le distributeur d'eau

potable, avec une facture regroupant l'eau potable et l'assainissement. La facturation de la redevance assainissement est séparée de celle de l'eau potable et assurée directement par Veolia (délégataire de l'Agglo) pour les communes de Chatillon-Saint-Jean, Chatuzange-le-Goubet, Clérieux, Génissieux, Granges-les-Beaumont, Peyrins et Saint-Paul-lès-Romans.

En 2015, la collectivité a travaillé sur une prospective financière de la compétence assainissement, confortée en 2018. Cela a permis d'arrêter un tarif cible de 19 € HT de part fixe et de 1,16 € HT le m<sup>3</sup>, soit 1,45 € TTC le m<sup>3</sup> pour une facture de 120 m<sup>3</sup>. Cette prospective a été remise

à jour en 2022 avec une délibération qui a arrêté une augmentation de +0,15 € HT/m<sup>3</sup>, soit 1,31 € HT/m<sup>3</sup>.

En 2022, tous les abonnés\* ont quasiment le même tarif sur le territoire à savoir : 1,16 € HT le m<sup>3</sup> et 19 € HT de part fixe, soit 1,63 € TTC le m<sup>3</sup> pour une facture de 120 m<sup>3</sup> (TVA de 10 % pour l'assainissement et redevance modernisation des réseaux de collecte de 0,16 € HT/m<sup>3</sup>).

La légère augmentation en 2022 provient de l'augmentation de 1 centime € HT/m<sup>3</sup> de la redevance modernisation des réseaux de collecte qui est passée de 0,15 € HT/m<sup>3</sup> à 0,16 € HT/m<sup>3</sup>.

\* À l'exception des communes de Chateaudouble, Montvendre et Peyrus qui ont transféré la compétence le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**+** En annexe 9 le détail des tarifs par commune

## Volumes facturés et nombre d'abonnés

En 2022, le volume total facturé aux abonnés domestiques était de 9 361 120 m<sup>3</sup>.

Le nombre d'abonnés domestiques était de 87 266 fin 2022.

**+** En annexe 10 le détail par commune

## Volumes facturés aux industriels

VOLUMES FACTURÉS AUX INDUSTRIELS				
Commune	Volume* assujetti en 2019	Volume* assujetti en 2020	Volume* assujetti en 2021	Volume* assujetti en 2022
Beaumont-lès-Valence	100 564	91 209	113 350	115 729
Bourg-de-Péage	18 895	28 101	34 478	45 075
Bourg-lès-Valence	27 824	24 674	39 099	29 027
Chabeuil	521	3 239	4 274	8 245
Châteauneuf-sur-Isère	160 307	72 979	98 848	85 404
Chatuzange-le-Goubet	5 364	3 367	3 448	4 134
Étoile-sur-Rhone	60 269	18 359	24 445	25 786
Malissard		7 380	21 584	19 315
Mours-Saint-Eusèbe		251	665	454
Peyrins	2 643	3 600	4 700	4 529
Portes-lès-Valence	253 253	288 546	318 134	289 042
Romans-sur-Isère	517 249	323 921	344 718	283 477
Saint-Marcel-lès-Valence	78 953	104 266	78 650	68 682
Valence	544 706	443 583	412 123	426 365
<b>Total</b>	<b>1 770 548</b>	<b>1 413 475</b>	<b>1 498 516</b>	<b>1 405 265</b>

\*volume rejeté par coefficient de pollution x coefficient correcteur

## Bilan total des volumes factures

2020	2021	2022
11,18 millions	11,3 millions	10,76 millions

## Chiffres clés

**87 266** abonnés domestiques

**9 361 120 m<sup>3</sup>** facturé aux abonnés domestiques

**1 405 265 m<sup>3</sup>** facturés au total aux industriels

**10,7**

**millions de m<sup>3</sup> facturés en 2022, contre 11,3 millions en 2021**

**1,63 €**

**tarif TTC/m<sup>3</sup> pour une facture de 120 m<sup>3</sup>**

## Participation au financement de l'assainissement collectif (PFAC)

Les recettes du service assainissement collectif sont également constituées par la PFAC versée par les nouvelles habitations raccordées au réseau d'assainissement collectif. La PFAC est exigible au moment du raccordement de l'habitation au réseau d'assainissement.

### Tarifs applicables (délibération prise le 9 avril 2015) :

- ▶ 16 € le m<sup>2</sup> de surface de plancher pour les nouveaux logements
- ▶ 900 € pour les logements existants (lors de la réalisation d'extension du réseau d'assainissement)
- ▶ des tarifs dégressifs pour les nouveaux locaux dont les eaux usées sont assimilables à des eaux usées domestiques (commerces, bureaux, professions libérales, hotels, restaurants, entrepôts...)
  - 10 € le m<sup>2</sup> de 1 à 100 m<sup>2</sup> de surface de plancher
  - 5 € le m<sup>2</sup> de 101 à 500 m<sup>2</sup>
  - 2 € le m<sup>2</sup> de 501 m<sup>2</sup> à 1 000 m<sup>2</sup>
  - 1 € le m<sup>2</sup> au-delà de 1 000 m<sup>2</sup>

En 2022, le tarif de la PFAC a été augmenté à 22 € le m<sup>2</sup> pour tous les permis déposés après le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

## Dépotage des matières de vidange/curage sur les stations de traitement des eaux usées de Valence et de Romans-sur-Isère

Il est possible, pour les sociétés assurant des services de vidanges et de curage, de venir dépoter les matières collectées dans les stations de traitement des eaux usées de Valence et de Romans.

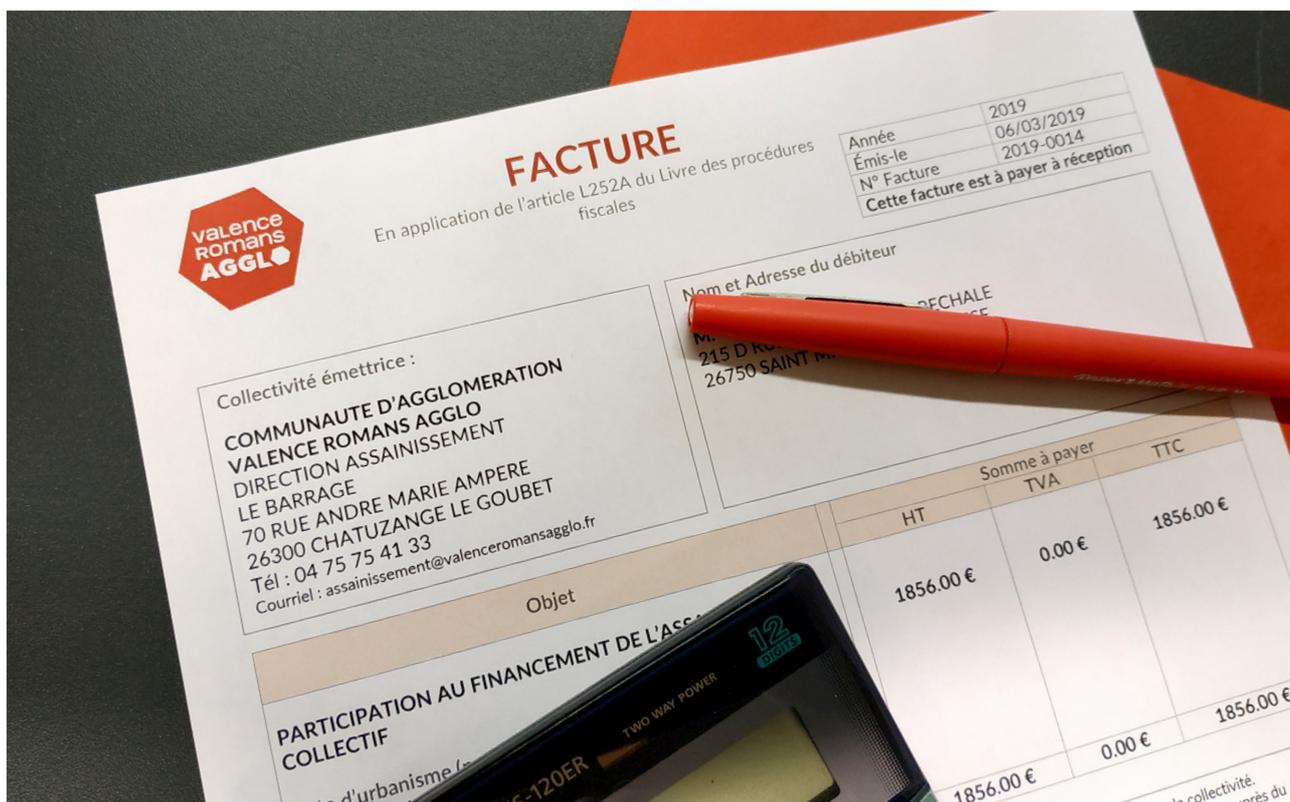
Ce service rendu par l'Agglo est encadré par la signature d'une convention de dépotage entre la collectivité, la société de curage, et l'exploitant de la station de traitement des eaux usées.

Le schéma interdépartemental (Drôme et Ardèche) de gestion des boues et matières de vidange, adopté le 16 octobre 2017 par le Conseil départemental de la Drôme, recommande de limiter entre 25 et 30 € HT le m<sup>3</sup> le coût de réception et de traitement des matières de vidange. L'objectif est d'inciter tous les professionnels de l'assainissement à venir dépoter leurs matières de vidange dans les stations de traitement des eaux usées avec un coût homogène et inférieur à celui pratiqué aujourd'hui sur certains sites du département. Cela devrait ainsi limiter les mauvaises pratiques, notamment le dépotage en réseaux et les épandages non réglementaires.

### Les tarifs HT en vigueur en 2022 étaient :

	Tarifs matières de vidange et de curage	Tarifs graisses	Tarifs boues liquides	Tarifs lixiviats
<b>Contrat de DSP des STEUs de Valence et Portes-Lès-Valence</b>				
Part délégataire (montant HT/t)	26,25 €	52,5 €		
Part collectivité (montant HT/t) Propositions	5 €	15 €		
<b>Montant total (HT/t)</b>	<b>31,25 €</b>	<b>67,5 €</b>		
<b>Contrat de DSP de Romans-sur-Isère</b>				
Part délégataire (montant HT/t)	27,57 €	55,15 €	16,54 €	4,41 €
Part collectivité (montant HT/t) Propositions	5 €	15 €	15 €	4 €
<b>Montant total (HT/t)</b>	<b>32,57 €</b>	<b>70,15 €</b>	<b>31,54 €</b>	<b>8,41 €</b>





## Recettes et dépenses d'exploitation

Les éléments principaux du budget annexe assainissement pour l'exercice 2022 sont extraits du compte administratif.

Les dépenses d'ordre s'élèvent en 2022 à **4 866 000 €** (principalement l'amortissement des biens).

Au total les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **15 313 000 €**.

### Dépenses réelles de fonctionnement : 10 447 000 €

STEP EXPLOITATION	3 367 253 €	REBOURSEMENTS et SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	13 754 €
CHARGES SALARIALES	3 255 793 €	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	12 135 €
FRAIS DE STRUCTURES	1 001 533 €	RECRUTEMENT	11 911 €
EXPLOITATION PRESTATIONS	574 718 €	CONTROLES PERIODIQUES	9 675 €
INTERETS	384 959 €	FOURNITURES ADMINISTRATIVES, PUBLICATIONS....	8 975 €
FACTURATION REDEVANCE ASSAINISSEMENT	354 220 €	FOURNITURES TRAITEMENT H2S	7 749 €
ENERGIE, FLUIDE ET THERMIQUE	228 459 €		
CREANCES ETEINTES	208 904 €		
VEHICULES	118 424 €		
COOPERATION DECENTRALISEE	87 906 €		
FONCIER RECOLEMENT LEVES TOPO	83 280 €		
AUTOSURVEILLANCE, METROLOGIE	76 610 €		
SMABLA	76 009 €		
BATIMENTS	74 482 €		
GESTION PATRIMONIALE	72 336 €		
DIVERS	56 299 €		
LUTTE NUISIBLES	54 067 €		
TITRES ANNULES	49 604 €		
DIAGNOSTIC, SCHEMA, ZONAGE, AUTRES ETUDES	41 245 €		
CURAGE LAGUNAGE et BASSIN	39 106 €		
HYGIENE ET SECURITE	38 580 €		
MATERIEL ET MATERIAUX DE VOIRIE	32 209 €		
INTERETS MORATOIRES ENTREPRISES	27 317 €		
MATERIEL ELECTROMECHANIQUE et STEU	25 303 €		
FORMATION	25 040 €		
QUALITE EAU	14 886 €		
TAXES	14 441 €		

## Recettes réelles de fonctionnement : 17 674 000 €

Les recettes d'ordre (principalement les amortissements des subventions) s'élèvent à 925 000 €.

Au total, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 18 600 000 € en 2022.

REDEVANCE ASSAINISSEMENT	12 591 154 €
PFAC	2 577 636 €
BRANCHEMENTS	727 056 €
PRIME EPURATION	535 960 €
PARTICIPATION RESEAU UNITAIRE	457 200 €
REFACTURATION PLUVIAL STRICT	294 000 €
SUBVENTIONS AGENCE DE L'EAU	128 856 €
MATIERES CURAGE, VIDANGE, ET GRAISSES	124 730 €
REDEVANCE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	102 870 €
COOPERATION DECENTRALISEE	32 536 €
REDEVANCE MODERNISATION RESEAUX DE COLLECTE	22 778 €
REMBOURSEMENTS CPAM et PREVOYANCE	22 416 €
PARTICIPATION EXCEPTIONNELLE INDUSTRIELLE	20 368 €
PENALITES	13 458 €
REMBOURSEMENTS DIVERS	7 432 €
CONTRÔLE BRANCHEMENT	7 118 €
REGULARISATION	7 047 €
DIVERS	2 090 €

## ZOOM sur les dépenses et recettes du Spanc

Les éléments ressortant du compte administratif 2022 sont :

Fonctionnement Recettes HT	
Redevances assainissement non collectif	102 870 €
Fonctionnement Dépenses HT	
Charges à caractère général	1 879 €
Charges de personnel	146 606 €
<b>Sous-total</b>	<b>148 485 €</b>
Dépenses exceptionnelles d'équipement (programme de réhabilitation de l'Agence de l'Eau et subventions directes de l'Agglo)	6 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>154 485 €</b>

En 2022, les charges de personnel ont diminué.

Un des 4 techniciens Spanc a partagé son temps pour moitié avec l'équipe « branchements ».

2 installations seulement ont bénéficié d'aides de Valence Romans Agglo pour leur réhabilitation pour un montant de 6 000 €.

Le budget Spanc fait apparaître un déficit de 51 000 € couvert par le service public d'assainissement collectif.

## Recettes et dépenses d'investissement

Les éléments principaux du budget annexe assainissement pour l'exercice 2022 sont extraits du compte administratif.

### Dépenses réelles d'investissement : 9 490 000 € HT

Les dépenses d'investissement d'ordre s'élèvent à **1 161 000 €** (dont 925 000 € d'amortissement des subventions).

Au total, les dépenses d'investissement s'élèvent à **10 651 000 €** en 2022.

TRAVAUX	7 044 287 €
FRAIS D'ETUDES	962 283 €
EMPRUNTS	908 976 €
BATIMENTS	300 820 €
FONTES VOIRIES	81 694 €
VEHICULES	68 958 €
ACHAT TERRAINS	57 743 €
MATERIEL ELECTROMECHANIQUE, TELEGESTION	35 356 €
DIVERS	30 498 €

### Recettes réelles assainissement

Elles s'élèvent à : **420 000 € HT**

Investissement Recettes	Montant HT
Subventions Agence de l'Eau	135 000 €
Intégration voies privées	91 000 €
Affectation compte de résultat	193 000 €

Les opérations d'ordre représentent **5 101 000 €** (dont la dotation aux amortissements de 4 866 000 €).

Le montant total des recettes d'investissement s'élèvent à **5 521 000 €** en 2022.

## Situation financière de l'assainissement

Le compte administratif 2022 fait apparaître le bilan suivant :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	18 600 000	5 521 000
Dépenses	15 313 000	10 651 000
Bilan	+ 3 287 000	- 5 130 000

En intégrant les résultats reportés de l'année 2021, le résultat est, fin 2022, de :

- ▶ + 16 453 000 d'€ en fonctionnement
- ▶ - 5 123 000 € en investissement

Soit un résultat de + 11 130 000 €.

L'épargne brute est de 7 227 000 € pour l'exercice 2022.

Le capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2023 est de 17 107 000 €

La durée d'extinction de la dette est de 2,3 années sur la base des données.

Au regard du résultat cumulé et de la durée d'extinction de la dette, la situation financière du budget de la régie assainissement est satisfaisante à la fin de l'année 2022 avec une capacité de recours à l'emprunt importante.

**+** En annexe 12 échéancier d'extinction de la dette

# Des partenariats

## Coopération décentralisée

Un programme de coopération a été mis en place depuis 2010 entre la Ville de Waoundé au Sénégal et la Ville de Valence, sur les thématiques de l'assainissement et de la gestion des déchets. Depuis 2018, c'est Valence Romans Agglo qui porte ce programme, avec un volume financier de 30 000 € par an (20 000 € pour la régie assainissement et 10 000 € pour la régie de l'eau potable).

Comprenant la réalisation d'un schéma directeur en 2011, ce programme avait pour ambition d'améliorer l'accès à l'assainissement des populations de la ville de Waoundé dans le département de Kanel, accompagné par un programme de sensibilisation au Sénégal, et des actions d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale dans les écoles de l'Agglo.

En 2022, les actions ont porté sur la finalisation de la mise en œuvre du programme. La tranche 6 a été complètement soldée et la tranche 7 est avancée à hauteur de 70 %, et sera soldée en 2023.

En parallèle à cette fin de programme, Valence Romans Agglo a mutualisé ses moyens sur la coopération décentralisée avec le Département de la Drôme en déposant une demande de financement auprès de l'Agence française de développement (AFD). Ce nouveau programme porte sur :

- ▶ L'amélioration de l'accès à l'assainissement dans 3 communes du département de Kanel + programme de sensibilisation (construction de + de 400 latrines).
- ▶ La poursuite de la sensibilisation sur l'environnement et la solidarité internationale élargies aux collèges dromois.
- ▶ L'élaboration d'une stratégie de gestion des boues de vidanges pour ces communes, et à l'échelle du département de Kanel.
- ▶ L'accompagnement des partenaires sénégalais dans la mise en place d'une intercommunalité pour gérer les problématiques liées à l'assainissement.

Un travail important a été mené au cours de l'année 2022 pour parachever l'élaboration de ce projet et répondre aux exigences de l'AFD. Une mission (techniciens du Département et de l'Agglo) s'est déroulée au printemps 2022 au Sénégal, afin de rencontrer les nouveaux

partenaires et travailler sur la mise en œuvre opérationnelle.

L'acceptation et la notification officielle de l'AFD a été obtenue en novembre 2022. Les conventions de partenariat avec les différents partenaires ont été signées en fin d'année. L'association Ados, partenaire historique de la coopération sur le territoire, accompagnera tous les partenaires dans la mise en œuvre de ce nouveau programme.

Tous les programmes de coopération passés et futurs comportent un « volet nord », avec la mise en place d'interventions dans les écoles de l'Agglo, intégrées dans une démarche d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale. Ce programme, Coop'Agglo, a été mis en œuvre dans 5 classes pour l'année scolaire 2021-2022 (Bourg-de-Péage, Hostun, Étoile-sur-Rhône, Romans, Bourg-lès-Valence) et 4 classes en 2022-2023 (Valence, Montvendre, Peyrus, Alixan). Les interventions, réalisées par notre partenaire Ados, sont travaillées avec les instituteurs de chaque classe.



## Collaboration scientifique et technique avec l'INSA de Lyon

La régie assainissement collabore depuis plusieurs années avec le laboratoire DEEP (Déchet, eaux, environnement, pollutions) de l'INSA de Lyon (Institut national des sciences appliquées).

En 2022, une convention de partenariat a été signée avec cet institut de recherche. L'objectif est un accompagnement de la régie assainissement par des chercheurs de l'Insa sur des sujets pointus et techniques. Le partenariat a été signé pour une période 2 ans avec un budget annuel de 15 000 €. Les premières collaborations ont porté sur :

- ▶ Les problématique H2S en réseau d'assainissement : compréhension des phénomènes et élaboration de solutions, notamment sur le réseau de Rovaltain (rejets d'industries agro-alimentaires).
- ▶ La mesure de la qualité des effluents en réseau d'assainissement : développement d'un système de mesures en continu de la qualité des effluents, permettant une meilleure compréhension des phénomènes (bassins-versant, réseaux, rejets) et une optimisation des actions à mener.

En parallèle, la régie assainissement a participé au suivi d'une thèse de doctorat portant sur les effets du changement climatique sur le fonctionnement des réseaux unitaire d'assainissement.

Le projet de thèse s'est concentré sur le réseau d'assainissement de Valence et a conclu à une augmentation des rejets non traités au milieu naturel par les déversoirs d'orages, en raison notamment d'un dérèglement de la répartition annuelle des précipitations et d'une augmentation des événements intenses sur le territoire à venir.

## La régie assainissement adhère au Graie (Groupe de recherche animation technique et information sur l'eau)

Association d'intérêt général, le Graie mobilise et met en relation des acteurs de la gestion de l'eau, des milieux aquatiques et de l'aménagement urbain.

Créé en 1985, le Graie réunit plus de 300 adhérents : professionnels publics et privés, collectivités, entreprises et laboratoires de recherche principalement dans la région Auvergne-Rhône-Alpes.

La régie assainissement participe activement au sein de cette association aux groupes de travail sur l'autosurveillance, les rejets non domestiques, la gestion des eaux pluviales. Des débats souvent très riches qui permettent d'enrichir nos connaissances.

La directrice adjointe de l'assainissement siège également au conseil d'administration de cette association.







# Annexes

- ▼ **40** **Annexe 1 - Indicateurs réglementaires**
- ▼ **42** **Annexe 2 - État du patrimoine par commune**
- ▼ **44** **Annexe 3 - Bilan d'exploitation par commune**
- ▼ **46** **Annexe 4 - Détail des résultats des bilans 24 heures sur les stations de traitement des eaux usées**
- ▼ **48** **Annexe 5 - Études et travaux**
  - 5.1 Liste des travaux de renouvellement de réseaux d'assainissement
  - 5.2 Liste des travaux d'extensions de réseaux ou de création d'ouvrages d'assainissement
  - 5.3 Liste des travaux d'extension ou de création d'ouvrages de gestion des eaux pluviales
  - 5.4 Liste des travaux en comaitrise d'ouvrage avec les communes
  - 5.5 Liste des branchements par commune
  - 5.6 Liste des travaux ponctuels par commune (réparations sur le réseau principalement)
  - 5.7 Montant des études engagées en matière d'assainissement par commune
  - 5.8 Montant des études engagées en matière de gestion des eaux pluviales par commune
- ▼ **51** **Annexe 6 - Urbanisme et assainissement**
  - 6.1 Zonages assainissement
  - 6.2 Nombre d'avis délivré par commune
- ▼ **53** **Annexe 7 - Contrôles de branchement par commune**
- ▼ **54** **Annexe 8 - SPANC**
  - 8.1 État des installations d'ANC de l'ensemble du territoire fin 2022
  - 8.2 Bilan des filières ANC créées ou réhabilitées en 2022
- ▼ **56** **Annexe 9 - Tarifs de la redevance assainissement par commune**
- ▼ **57** **Annexe 10 - Nombre d'abonnés et volumes facturés pour les abonnés domestiques par commune**
- ▼ **58** **Annexe 11 - Liste des industriels dont les rejets sont autorisés**
- ▼ **61** **Annexe 12 - Échéancier d'extinction de la dette**
- ▼ **62** **Annexe 13 - Organigramme de la direction de l'assainissement**

## ► Annexe 1 - Indicateurs réglementaires

L'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement a défini une série d'indicateurs de performances qui doivent figurer dans le rapport.

### Taux moyen de renouvellement des réseaux

(Quotient du linéaire moyen du réseau de collecte hors branchements renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de collecte hors branchements) (1 233 km de réseaux eaux usées + unitaire en 2022).

- ▶ 800 m de renouvellement en 2018
- ▶ 1244 m de renouvellement en 2019
- ▶ 1924 m de renouvellement en 2020
- ▶ 2 097 m de renouvellement en 2021
- ▶ 1 630 m de renouvellement en 2022
- ▶ Taux moyen calculé sur 5 ans = 0,16 %
- ▶ Taux de renouvellement 2022 = 0,13 %

## Évaluation de l'inscription du service assainissement dans une stratégie de développement durable

1. Qualité du service à l'utilisateur	
- taux de réclamations	Non connu
- taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Non connu
- taux de débordement dans les locaux des usagers	Non connu
2. Gestion financière et patrimoniale	
- taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,12 %
- durée d'extinction de la dette	2,3 années
- indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	85/120
- nombre de points de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	Non connu
3. Performance environnementale	
- conformité de la collecte des effluents	OUI (à l'exception du système d'assainissement de Romans)
- conformité des équipements d'épuration	OUI (à l'exception du système d'assainissement de Romans)
- conformité de la performance des ouvrages d'épuration	OUI (à l'exception du système d'assainissement de Romans)
- taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	OUI
- indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées.	90/120

### Assainissement non collectif

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif par Valence Romans Agglo pour l'année 2021 est de 90/100.

- ▶ Zonage de l'assainissement non collectif (délimitation des zonages d'assainissement par délibération) (10/20. Plus de détails dans le chapitre assainissement et urbanisme)
- ▶ Règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par délibération (20/20)
- ▶ Pour les installations neuves ou à réhabiliter, le service assainissement non collectif délivre bien un rapport de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires (30/30)
- ▶ Pour les installations existantes, le service assainissement non collectif délivre bien des rapports de visite établis dans la cadre de la mission de contrôle et de fonctionnement (30/30).

Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (Nombre d'abonnés raccordés au réseau d'assainissement / Nombre d'abonnés potentiel des zones d'assainissement collectif)	NON CONNU
<b>INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES (/120 PTS)</b>	85 points
<b>PARTIE A : PLAN DES RÉSEAUX (/15 POINTS)</b>	
Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes et des points d'autosurveillance : /10 pts	10 points
Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux pour prendre en compte les travaux réalisés : /5 pts	5 points
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RÉSEAUX (/30 POINTS)</b>	
Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons du réseau avec le linéaire, la catégorie de l'ouvrage, la précision cartographique pour au moins 50% du linéaire et procédure de mise à jour du plan des réseaux intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux : /10 pts	10 points
Un point supplémentaire attribué par tranche de 10% supplémentaire du linéaire totale jusqu'à 90% : /1 à 5 pts	5 points
Inventaire des réseaux avec pour chaque tronçon la date ou la période de pose pour 50% du réseau au moins (/10 points)	10 points
Un point supplémentaire attribué par tranche de 10% supplémentaire du linéaire total jusqu'à 90% : (5ème point si informations sur dates pour 95 % du linéaire)	0 points
<b>PARTIE C : INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DU RÉSEAU ET LES INTERVENTIONS SUR RÉSEAUX (/75 POINTS)</b>	
Plan des réseaux avec altimétrie des canalisations sur au moins 50% du linéaire total : /10 pts	10 points
Un point supplémentaire attribué par tranche de 10% supplémentaire du linéaire totale jusqu'à 90% : /1 à 5 pts	5 points
Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relevage, DO...) : /10 pts	10 points
Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants : /10 pts	10 points
Existence d'un inventaire qui récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon : /10 pts	10 points
Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau : /10 pts	0 points
Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement : /10 pts	0 points
Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	OUI (sauf Système d'assainissement de Romans)
Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	OUI
Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	OUI (sauf STEU de Romans)
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	NC
Nombre de dossier d'indemnisations suite à débordement / inondation : 0	(par millier d'habitants desservis) / Pas disponible à l'échelle des 52 communes
Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (au moins deux par an)	9
Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	100 %
<b>INDICE DE CONNAISSANCE DES REJETS AU MILIEU NATUREL PAR LES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES (/120 PTS)</b>	90 pts
<b>PARTIE A : ÉLÉMENTS COMMUNS À TOUS LES TYPES DE RÉSEAUX (/100 POINTS)</b>	
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs : (OUI = 20 pts, NON = 0 pts)	20 points
Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet : (OUI = 10 pts, NON = 0 pts)	0 points
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement : (OUI = 20 pts, NON = 0 pts)	20 points
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définie par l'arrêté du 22 juin 2007 : (OUI = 30 pts, NON = 0 pts)	30 points
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations de traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 : (OUI = 10 pts, NON = 0 pts)	10 points
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur : (OUI = 10 pts, NON = 0 pts)	0 points
<b>PARTIE B ET C : PRIS EN COMPTE SEULEMENT SI PARTIE A &gt; OU = À 80 PTS</b>	
<b>PARTIE B : POUR LES SECTEURS ÉQUIPÉS EN RÉSEAUX SÉPARATIFS OU PARTIELLEMENT SÉPARATIFS (/10 POINTS)</b>	
Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total : (OUI = 10 pts, NON = 0 pts)	0 points
Partie C : Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs (10 points)	
Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage : (OUI = 10 pts, NON = 0 pts)	10 points
Durée d'extinction de la dette (= Encours de la dette 17 107 000 € / Epargne brute 7 227 000 k€)	2,3 années
Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente (année 2017)	Non connu car pas consolidé à l'échelle des 52 communes
Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues ; taux de réclamations	OUI

## ► Annexe 2 - État du patrimoine par commune

COMMUNE	SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT	SÉPARATIF EAUX USÉES	UNITAIRE	TOTAL RÉSEAUX ASSAINISSEMENT	LINEAIRE RÉSEAU STRICT. PLUVIAL	REGARDS PLUVIAL	GRILLES/AVALOIRS PLUVIAL STRICT ET UNITAIRE	PUITS D'INFILTRATION	BASSIN EAUX PLUVIALES	NOUES
Alixan	Valence	19 993	-	19 993	5 030	330	239	54	5	22
Barbières		6 835	479	7 314	2 088	129	142	46	1	-
Barcelonne		-	-	0	516	29	9	1	-	-
Beaumont-lès-Valence	Portes	28 353	4 271	29 623	13 680	569	759	102	10	1
Beauregard-Baret		7 876	720	8 596	1 956	52	73	7	1	-
Beauvallon	Portes	10 253	1 168	11 420	4 080	184	226	74	1	-
Bésayes		6 419	-	6 419	4 004	183	162	15	2	-
Bourg-de-Péage	Romans	22 138	28 743	50 882	10 202	675	1 525	291	7	-
Bourg-lès-Valence	Valence	55 138	36 997	92 134	38 654	2 133	2 231	523	12	7
Chabeuil	Valence	51 245	2 200	53 445	16 381	696	191	196	2	-
Charpey		6 804	-	6 804	2 077	169	95	7	1	-
Châteaudouble		5 358	-	5 358	2 494	89	54	-	-	-
Châteauneuf-sur-Isère		22 122	107	22 229	11 012	513	419	98	6	66
Châtillon-Saint-Jean	Romans	5 956	-	5 956	3 246	117	115	13	1	-
Chatuzange-le-Goubet	Romans	36 037	8 222	44 259	12 073	581	629	127	17	-
Clérieux	Romans	5 489	5 893	11 382	3 691	137	164	9	1	-
Combovin		3 094	-	3 094	1 059	70	88	1	-	-
Crépol		2 167	1 053	3 219	1 272	50	61	-	-	-
Étoile-sur-Rhône	Portes	43 194	1 634	44 828	14 750	850	564	181	2	-
Eymeux		4 331	658	4 989	1 929	113	84	28	-	-
Génissieux	Romans	21 929	-	21 929	10 235	358	294	31	3	-
Geysans		3 602	-	3 602	1 277	30	19	1	2	-
Granges-les-Beaumont	Romans	3 771	4 427	8 197	1 026	102	132	72	1	-
Hostun	Smabla	8 164	-	8 164	3 047	126	99	6	3	-
Jaillans		6 168	5	6 173	1 079	63	45	4	2	-
La Baume-Cornillane		1 600	239	1 840	453	26	21	-	-	-
La Baume-d'Hostun	Smabla	10 557	-	10 557	1 206	42	65	17	-	-
Le Chalon		-	-	-	289	16	1	-	-	-

COMMUNE	SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT	SÉPARATIF EAUX USÉES	UNITAIRE	TOTAL RÉSEAUX ASSAINISSEMENT	LINÉAIRE RÉSEAU STRICT. PLUVIAL	REGARDS PLUVIAL	GRILLES/AVALOIRS PLUVIAL STRICT ET UNITAIRE	PUITS D'INFILTRATION	BASSIN EAUX PLUVIALES	NOUES
Malissard	Valence	19 921	3 385	23 306	2 025	201	239	101	-	14
Marches		7 238	-	7 238	2 794	103	106	18	3	7
Montéléger	Portes	10 478	2 594	13 072	5 956	270	135	9	-	-
Montéliar	Valence	31 767	-	31 767	15 307	432	527	140	6	6
Montmeyran	Portes	12 196	10 490	22 686	7 495	261	323	1	3	-
Montmiral		3 141	1 909	5 050	1 092	33	33	-	-	1
Montvendre		4 655	-	4 655	2 491	156	103	11	1	-
Mours-Saint-Eusèbe	Romans	9 700	11 044	20 743	5 620	322	430	96	5	-
Ourches		881	-	881	93	4	7	-	-	-
Parnans		2 023	1 614	3 636	977	20	29	-	-	-
Peyrins	Romans	12 284	2 957	15 241	3 229	94	153	-	2	-
Peyrus		4 128	1 655	5 783	1 885	88	64	1	-	-
Portes-lès-Valence	Portes	45 006	23 788	68 795	7 258	1 483	1 923	1 226	5	7
Rochefort-Samson		4 298	-	4 298	916	109	82	20	2	-
Romans-sur-Isère	Romans	20 012	152 705	172 718	22 871	1 747	4 727	444	4	-
Saint-Bardoux		3 324	-	3 324	332	13	7	-	-	-
Saint-Christophe-et-le-Laris		2 667	-	2 667	968	29	20	-	-	-
Saint-Laurent-d'Onay		995	-	995	109	9	2	-	-	-
Saint-Marcel-lès-Valence	Valence	42 925	271	43 197	7 557	733	786	438	2	5
Saint-Michel-sur-Savasse		4 028	-	4 028	2 039	77	76	-	1	-
Saint-Paul-lès-Romans	Romans	13 483	9 188	22 671	1 333	146	229	34	1	4
Saint-Vincent-la-Commanderie		5 511	-	5 511	945	76	70	9	-	-
Triors		3 057	-	3 057	2 386	86	37	-	-	-
Upie		7 614	2 578	10 192	2 153	126	100	7	1	-
Valence	Valence	102 627	129 694	232 321	125 704	5 697	9 056	538	13	6
Valherbasse		13 295	-	13 295	3 521	142	51	1	-	-
	<b>TOTAL</b>	<b>570 791</b>	<b>376 112</b>	<b>946 903</b>	<b>297 200</b>	<b>15 740</b>	<b>22 169</b>	<b>3 683</b>	<b>129</b>	<b>116</b>

## ► Annexe 3 - Bilan d'exploitation par commune

COMMUNES	NOMBRE D'INTERVENTION	LINÉAIRE DE CURAGE EU EN ML	LINÉAIRE EU TOTAL EN ML	TAUX DE CURAGE EN %	LINÉAIRE DE CURAGE EP EN ML	LINÉAIRE EP TOTAL EN ML	TAUX DE CURAGE EN %
Alixan	39	2 175	19 993	10,9	0	5 030	0
Barbières	12	1 066	7 314	14,6	0	2 088	0
Barcelonne	0	0	0	0	0	516	0
Beaumont-lès-Valence	60	3 252	29 623	11	111	13 680	0,8
Beauregard-Baret	10	1 349	8 596	15,7	0	1 956	0
Beauvallon	27	1 433	11 420	12,5	0	4 080	0
Bésayes	12	825	6 419	12,9	0	4 004	0
Bourg-de-Péage		4 713	50 882	9,3	525	10 202	5,1
Bourg-lès-Valence	341	11 146	92 134	12,1	85	38 654	0,2
Chabeuil	72	7 191	53 445	13,5	1 115	16 381	6,8
Charpey	17	712	6 804	10,5	415	2 077	20
Châteaudouble	5	740	5 358	13,8	355	2 494	14,2
Châteauneuf-sur-Isère	27	2 618	22 229	11,8	698	11 012	6,3
Châtillon-Saint-Jean		2 004	5 956	33,6	0	3 246	0
Chatuzange-le-Goubet		6 060	44 259	13,7	976	12 073	8,1
Clérieux		4 299	11 382	37,8	0	3 691	0
Combovin	11	0	3 094	0	0	1 059	0
Crépol	3	589	3 129	18,3	316	1 272	24,8
Étoile-sur-Rhône	42	4 442	44 828	9,9	0	14 750	0
Eymeux	9	529	4 989	10,6	0	1 930	0
Génissieux		0	21 929	0	0	10 235	0
Geyssans	2	373	3 602	10,4	0	1 277	0
Granges-les-Beaumont		1 592	8 197	19,4	0	1 027	0
Hostun	6	674	8 164	8,3	226	3 047	7,4
Jaillans	8	691	6 173	11,2	0	1 079	0
La Baume-Cornillane	8	0	1 840	0	0	453	0
La Baume-d'Hostun	16	646	10 557	6,1	0	1 206	0
Le Chalon	0	0	0	0	0	289	0
Malissard	70	2 565	23 306	11	0	2 025	0
Marches	21	178	7 238	2,5	0	2 794	0
Montéléger	17	832	13 072	6,4	0	5 956	0
Montéliar	33	3 893	31 767	12,3	0	15 307	0
Montmeyran	39	1 590	22 686	7	0	7 495	0
Montmiral	3	0	5 050	0	0	1 093	0
Montvendre	13	0	4 655	0	0	2 491	0
Mours-Saint-Eusèbe		540	20 743	2,6	0	5 620	0
Ourches	4	0	881	0	0	94	0
Parnans	9	0	3 636	0	97	977	9,9
Peyrins		1 431	15 241	9,4	0	3 229	0
Peyrus	1	0	5 783	0	0	1 885	0
Portes-lès-Valence	149	7 151	68 795	10,4	0	7 258	0
Rochefort-Samson	14	451	4 298	10,5	0	916	0
Romans-sur-Isère		15 705	172 718	9,1	1 545	22 871	6,8
Saint-Bardoux	8	370	3 324	11,1	152	333	45,7
Saint-Christophe-et-le-Laris	9	0	2 667	0	203	969	21
Saint-Laurent-d'Onay	1	153	995	15,4	12	110	10,9
Saint-Marcel-lès-Valence	105	5 967	43 197	13,8	0	7 557	0
Saint-Michel-sur-Savasse	3	857	4 028	21,3	137	2 039	6,7
Saint-Paul-lès-Romans		3 730	22 671	16,5	0	1 333	0
Saint-Vincent-la-Commanderie	5	562	5 511	10,2	0	946	0
Triors	15	335	3 057	11	155	2 386	6,5
Upie	24	0	10 192	0	0	2 153	0
Valence	804	19 556	232 321	8,4	452	125 704	0,4
Valherbasse	26	1 479	13 295	11,1	209	3 521	5,9
<b>TOTAL</b>	<b>2 100</b>	<b>124 985</b>	<b>1 233 534</b>	<b>10,1</b>	<b>7 575</b>	<b>395 868</b>	<b>1,9</b>

PUITS D'INFILTRATION CURÉS	NOMBRE DE PUIITS D'INFILTRATION RÉPERTORIÉS	TAUX DE CURAGE EN %	GRILLES NETTOYÉES	NOMBRE DE GRILLES RÉPERTORIÉES	TAUX DE NETTOYAGE EN %	REMPACEMENT TAMPONS	EXPLOITANT
10	54	18,5	33	239	13,8	2	Regie
	46	0		142	0		Saur
	1	0		9	0		Saur
1	102	1	69	759	9,1	9	Regie
	7			73	0		Saur
2	74	2,77	18	226	8	18	Regie
	15	0		162	0		Saur
42	291	14,4	756	1 525	49,6		Veolia
76	523	14,5	345	2 231	15,5	14	Regie
20	196	10,2	125	191	65,4	5	Regie
	7	0		95	0		Saur
	0			54	0		Saur
	98	0		419	0		Saur
39	13	300	115	115	100		Veolia
51	127	40,2	211	629	33,5	1	Veolia
0	9	0	155	164	94,5		Veolia
	1			88			Saur
	0			61	0		Saur
1	181	0,6	19	564	3,4	1	Regie
	28	0		84	0		Saur
15	31	48,4	242	294	82,3	1	Veolia
	1			19	0		Saur
29	72	40,3	32	132	24,2		Veolia
	6			99	0		Saur
	4			45			Saur
	0			21	0		Saur
	17	0		65			Saur
	0			1	0		Saur
5	101	-	88	239	36,8	12	Regie
	18	0		106	0		Saur
1	9	-	31	135	23	10	Regie
1	140	0,7	91	527	17,3	1	Regie
0	1	-	27	323	8,4	6	Regie
	0			33	0		Saur
	11			103			Saur
35	96	36,5	330	430	76,7	1	Veolia
	1	0		7	0		Saur
	0			29	0		Saur
0	0		110	153	71,9		Veolia
0	1		54	64	84,4		Saur
72	1 226	5,9	165	1 923	8,6	16	Regie
	20			82	0		Saur
165	444	37,2	2 999	4 727	63,4	4	Veolia
	0			7	0		Saur
	0			20	0		Saur
	0			2	0		Saur
11	438	2,5	102	786	13	10	Regie
	0			76	0		Saur
40	34	117,6	24	229	10,5	1	Veolia
	9			70	0		Saur
	0			37	0		Saur
	7			100	0		Saur
26	538	4,8	872	9 056	9,6	82	Regie
	1	0		51	0	0	Saur
<b>642</b>	<b>4 999</b>	<b>12,8</b>	<b>7 013</b>	<b>27 821</b>	<b>25,2</b>	<b>194</b>	

## Annexe 4 - Détail des résultats des bilans 24 heures sur les stations de traitement des eaux usées

Code SANDRE	STEU	Taille STEU en EH (Equivalent Habitant)	Date de réalisation en 2020	Performances de traitement réglementaires sur la base des concentrations mesurées en sortie									Taux de fonctionnement de la STEU sur la moyenne des bilans		
				DBO5 (mg/l)			DCO (mg/l)			MES (mg/l)			Charge hydraulique	Charge organique	Nombre d'EH (60 gr de DBO5)
				Concentration Réductible	ET Niveau de rejet réglementaire	OU % mini à at- teindre	Concentration Réductible	ET Niveau de rejet réglementaire	OU % mini à at- teindre	Concentration Réductible	ET Niveau de rejet réglementaire	OU % mini à at- teindre			
				70	35	60	400	200	60	85		50			
06 09 26023 002	Barbières Chef Lieu	900 EH	24/03	13	96	74	86	11	97	132 %	180 %	1 619			
			21/07	2	100	47	97	7	99 %						
06 09 26049 002	Bésayes Chef Lieu	1 400 EH	21/04	7	97	68	96	15	99	18 %	14 %	194			
			07/07	2	99	50	97	16	99						
			09/11	2	99	21	96	3	99						
06 09 26107 001	Eymeux Chef Lieu	750 EH	17/02	8	95	72	88	16	97	50 %	28 %	208			
			03/11	7	96	63	92	16	95						
06 09 26140 001	Geyssans Chef Lieu	260 EH	01/02	15	94	101	88	8	97	189 %	48 %	788			
06 09 26381 003	Jaillans Chef Lieu	600 EH	10/10	2	100	55	95	8	98	79 %	14 %	87			
			28/11	2	96	22	97	4	99						
06 09 26173 002	Marches Chef Lieu	800 EH	08/12	7	94	54	86	26	79	86 %	26 %	211			
			22/12	4	98	35	93	5	96						
06 09 26210 002	Montrigaud Chef Lieu	350 EH	07/11	2	95	15	92	3	94	34 %	3 %	10			
06 09 262120 001	Montvendre Chef Lieu	400 EH	19/12	51	14	194	35	62	56	333 %	49 %	197			
06 09 26232 001	Peyrus Chef-Lieu	317 EH	04/10	15	95	203	75	38	92	-	-	-			
06 09 26273 002	Rochefort-Samson Chef-Lieu	250 EH	01/09	2	99	27	95	4	98	39 %	18 %	45			
06 09 26273 003	Rochefort-Samson Saint Mamans	420 EH	28/04	2	100	22	97	1	100	73 %	58 %	244			
06 09 26294 001	St Bardoux Chef-Lieu	300 EH	07/02	22	91	141	83	26	88	26 %	19 %	56			
			27/10	4	99	51	93	17	94						
06 09 26297 001	Saint-Bonnet de Vaclérieux	200 EH	09/06	2	100	34	94	3	98	70 %	53 %	105			
06 09 26319 002	Saint-Michel-sur-Savasse Chef Lieu	700 EH	25/01	2	99	17	97	4	99	36 %	22 %	153			
			24/11	3	99	18	97	2	100						
06 09 26382 001	Saint-Vincent-la-Commanderie Chef Lieu	400 EH	15/09	8	97	113	83	47	81	70 %	40 %	160			

## LAGUNAGES

Code SANDRE	STEU	Taille STEU en EH (Equivalent Habitant)	Date de réalisation en 2020	Performances de traitement réglementaires sur la base des concentrations mesurées en sortie									Taux de fonctionnement de la STEU sur la moyenne des bilans		
				DBO5 (mg/l)			DCO (mg/l)			MES (mg/l)			Charge hydraulique	Charge organique	Nombre d'EH (60 gr de DBO5)
				Concentration Rédhitoire	ET Niveau de rejet réglementaire	OU % mini à atteindre	Concentration Rédhitoire	ET Niveau de rejet réglementaire	OU % mini à atteindre	Concentration Rédhitoire	ET Niveau de rejet réglementaire	OU % mini à atteindre			
				70	35	60%	400	200	60%	150		50%			
06 09 26039 002	Beauregard-Baret Meymans	100 EH	14/04	2	99	60%	21	97	60%	3	98	26%	5%	33	
06 09 26079 002	Charpey Chef Lieu	700 EH	21/11	72	62	60%	266	24	60%	70	65	116%	26%	458	
			26/12	40	84	60%	177	67	91	46					
06 09 26 091 001	Combovin	200 EH	28/03	73	76	60%	310	64	60%	190	80	288%	227%	491	
06 09 26081 001	Châteaudouble Chef-Lieu	267 EH	05/05	45	80	60%	244	62	60%	50	81	38%	25%	66	
06 09 26 084 002	Châteauneuf-sur-Isère Chef Lieu	1 800 EH	18/01	77	70	60%	285	58	60%	101	63	75%	88%	1 782	
			10/02	70	77	60%	270	66	152	67					
			10/03	67	80	60%	318	45	148	65					
			08/04	130	41	60%	568	-86	268	-29					
			19/05	63	93	60%	310	88	166	89					
			16/06	46	91	60%	308	73	158	68					
			11/07	65	94	60%	419	76	200	77					
			11/08	56	87	60%	520	45	242	53					
			20/10	67	80	60%	318	77	113	30					
			01/12	33	87	60%	133	78	97	61					
06 09 26107 001	Crépol Chef Lieu	500 EH	12/05	28	95	60%	65	93	60%	37	96	17%	24%	118	
			12/09	3	99	60%	85	96	15	99					
06 09 26055 001	Parnans Chef Lieu	300 EH	25/04	26	89	60%	170	69	60%	24	87	102	77	230	
06 09 26358 001	Upie Chef Lieu	600 EH	11/04	71	49	60%	243	23	60%	102	37	114%	32%	214	
			13/10	13	95	60%	129	80	35	85					

## FILTRE PLANTÉ DE ROSEAUX AVEC OBLIGATION RÉGLEMENTAIRE SUR LE PHOSPHORE

Code SANDRE	STEU	Taille STEU en EH (Equivalent Habitant)	Date de réalisation en 2021	Performances de traitement réglementaires sur la base des concentrations mesurées en sortie										
				DBO5 (mg/l)			DCO (mg/l)			MES (mg/l)			NTK (mg/l)	PT (mg/l)
				Concentration Rédhitoire	ET Niveau de rejet réglementaire	OU % mini à atteindre	Concentration Rédhitoire	ET Niveau de rejet réglementaire	OU % mini à atteindre	Concentration Rédhitoire	ET Niveau de rejet réglementaire	OU % mini à atteindre	Niveau de rejet réglementaire	Niveau de rejet réglementaire
				70	25	60%	400	90	60%	85	30	50%	10	2,0
06 09 26207 002	Montmiral Chef Lieu	600 EH	08/03	2	99	60%	19	91	60%	5	97	1	2,6	
			16/10	3	98	60%	14	97	2	100	1	3,5		

- Analyses conformes
- Analyses non conformes, sous les seuils rédhitoires
- Analyses non conformes, au-dessus des seuils rédhitoires

## ► Annexe 5 - Études et travaux

### 5.1 - Liste des travaux de renouvellement de réseaux d'assainissement

Commune	Opération	Total des dépenses en 2022 en € HT
Beaumont-lès-Valence	Rue F. Kiene (fin des travaux)	17 240
Beauvallon	Dévoisement de réseau rue de la Bourne	7 393
Bourg-de-Péage	Allée du Verdon, allée de Savoie	46 998
Bourg-lès-Valence	Impasse des réservoirs, rue Rutherford	7 705
Chabeuil	Divers travaux ponctuels, réparations	2 941
Châteauneuf-sur-Isère	Rue du canal	37 293
Chatuzange-le-Goubet	Divers travaux ponctuels, réparations	2 599
Clérieux	Divers travaux ponctuels, réparations	855
Crépol	Divers travaux ponctuels, réparations	1 956
Geyssans	Route de la bâtie	45 381
Grange-les-Beaumont	Rue du tram	61 375
Malissard	Rue de la liberté	45 745
Montmiral	Divers travaux ponctuels, réparations	663
Mours-Saint-Eusèbe	Divers travaux ponctuels, réparations	3 855
Portes-lès-Valence	Rue André-Chastel, lotissement les Abricotines	16 242
Romans	Cours Pierre Didier, rue Bistour, Contre-allée des Allobroges, rue Tony Garnier, Cote Crotton, Place Charles de Gaulle	846 576
Saint-Paul-lès-Romans	Rue du vieux village, montée de la gare	41 780
Valence	Rue Albert de Mun, Rue Chorier, Rue Servan, Rue de l'Isle, Rue Mirabeau	564 816

### 5.2 - Liste des travaux d'extensions de réseaux ou de création d'ouvrages d'assainissement

Commune	Opération	Total des dépenses 2022 en € HT
Alixan	Divers	2 010
Beauvallon	Les Gamelles	14 143
Bourg-de-Péage	Allée de Provence	21 971
Chabeuil	Route de Beaumont	23 681
Chatuzange-le-Goubet	Rond-point de Pizançon, rue du 8 mai	59 044
Clérieux	Chemin des carriers	10 663
Montélier	Avenue de Provence	22 740
Montmeyran	Quartiers Dinas, Petiots et Rorivas	851 047
Mours-Saint-Eusèbe	Rues de Royans et Claude-Marcé	1 048 145
Peyrins	Avenue Docteur Bonnet - Les Godards	110 414
Peyrus	Travaux de mise en séparatif Grande Rue	168 482
Portes-lès-Valence	Quartier de la Motte	266 643
Romans-sur-Isère	Quai Sainte Claire, rue Charcot, rue de Gillières, Rue Honoré Daumier, rue Jeanne d'Arc	91 353
Valence	Rue Victor Jacquet, route de Chabeuil, rue Georges Mandel	119 045
Saint-Vincent-la-Commanderie	Rue de la source	13 211

### 5.3 - Liste des travaux d'extension ou de création d'ouvrages de gestion des eaux pluviales

Commune	Total des dépenses 2022 en € TTC
Alixan	9 717
Montmeyran	932
Beaumont-lès-Valence	82 029
Beauvallon	116 823
Bourg-de-Péage	203 241
Bourg-lès-Valence	6 918
Rochefort-Samson	15 597
Chateauneuf-sur-Isère	46 989
Chatuzange le Goubet	90 017
Combovin	52 177
Peyrus	36 036
Étoile-sur-Rhône	5 112
Saint-Michel-de-Savasse	86 262
Ourches	16 008
Malissard	37 021
Marches	25 385
Montéléger	15 910
Mours Saint-Eusebe	657 691
Portes-lès-Valence	184 894
Romans	429 243
Saint-Marcel-lès-Valence	9 574
Saint-Paul-lès-Romans	15 871
Valence	532 775
Valherbasse	76 596

### 5.4 - Liste des travaux en maîtrise d'ouvrage avec les communes

Commune	Total des dépenses 2022 en € TTC
Beaumont-lès-Valence	72 084
Beauvallon	112 425
Chatuzange-le-Goubet	85 260
Montéléger	15 911
Romans-sur-Isère	30 612
Saint-Michel-sur-Savasse	86 262
Valence	34 689
Valherbasse	76 597
<b>TOTAL</b>	<b>513 839</b>

### 5.5 - Liste des branchements par commune

Communes	Nombre de branchements
Alixan	4
Barbieres	1
Beaumont-lès-Valence	4
Beauregard-Baret	4
Beauvallon	1
Besayes	1
Bourg-lès-Valence	18
Bourg-de-Péage	6
Chabeuil	11
Chateauneuf-sur-Isère	3
Chatillon-Saint-Jean	7
Chatuzange-le-Goubet	10
Clérieux	2
Combovin	1
Crépol	2
Étoile-sur-Rhone	10
Génissieux	8
Hostun	2
La Baume-d'Hostun	3
Malissard	1
Montéléger	1
Montéliér	4
Montmeyran	2
Montvendre	1
Mours-Saint-Eusèbe	4
Peyrins	3
Portes-lès-Valence	8
Rochefort-Samson	2
Romans-sur-Isère	31
Saint-Marcel-lès-Valence	9
Saint-Michel-sur-Savasse	2
Saint-Paul-lès-Romans	5
Upie	2
Valence	24
Valherbasse	1
<b>TOTAL</b>	<b>198</b>

## 5.6 - Liste des travaux ponctuels par commune (réparations sur le réseau principalement)

Localisation	Total des dépenses réalisées pour les travaux ponctuels en 2022	Nombre d'interventions réalisées
Beaumont-lès-Valence	6 030 €	3
Beauvallon	1 400 €	1
Bourg-lès-Valence	5 028 €	2
Bourg-de-Péage	34 931 €	3
Châteauneuf-sur-Isère	4 632 €	2
Chatuzange-le-Goubet	513 €	1
Crépol	1 956 €	1
Étoile-sur-Rhône	1 300 €	1
Malissard	4 471 €	1
Montéléger	2 035 €	1
Mours-Saint-Eusèbe	8 401 €	2
Romans-sur-Isère	36 401 €	16
Saint-Marcel-lès-Valence	6 550 €	2
Valence	93 269 €	29
<b>TOTAL</b>	<b>206 917 €</b>	<b>65</b>

## 5.7 - Montant des études engagées en matière d'assainissement par commune

Localisation	Total des dépenses engagées par commune en 2022 en € HT (hors schémas directeurs et études REUSE)
Alixan	884 €
Beaumont-lès-Valence	8 606 €
Beauregard-Baret	28 751 €
Beauvallon	2 559 €
Bourg-de-Péage	37 241 €
Bourg-lès-Valence	2 245 €
Chabeuil	13 610 €
Charpey	1 460 €
Châteauneuf-sur-Isère	3 038 €
Chatuzange-le-Goubet	9 494 €
Clérieux	16 165 €
Combovin	302 €
Crépol	448 €
Étoile-sur-Rhône	2 914 €
Grange-lès-Beaumont	7 027 €
Malissard	34 164 €
Montéléger	1 363 €
Montmeyran	7 525 €
Montvendre	54 786 €
Mours-Saint-Eusèbe	14 980 €
Peyrins	2 492 €
Peyrus	15 232 €
Portes-lès-Valence	52 493 €
Romans	163 672 €
Saint-Laurent-d'Onay	723 €
Saint-Marcel-lès-Valence	7 738 €
Saint-Michel-sur-Savasse	776 €
Saint-Paul-lès-Romans	13 426 €
Upie	7 039 €
Valence	201 961 €

## 5.8 - Montant des études engagées en matière de gestion des eaux pluviales par commune

Communes	Montant en € TTC
Alixan	607 €
Beauvallon	4 639 €
Bourg-de-Péage	4 222 €
Bourg-lès-Valence	15 €
Chateaudouble	4 435 €
Châteauneuf-sur-Isère	4 953 €
Chatuzange-le-Goubet	1 702 €
Clérieux	1 125 €
Combovin	311 €
Étoile-sur-Rhône	10 299 €
La Baume-Cornillane	280 €
Malissard	7 059 €
Montéléger	1 123 €
Montvendre	2 540 €
Mours-Saint-Eusèbe	3 114 €
Ourches	5 121 €
Peyrus	7 823 €
Portes-lès-Valence	12 673 €
Romans	25 048 €
Saint-Marcel-lès-Valence	8 673 €
Saint-Michel-sur-Savasse	1 293 €
Saint-Paul-lès-Romans	1 891 €
Valence	101 443 €
Valherbasse	2 443 €

# Annexe 6 - Urbanisme et assainissement

## 6.1 - Zonages assainissement

Système d'assainissement	Commune	Zonage existant	Date où le zonage a été approuvé par délibération
Valence	Alixan	oui	PLU approuvé le 07/03/2023 - Zonage assainissement annexé
Barbières	Barbières	oui	PLU approuvé le 25/07/2017 - Zonage assainissement annexé
AUCUN	Barcelonne	non	PLU mis à jour le 01/10/2020 - Toute la commune est zonée en assainissement non collectif
Portes-lès-Valence	Beaumont-lès-Valence	oui	PLU modifié le 18/11/2019 - Zonage assainissement annexé
Beauregard-Baret	Beauregard-Baret	oui	PLU modifié le 24/09/2019 - Zonage assainissement en cours de révision
Portes-lès-Valence	Beauvallon	oui	PLU arrêté le 25/10/2022 - Zonage assainissement en cours de révision
Bésayes	Bésayes	oui	PLU approuvé le 30/08/2017 - Zonage assainissement annexé
Romans-sur-Isère	Bourg-de-Péage	oui	PLU révisé le 17/06/2021 - Zonage assainissement révisé. Enquête publique à programmer
Valence	Bourg-lès-Valence	oui	PLU modifié le 15/12/2021 - Zonages assainissement et pluvial annexés
Valence	Chabeuil	oui	PLU modifié le 03/04/2019 - Zonage assainissement en cours de révision
Charpey	Charpey	oui	PLU mis à jour le 18/12/2018 - Zonage assainissement annexé
Châteaudouble	Châteaudouble	oui	PLU mis à jour le 04/01/2022 - Zonage assainissement annexé
Châteauneuf-sur-Isère	Châteauneuf-sur-Isère	oui	PLU modifié le 24/01/2022 - Zonage assainissement en cours de révision
Romans-sur-Isère	Châtilion-Saint-Jean	oui	PLU modifié le 07/07/2022 - Zonage assainissement annexé
Romans-sur-Isère	Chatuzange-le-Goubet	oui	PLU approuvé le 23/06/2023 - Zonages assainissement et pluvial annexés
Romans-sur-Isère	Clérieux	oui	PLU modifié le 15/09/2021 - Zonage assainissement annexé
Combovin	Combovin	oui	PLU approuvé le 03/02/2020 - Zonage d'assainissement annexé
Crépol	Crépol	oui	PLU mis à jour le 25/10/2022 - Zonage assainissement annexé
Portes-lès-Valence	Étoile-sur-Rhône	oui	PLU mis à jour le 04/10/2019 - Zonage assainissement en cours de révision
Eymeux	Eymeux	oui	PLU modifié le 02/07/2020 - Zonage assainissement annexé
Romans-sur-Isère	Génissieux	oui	PLU modifié le 19/05/2022 - Zonage assainissement annexé
Geyssans	Geyssans	oui	PLU approuvé le 03/03/2020 - Zonage assainissement annexé
Romans	Granges-les-Beaumont	oui	PLU approuvé le 12/10/2021 - Zonage assainissement annexé
Saint-Nazaire-en-Royans	Hostun	oui	PLU modifié le 03/03/2020 - Zonage assainissement annexé
Jaillans	Jaillans	oui	PLU approuvé le 25/06/2018 - Zonage assainissement annexé
La Baume-Cornillane	La Baume-Cornillane	oui	PLU modifié le 02/11/2021 - Zonage assainissement annexé
Saint-Nazaire-en-Royans	La Baume-d'Hostun	oui	PLU approuvée le 27/08/2021 - Zonage d'assainissement annexé
Le Chalon	Le Chalon	non	Règlement national d'urbanisme - RNU
Valence	Malissard	oui	PLU approuvé le 11/07/2022 - Zonages assainissement et pluvial annexés
Marches	Marches	oui	PLU modifié le 18/06/2020 - Zonage assainissement annexé
Miribel	Miribel	non	Règlement National d'urbanisme - RNU
Portes-lès-Valence	Montéléger	oui	PLU modifié le 22/07/2019 - Zonages assainissement et pluvial annexés
Valence	Montélier	oui	Révision PLU arrêtée le 27/06/2022 - Zonage assainissement en cours de révision
Portes-lès-Valence	Montmeyran	oui	PLU mis à jour le 27/10/2022 - Zonage assainissement en cours de révision
Montmiral	Montmiral	oui	PLU approuvé le 09/12/2013 - Zonage assainissement en cours de révision
Montrigaud	Montrigaud	non	Règlement National d'urbanisme - RNU
Montvendre	Montvendre	non	POS approuvé le 20/12/2001 et caduc depuis le 24/03/2017 - PLU en cours de révision - Zonage assainissement en cours de révision
Romans-sur-Isère	Mours-Saint-Eusèbe	oui	PLU modifié le 15/09/2020 - Zonage assainissement révisé et annexé.
Ourches	Ourches	non	Carte communale approuvée le 01/06/2017 - Zonage assainissement en cours de révision
Parnans	Parnans	non	Carte communale approuvée le 29/03/2005 - Zonage assainissement en cours de révision
Romans-sur-Isère	Peyrins	oui	PLU modifié le 25/02/2020 - Zonage assainissement révisé et annexé
Peyrus	Peyrus	non	PLU en cours de révision et arrêté le 03/02/2023 - Zonage assainissement non révisé et non annexé
Portes-lès-Valence	Portes-lès-Valence	oui	PLU modifié le 18/11/2019 - Zonage assainissement révisé et une version annexée de 2016
Rochefort-Samson	Rochefort-Samson	oui	PLU approuvé le 3/03/2017 - Zonage assainissement annexé
Romans-sur-Isère	Romans-sur-Isère	oui	PLU révisé approuvé le 23/03/2023 - Zonages assainissement et pluvial révisés - Enquête publique à programmer
Valence	Saint-Marcel-lès-Valence	oui	PLU approuvé le 23/05/2023 - Zonage d'assainissement en cours de révision - Enquête publique à programmer
Saint-Bardoux	Saint-Bardoux	oui	PLU mis à jour le 06/09/2021 - Zonage assainissement annexé
Saint-Bonnet-de-Valclérieux	Saint-Bonnet-de-Valclérieux	non	Règlement National d'urbanisme - RNU
Saint-Christophe-et-le-Laris	Saint-Christophe-et-le-Laris	oui	Carte communale approuvée le 24/01/2013 - Zonage assainissement annexé
Saint-Laurent-d'Onay	Saint-Laurent-d'Onay	non	Règlement National d'urbanisme - RNU
Saint-Michel-sur-Savasse	Saint-Michel-sur-Savasse	non	Carte communale approuvée le 06/01/2017
Romans-sur-Isère	Saint-Paul-lès-Romans	oui	Révision prescrite le 21/07/2022 - Zonage assainissement en cours de révision
Saint-Vincent-la-Commanderie	Saint-Vincent-la-Commanderie	oui	Carte communale approuvée le 26/10/2018
Triors	Triors	oui	PLU mis à jour le 17/07/2018 - Zonage assainissement annexé
Upie	Upie	oui	PLU mis à jour le 04/04/2019 - Révision arrêtée le 28/03/2023 - Zonage assainissement en cours de révision
Valence	Valence	oui	PLU approuvé le 21/11/2022 - Zonage assainissement et pluvial révisés - Enquête publique à programmer

## 6.2 - Nombre d'avis délivré par commune

Communes	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Alixan	78	66	36	76	57	57
Barbières	18	24	8	22	26	38
Barcelonne	2	5	1	7	3	1
Beaumont-lès-Valence	119	67	46	45	46	82
Beauregard-Baret	10	16	9	6	7	12
Beauvallon	9	12	10	51	57	8
Bésayes	20	18	37	27	42	22
Bourg-lès-Valence	80	60	47	43	71	41
Bourg-de-Péage	74	75	76	57	52	66
Chabeuil	44	57	34	28	51	49
Charpey	42	35	20	17	10	6
Châteaudouble	1	5		6	7	4
Châteauneuf-sur-Isère	73	70	33	75	76	80
Châtillon-Saint-Jean	25	37	14	34	20	35
Chatuzange-le-Goubet	337	221	104	155	98	118
Clérieux	19	29	21	28	31	42
Combovin		7	4	6	7	3
Crépol	20	15	5	13	13	16
Étoile-sur-Rhône	90	74	37	47	43	86
Eymeux	32	28	29	30	30	33
Génissieux	77	57	36	52	50	38
Geyssans	24	21	6	20	14	16
Granges-les-Beaumont	6	4	5	11	10	22
Hostun	22	24	13	31	16	26
Jaillans	41	27	13	14	15	27
La Baume-Cornillane	9	9	3	11	6	11
La Baume-d'Hostun	13	23	11	14	7	21
Le Chalon			2	2	1	1
Malissard	57	54	40	34	34	40
Marches	14	14	14	19	31	21
Montéléger	13	27	12	21	27	18
Montélier	25	21	9	39	28	23
Montmeyran	57	54	21	13	37	53
Montmiral	19	17	8	16	12	18
Montvendre	1	26	4	16	7	8
Mours-Saint-Eusèbe	82	76	37	63	49	46
Ourches	5	14	5	9	7	2
Parnans	9	30	14	16	10	17
Peyrins	12	33	31	46	33	86
Peyrus		1		2	5	0
Portes-lès-Valence	55	45	58	33	58	48
Rochefort-Samson	25	22	19	27	73	26
Romans-sur-Isère	162	157	135	177	175	133
Saint-Marcel-lès-Valence	46	111	41	23	51	46
Saint-Bardoux	10	9	8	7	10	12
Saint-Bonnet-de-Valclérieux			1	1	0	0
Saint-Christophe-et-le-Laris	2	13	1	57	7	7
Saint-Laurent-d'Onay		1	2	19	0	1
Saint-Michel-sur-Savasse	6	10	16	31	44	36
Saint-Paul-lès-Romans	44	42	34	6	40	50
Saint-Vincent-la-Commanderie	14	12	16	31	3	3
Triors	5	6	2	5	8	7
Upie	32	30	20	24	11	32
Valence	309	365	225	268	235	263
Valherbasse	18	10	6	19	16	16
TOTAL	2388	2286	1439	1950	1877	1973

## Annexe 7 - Contrôles de branchement par commune

Ce décompte n'inclut pas les contrôles réalisés par la DSP.

COMMUNE	CONTRÔLE À L'INITIATIVE DE L'USAGER	CONTRÔLE DE BRANCHEMENT À L'INITIATIVE DE L'AGGLO	CONTRÔLE DE RACCORDEMENT À L'INITIATIVE DE L'AGGLO	TOTAL
Alixan	0	1	2	3
Beaumont-lès-Valence	0	5	0	5
Beauregard-Baret	1	1	2	4
Besayes	1	0	0	1
Bourg-de-Péage	0	1	7	8
Bourg-lès-Valence	9	1	4	14
Chabeuil	1	0	0	1
Chateauneuf-sur-Isère	1	1	0	2
Chatillon-Saint-Jean	1	0	1	2
Chatuzange-le-Goubet	0	2	1	3
Clérieux	1	0	0	1
Étoile-sur-Rhone	5	2	4	11
Hostun	4	0	0	4
Malissard	0	11	2	13
Marches	0	1	0	1
Meymans	1	1	0	2
Miribel	2	53	12	67
Montéleger	1	2	2	5
Montélier	3	0	0	3
Montvendre	0	1	3	4
Portes-lès-Valence	3	2	0	5
Romans-sur-Isère	5	1	5	11
Saint-Bonnet-de-Valclérieux	2	0	0	2
Saint-Christophe-et-le-Laris	2	0	0	2
Saint-Marcel-les-Valence	1	3	1	5
Upie	0	1	0	1
Valence	25	55	2	82
Valherbasse	1	1	2	4
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>70</b>	<b>146</b>	<b>50</b>	<b>266</b>

# Annexe 8 - SPANC

## 8.1 - État des installations d'ANC de l'ensemble du territoire fin 2022

Communes	Année de réalisation de la dernière campagne de diagnostic	Nombre d'installations identifiées fin 2022	Nombre d'installations ayant fait l'objet d'un contrôle au 31/12/2022	Nombre d'installations n'ayant jamais fait l'objet d'un contrôle estimé fin 2022	Nombre d'installations conformes	Nombre d'installations non conformes sans risque pour l'environnement ni danger pour la santé des personnes
Alixan	2019	406	344	62	97	225
Barbières	2020	76	71	5	24	32
Barcelonne	2013-2014	66	53	13	25	13
Beaumont-lès-Valence	2011-2012	374	364	10	60	239
Beauregard-Baret	Commune n'ayant pas encore fait l'objet de la campagne de diagnostic	54	41	13	10	20
Beauvallon	2009	16	13	3	5	6
Bésayes	2018/2019	189	139	50	34	73
Bourg-de-Péage	2018	375	321	54	95	197
Bourg-lès-Valence	2013	274	265	9	54	181
Chabeuil	2007-2009	294	264	30	94	147
Charpey	2007-2008	404	284	120	74	98
Châteaouble	2013-2014	21	16	5	9	4
Châteauneuf-sur-Isère	2017-2018	849	729	120	228	464
Châtillon-Saint-Jean	2006	179	163	16	67	79
Chatuzange-le-Goubet	Campagne en cours depuis mi-2021	688	423	265	145	243
Clérieux	2010	195	185	10	28	121
Combovin	2013-2014	15	13	2	8	4
Crépol	2006-2007	162	117	45	22	69
Étoile-sur-Rhône	2010-2011	176	146	30	57	67
Eymeux	2020-2021	190	172	18	33	120
Génissieux	2011-2013	230	143	87	23	110
Geyssans	2009	205	166	39	42	99
Granges-les-Beaumont	2010	167	129	38	21	95
Hostun	2014	115	106	9	17	72
Jaillans	Commune n'ayant pas encore fait l'objet de la campagne de diagnostic	114	84	30	48	26
La Baume-Cornillane	2013	173	163	10	31	111
La Baume-d'Hostun	Commune n'ayant pas encore fait l'objet de la campagne de diagnostic	68	57	11	10	43
Le Chalon	2008-2009	85	54	31	4	35
Malissard	2011	392	373	19	40	316
Marches	2007-2008	223	79	144	23	39
Miribel	2005	114	101	13	27	37
Montéléger	2010-2011	74	67	7	31	31
Montélier	2009	167	150	17	69	66
Montmeyran	2013-2014	434	407	27	73	219
Montmiral	2007	176	176	0	31	97
Montrigaud	2005-2006	222	183	39	24	86
Montvendre	2013-2014	53	40	13	17	14
Mours-Saint-Eusèbe	2007	294	294	0	76	191
Ourches	2019	87	83	4	20	58
Parnans	2009-2010	138	138	0	35	73
Peyrins	2007-2009	477	456	21	64	323
Peyrus	2013-2014	11	10	1	4	5
Portes-lès-Valence	2012	104	98	6	21	57
Rochefort-Samson	2017	244	207	37	56	131
Romans-sur-Isère	2004-2005	660	573	87	191	291
Saint-Bardoux	2009-2010	210	194	16	33	126
Saint-Bonnet-de-Valclérieux	2006	52	52	0	5	34
Saint-Christophe-et-le-Laris	2005	134	127	7	35	46
Saint-Laurent-d'Onay	2006	46	38	8	3	25
Saint-Marcel-lès-Valence	2013	273	264	9	64	172
Saint-Michel-sur-Savasse	2009	121	91	30	24	50
Saint-Paul-lès-Romans	2005-2006	292	180	112	78	92
Saint-Vincent-la-Commanderie	2007-2008	82	70	12	18	20
Triors	2006-2007	178	127	51	26	92
Upie	2008	148	125	23	54	43
Valence	2012	305	290	15	51	188
<b>TOTAL</b>		<b>11 871</b>	<b>10 018</b>	<b>1 853</b>	<b>2 558</b>	<b>5 915</b>

## 8.2 - SPANC : bilan des filières ANC créées ou réhabilitées en 2022

Les données présentées sont entachées d'une certaine incertitude, dans la mesure où les campagnes de diagnostics initiaux n'ont pas encore été réalisées sur toutes les communes du territoire.

Nombre d'installations non conformes avec risque pour l'environnement et danger pour la santé des personnes	Nombre d'installations considérées comme absentes
16	6
9	6
13	2
64	1
10	1
2	0
30	2
23	6
25	5
17	6
111	1
2	1
29	8
16	1
29	6
35	1
0	1
26	0
17	5
17	2
9	1
22	3
10	3
16	1
6	4
18	3
4	0
13	2
16	1
15	2
35	2
4	1
10	5
106	9
45	3
69	4
6	3
22	5
5	0
29	1
66	3
0	1
18	2
17	3
76	15
35	0
13	0
43	3
10	0
23	5
17	0
10	0
29	3
9	0
28	0
42	9
<b>1 387</b>	<b>158</b>

Communes	Nombre d'installations créées en 2022	Nombre d'installations réhabilitées en 2022	Total
Alixan	5	7	12
Barbières	0	3	3
Barcelonne	3	0	3
Beaumont-lès-Valence	0	5	5
Beauregard-Baret	0	2	2
Beauvallon	-	-	-
Bésayes	2	0	2
Bourg-de-Péage	2	6	8
Bourg-lès-Valence	0	2	2
Chabeuil	4	7	11
Charpey	5	2	7
Châteaudouble	0	1	1
Châteauneuf-sur-Isère	1	9	10
Châtillon-Saint-Jean	1	3	4
Chatuzange-le-Goubet	10	3	13
Clérieux	0	2	2
Combovin	0	2	2
Crépol	1	0	1
Étoile-sur-Rhône	0	7	7
Eymeux	-	-	-
Génissieux	0	2	2
Geyssans	1	1	2
Granges-les-Beaumont	1	2	3
Hostun	0	1	1
Jaillans	2	2	4
La Baume-Cornillane	-	-	-
La Baume-d'Hostun	0	1	1
Le Chalon	0	1	1
Malissard	2	5	7
Marches	1	1	2
Miribel	-	-	-
Montéléger	1	4	5
Montéliér	2	5	7
Montmeyran	0	5	5
Montmiral	0	2	2
Montrigaud	0	3	3
Montvendre	0	2	2
Mours-Saint-Eusèbe	5	2	7
Ourches	1	2	3
Parnans	-	-	-
Peyrins	2	8	10
Peyrus	0	2	2
Portes-lès-Valence	-	-	-
Rochefort-Samson	3	3	6
Romans-sur-Isère	5	4	9
Saint-Bardoux	1	1	2
Saint-Bonnet-de-Valclérieux	-	-	-
Saint-Christophe-et-le-Laris	-	-	-
Saint-Laurent-d'Onay	-	-	-
Saint-Marcel-lès-Valence	0	3	3
Saint-Michel-sur-Savasse	1	0	1
Saint-Paul-lès-Romans	1	0	1
Saint-Vincent-la-Commanderie	0	2	2
Triors	1	4	5
Upie	1	5	6
Valence	0	4	4
<b>TOTAL</b>	<b>65</b>	<b>138</b>	<b>203</b>

## Annexe 9 - Tarifs de la redevance assainissement par commune

Collectivité/prestataire qui assure la facturation de l'assainissement pour le compte de l'Agglo	Communes	Montant en € TTC/m <sup>3</sup> pour une facture de 120 m <sup>3</sup> en 2021 avec redevance modernisation des réseaux de collecte	Tarifs de la redevance assainissement Valence Romans Agglo 2022 (hors Agence de l'eau)						Montant en € TTC/m <sup>3</sup> pour une facture de 120 m <sup>3</sup> avec redevance modernisation des réseaux de collecte	Augmentation par rapport à 2021 pour une facture de 120 m <sup>3</sup>
			Part fixe		Part variable		Montant en € HT pour 120 m <sup>3</sup> en 2022	Montant en € TTC pour 120 m <sup>3</sup> en 2022		
			VRA	Veolia	VRA	Veolia				
SIE PLAINE DE VALENCE	Alixan	1,62	19		1,16		158,2	174,02	1,63	0,68 %
SIE BARBIERES BESAYES	Barbières	1,62	19		1,16		158,2	174,02	1,63	0,68 %
SIE SUD VALENTINOIS	Beaumont-lès-Valence	1,62	19		1,16		158,2	174,02	1,63	0,68 %
SIE ROCHEFORT SAMSON	Beauregard-Baret	1,62	19		1,16		158,2	174,02	1,63	0,68 %
SIE SUD VALENTINOIS	Beauvallon	1,62	19		1,16		158,2	174,02	1,63	0,68 %
SIE BARBIERES BESAYES	Bésayes	1,62	19		1,16		158,2	174,02	1,63	0,68 %
Veolia	Bourg-de-Péage	1,61	7,96	11,03	0,514	0,645	158,07	173,87	1,62	1,23 %
EAU DE VALENCE ROMANS AGGLO	Bourg-lès-Valence	1,62	19		1,16		158,2	174,02	1,63	0,68 %
SIE PLAINE DE VALENCE	Chabeuil	1,62	19		1,16		158,2	174,02	1,63	0,68 %
SIE CHARPEY-ST VINCENT	Charpey	1,62	19		1,16		158,2	174,02	1,63	0,68 %
CHATEAUDOUBLE	Châteaudouble	1,41	23,2		1,03		146,56	161,22	1,52	8,06 %
SIE PLAINE DE VALENCE	Châteauneuf-sur-Isère	1,62	19		1,16		158,2	174,02	1,63	0,68 %
Veolia	Chatillon-Saint-Jean	1,61	7,96	11,03	0,514	0,645	158,07	173,87	1,62	1,23 %
Veolia	Chatuzange-le-Goubet	1,61	7,96	11,03	0,514	0,645	158,07	173,87	1,62	1,23 %
Veolia	Clérieux	1,61	7,96	11,03	0,514	0,645	158,07	173,87	1,62	1,23 %
SIE SUD VALENTINOIS	Combovin	1,62	19		1,16		158,2	174,02	1,63	0,68 %
SIE HERBASSE	Crépol	1,62	19		1,16		158,2	174,02	1,63	0,68 %
SIE SUD VALENTINOIS	Étoile-sur-Rhône	1,62	19		1,16		158,2	174,02	1,63	0,68 %
SIE ROCHEFORT SAMSON	Eymeux	1,62	19		1,16		158,2	174,02	1,63	0,68 %
Veolia	Génissieux	1,61	7,96	11,03	0,514	0,645	158,07	173,87	1,62	1,23 %
SIE HERBASSE	Geyssans	1,62	19		1,16		158,2	174,02	1,63	0,68 %
Veolia	Granges-les-Beaumont	1,61	7,96	11,03	0,514	0,645	158,07	173,87	1,62	1,23 %
SIE ROCHEFORT SAMSON	Hostun	1,62	19		1,16		158,2	174,02	1,63	0,68 %
SIE ROCHEFORT SAMSON	Jaillans	1,62	19		1,16		158,2	174,02	1,63	0,68 %
SIE SUD VALENTINOIS	La Baume-Cornillane	1,62	19		1,16		158,2	174,02	1,63	0,68 %
LA BAUME D'HOSTUN	La Baume-d'Hostun	1,62	19		1,16		158,2	174,02	1,63	0,68 %
SIE PLAINE DE VALENCE	Malissard	1,62	19		1,16		158,2	174,02	1,63	0,68 %
SIE ROCHEFORT SAMSON	Marches	1,62	19		1,16		158,2	174,02	1,63	0,68 %
SIE SUD VALENTINOIS	Montéléger	1,62	19		1,16		158,2	174,02	1,63	0,68 %
SIE PLAINE DE VALENCE	Montélier	1,62	19		1,16		158,2	174,02	1,63	0,68 %
SIE SUD VALENTINOIS	Montmeyran	1,62	19		1,16		158,2	174,02	1,63	0,68 %
SIE HERBASSE	Montmiral	1,62	19		1,16		158,2	174,02	1,63	0,68 %
MONTVENDRE	Montvendre	1,48	24,8		1,048		150,56	165,62	1,56	5,49 %
Veolia	Mours-Saint-Eusèbe	1,61	7,96	11,03	0,514	0,645	158,07	173,87	1,62	1,23 %
SIE SUD VALENTINOIS	Ourches	1,62	19		1,16		158,2	174,02	1,63	0,68 %
SIE HERBASSE	Parnans	1,62	19		1,16		158,2	174,02	1,63	0,68 %
Veolia	Peyrins	1,61	7,96	11,03	0,514	0,645	158,07	173,87	1,62	1,23 %
EAU DE VALENCE ROMANS AGGLO	Peyrus	0,95	19		0,64		96,16	105,78	1,06	11,12 %
EAU DE VALENCE ROMANS AGGLO	Portes-les-Valence	1,62	19		1,16		158,2	174,02	1,63	0,68 %
SIE ROCHEFORT SAMSON	RocheFORT-Samson	1,62	19		1,16		158,2	174,02	1,63	0,68 %
Veolia	Romans	1,61	7,96	11,03	0,514	0,645	158,07	173,87	1,62	1,23 %
SIE VEAUNE	Saint-Bardoux	1,62	19		1,16		158,2	174,02	1,63	0,68 %
SIE HERBASSE	Saint-Christophe-et-le-Larris	1,62	19		1,16		158,2	174,02	1,63	0,68 %
SIE HERBASSE	Saint-Laurent-D'onay	1,62	19		1,16		158,2	174,02	1,63	0,68 %
SIE HERBASSE	Saint-Michel-sur-Savasse	1,62	19		1,16		158,2	174,02	1,63	0,68 %
Veolia	Saint-Paul-les-Romans	1,61	7,96	11,03	0,514	0,645	158,07	173,87	1,62	1,23 %
SIE CHARPEY-ST VINCENT	Saint-Vincent-la-Commanderie	1,62	19		1,16		158,2	174,02	1,63	0,68 %
SIE PLAINE DE VALENCE	Saint-Marcel-les-Valence	1,62	19		1,16		158,2	174,02	1,63	0,68 %
SIE HERBASSE	Triors	1,62	19		1,16		158,2	174,02	1,63	0,68 %
SIE SUD VALENTINOIS	Upie	1,62	19		1,16		158,2	174,02	1,63	0,68 %
EAU DE VALENCE ROMANS AGGLO	Valence	1,62	19		1,16		158,2	174,02	1,63	0,68 %
SIE HERBASSE	Valherbasse	1,62	19		1,16		158,2	174,02	1,63	0,68 %

## Annexe 10 - Nombre d'abonnés et volumes facturés pour les abonnés domestiques par commune

COMMUNES	VOLUME FACTURÉ EN 2022 (HORS INDUSTRIELS)	NOMBRE D'ABONNÉS FIN 2022
Alixan	93 077	826
Barbières	37 578	415
Beaumont-lès-Valence	138 362	1 678
Beauregard-Baret	27 867	255
Beauvallon	31 624	680
Bésayes	47 500	439
Bourg-de-Péage	454 731	5 173
Bourg-lès-Valence	866 897	7 442
Chabeuil	230 238	2 932
Charpey	24 763	301
Châteaudouble	12 099	127
Châteauneuf-sur-Isère	91 243	1 126
Chatillon-Saint-Jean	42 036	407
Chatuzange-le-Goubet	194 812	2 063
Clérieux	60 443	743
Combovin	10 704	143
Crépol	10 677	140
Étoile-sur-Rhône	187 493	1 953
Eymeux	24 335	235
Génissieux	101 438	935
Geysans	13 890	114
Granges-les-Beaumont	27 837	294
Hostun	28 012	326
Jaillans	23 533	205
La Baume-Cornillane	5 693	57
La Baume-d'Hostun	20 316	195
Malissard	100 168	1 184
Marches	19 829	175
Montéléger	99 029	417
Montéliier	142 638	1 544
Montmeyran	75 283	845
Montmiral	7 933	85
Montvendre	23 896	299
Mours-Saint-Eusèbe	104 516	1 270
Ourches	1 383	17
Parnans	14 432	118
Peyrins	80 239	716
Peyrus	25 928	246
Portes-lès-Valence	525 050	4 142
Rochefort-Samson	20 044	203
Romans	1 492 944	18 282
Saint-Bardoux	7 265	77
Saint-Christophe-et-le-Larris	9 078	120
Saint-Laurent-d'Onay	1 804	26
Saint-Michel-sur-Savasse	12 158	136
Saint-Paul-lès-Romans	93 749	765
Saint-Vincent-la-Commanderie	14 223	197
Saint-Marcel-lès-Valence	254 272	2 562
Triors	14 288	105
Upie	34 273	391
Valence	3 366 406	23 959
Valherbasse	13 094	181
<b>TOTAL</b>	<b>9 361 120</b>	<b>87 266</b>

## STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE VALENCE

ÉTABLISSEMENT	TYPE DE DOCUMENT	COMMUNE	SECTEUR D'ACTIVITÉ
ACCESS - TOTAL ENERGIE	0 rejet EUND	Bourg-lès-Valence	4730Z - Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé
AGRANA FRUIT France	ASD	Valence	1039B - transformation et conservation de fruits
ALMECA INDUSTRIE	0 rejet EUND	Valence	2562B - Mécanique industrielle
AMPLITUDE	ASD	Valence	3250A - Fabrication de matériel médico-chirurgical et dentaire
AVIPUR	0 rejet EUND	Valence	8129A - désinfection, désinsectisation, dératissage
BAC À IDÉES	0 rejet EUND	Valence	4791A - vente à distance sur catalogue général
Barrial Pneus - Vulco - Valence	ASD	Valence	4532Z - Commerce de détail d'équipements automobiles
BOIRON FRERES SAS	ASD	Chateauneuf-sur-Isère	1039B - transformation et conservation de fruits
BRASSERIE LA PLEINE LUNE	ASD	Chabeuil	1105Z - Fabrication de bière
CARS et BUS DROME ARDECHE	ASD	Valence	4520A - entretien et réparation de véhicules automobiles légers
CASERNE BAQUET - 1ER REGIMENT SPAHIS	Arrêté - En attente de mise à jour	Valence	Sans objet
CEC (COMPAGNIE EUROPEENNE CARTONNAGE) (devenue CEC PACKAGING)	ASD	Valence	1721B - Fabrication de cartonnages
CENTRE AUTO FEU VERT SERVICES	ASD	Bourg-lès-Valence	4502A - Entretien et réparation de véhicules automobiles légers
CENTRE HOSPITALIER DROME VIVARAIS (LE VALMONT)	ASD	Montéluçon	8610Z - Activités hospitalières
CH VALENCE	ASD	Valence	Centre hospitalier
CHAPON	0 rejet EUND	Malissard	4221Z - Construction de réseaux pour fluides
CLEAN CAR	ASD	Valence	4520A - Entretien et réparation de véhicules automobiles légers
C'PRO (LAUTAGNE)	0 rejet EUND	Valence	4666Z - Commerce de gros (commerce interentreprises) d'autres machines et équipements de bureau
C'PRO (LA MOTTE)	ASD	Valence	4666Z - Commerce de gros (commerce interentreprises) d'autres machines et équipements de bureau
CROM	0 rejet EUND	Valence	2433Z - Profilage à froid par formage ou pliage
CROUZET AUTOMATISMES	ASD	Valence	2733Z - fabrication de matériel d'installation électrique
DACD	ASD	St Marcel-lès-Valence	4671Z - commerce de gros (commerce interentreprises) de combustibles et de produits annexes
DAVID CHOSSON	0 rejet EUND	Valence	4334Z - travaux de peinture et vitrerie
DFCA	0 rejet EUND	Alixan	4331Z - Peinture, Plâtrerie et pose de menuiserie
DVI - Drôme Véhicules Industriels	0 rejet EUND	Malissard	4520B - Entretien et réparation d'autres véhicules automobiles
E. LECLERC AUTO	ASD	Bourg-lès-Valence	4532Z - Commerce de détail d'équipements automobiles
EBG COMPOSITE	0 rejet EUND	Valence	2229A - fabrication de pièces techniques à base de matières plastiques
EFS RHONE ALPES VALENCE	ASD	Valence	8690C - centres de collecte et banques d'organes
ELPACK	0 rejet EUND	Valence	2612Z - Fabrication de cartes électroniques assemblées
ENTOURAGE	0 rejet EUND	Chateauneuf-sur-Isère	4676Z - commerce de gros (interentreprises) d'autres produits intermédiaires
EOLANE	ASD	Valence	2612Z - fabrication de cartes électroniques assemblées
EPOXY 3000	0 rejet EUND	Valence	2561Z - traitement et revêtement des métaux
ERMOVAL	0 rejet EUND	Valence	2899B - Fabrication d'autres machines spécialisées
ESPACE INTERCOMMUNAL ANIMALIER DE VALENCE (ASPA + FOURRIERE)	ASD	Valence	9499Z - autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire 9609Z - autres services personnels n.c.a
ESPACE VOLAILLES	ASD	Chabeuil	4789Z - autres commerces de détail sur éventaires et marchés
EVVA - GROUPE CORIANCE	ASD	Valence	3530Z - production et distribution de vapeur et d'air conditionné
FORD VALENCE SAVAL GROUP GRIM	ASD	Valence	4511Z - Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers
FRANCE FAST FOOD DISTRIBUTION (ex DIKA SARL) session de paiement au 01/02/2023	ASD	Malissard	4632A - commerce de gros (commerce interentreprises) de viandes de boucherie
GROUPE SCAPA France	ASD	Valence	2219Z - Fabrication d'autres articles en caoutchouc
HONDA VALENCE - GARAGE DU CENTRE	ASD	Valence	4511Z - Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers
IMO LAVAGE / IMO CAR WASH (Compagnie Parisienne de Services - CPS)	ASD	Bourg-lès-Valence	4520A - Entretien et réparation de véhicules automobiles légers
LAFARGE BETONS	0 rejet EUND	Valence	2363Z - Fabrication de béton prêt à l'emploi
LANCEL'EAU	ASD	Valence	4520A - entretien et réparation de véhicules automobiles légers
LEYBOLD France (ex-OERLIKON)	ASD	Bourg-lès-Valence	2813Z - fabrication d'autres pompes et compresseurs
LOCAVERRE	ASD	Chabeuil	3832Z - récupération de déchets triés
LVI VALENCE (ex CLEAN VALENCE)	ASD	Valence	4520A - entretien et réparation de véhicules automobiles légers
MARKAL	ASD	St Marcel-lès-Valence	4638B - commerce de gros (commerce interentreprises) alimentaires spécialisé divers
MARKEM IMAJE	ASD	Bourg-lès-Valence	4669B - commerce de gros (commerce interentreprises) de fournitures et équipements industriels divers
Mécamontage	0 rejet EUND	Malissard	2822Z - fabrication de matériel de levage et de manutention
MINODIER AUTOMOBILE - DS STORE VALENCE	ASD	Valence	4511Z - Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers
ONYX (VEOLIA)	ASD	Valence	3811Z - collecte des déchets non dangereux
ORLINE	ASD	Chabeuil	3212Z - fabrication de bijoux
PDM (PROTECTION ET DECORATION DES METAUX)	0 rejet EUND	Bourg-lès-Valence	2561Z - traitement et revêtement des métaux
PERRENOT VRAC	ASD	Valence	4941B - Transports routiers de fret de proximité
PEUGEOT SOVACA Valence	ASD	Valence	4511Z - Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers
PHAREL	0 rejet EUND	Valence	2612Z - Fabrication de cartes électroniques assemblées
RESTALLIANCE	ASD	Malissard	5629B - autres services de restauration
SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE (Rovaltain)	0 rejet EUND	Valence	2651A - fabrication d'équipements d'aide à la navigation
SAHUC OXYCOUPAGE SARL	0 rejet EUND	Malissard	2511Z - Fabrication de structures métalliques et de parties de structures
SARP CENTRE EST	ASD	Malissard	3700Z - Collecte et traitement des eaux usées
SARP OSIS SUD-EST VALENCE	ASD	St Marcel-lès-Valence	3700Z - Collecte et traitement des eaux usées
SFS GROUP SAS (INTEC)	Arrêté - En attente de mise à jour	Valence	2594Z - fabrication de vis et boulons
SICOIT	0 rejet EUND	Chabeuil	4661Z - Commerce de gros (commerce interentreprises) de matériel agricole
SKF	ASD	Chateauneuf-sur-Isère	3030Z - construction aéronautique et spatiale
SOLE MIIO	ASD	Malissard	1085Z - fabrication de plats préparés
SOLYSTIC ALIXAN	ASD	Alixan	3320C - conception d'ensemble et assemblage sur site industriel d'équipements de contrôle des processus industriels
SPIT (site avenue de Lyon)	ASD	Bourg-lès-Valence	2594Z - fabrication de vis et boulons
SPIT (site rue Alfred Nobel)	ASD	Bourg-lès-Valence	2594Z - fabrication de vis et boulons
STEF LOGISTIQUE MEDITERRANEE	ASD	Valence	5210A - entreposage et stockage frigorifique
STEF TRANSPORT VALENCE	ASD	Valence	4941B - TRANSPORTS ROUTIERS DE FRET DE PROXIMITE

## Annexe 11 - Liste des industriels dont les rejets sont autorisés (suite)

STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE VALENCE (SUITE)			
ÉTABLISSEMENT	TYPE DE DOCUMENT	COMMUNE	SECTEUR D'ACTIVITÉ
THALES AVIONICS	ASD	Valence	2651A - fabrication d'équipements d'aide à la navigation
TRANSDEV	ASD	Valence	4939A - transports routiers réguliers de voyageurs
UCC COFFEE (Ex.UNITED COFFEE Ex.CAFE PIVARD)	ASD	Valence	1083Z - Transformation du thé et du café
VALENCE ROMANS AGGLO - CTI Bg lès Valence	ASD	Bourg-lès-Valence	3811Z - collecte des déchets non dangereux
VALENCE ROMANS AGGLO - Exploitation Mauboule	ASD	Bourg-lès-Valence	3700Z - collecte et traitement des eaux usées
VERDUN PRESSING	Arrêté - En attente de mise à jour	Valence	Pressing
"VOLVO Valence - GROUP GRIM (avec JAGUAR/LAND ROVER)"	ASD	Valence	4511Z - commerce de voitures et de véhicules automobiles légers
YAMECA	0 rejet EUND	Valence	2562B - mécanique industrielle
YVES BEGOU	0 rejet EUND	Valence	4331Z - travaux de plâtrerie
ZIMMER BIOMET	ASD	Valence	4646Z - commerce de gros (commerce inter-entreprises) de produits pharmaceutiques

STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE ROMANS			
ETABLISSEMENT	TYPE DE DOCUMENT	COMMUNE	SECTEUR D'ACTIVITÉ
26H7	0 rejet EUND	Bourg-de-Péage	2562B - Mécanique industrielle
AD LUCEM	ASD	Chateaufort-sur-Isère	2030Z - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics
AD LUCEM CREATION	0 rejet EUND	Chateaufort-sur-Isère	2369Z - Fabrication d'autres ouvrages en béton, en ciment ou en plâtre
AKWEL (ex MGI COUTIER) Usine B	Arrêté - En attente de mise à jour	Romans-sur-Isère	2229A - fabrication de pièces techniques à base de matières plastiques
AMS	Autorisation en attente de mise à niveau	Bourg-de-Péage	
ARCM 26	0 rejet EUND	Romans-sur-Isère	2593Z - fabrication d'articles en fils métalliques, de chaînes et de ressorts
ARU MECANIQUE INDUSTRIE	ASD	Genissieux	2562B - Mécanique industrielle
Autocars Bertolami	0 rejet EUND	Romans-sur-Isère	4939A - transport routier régulier de voyageurs
BERNARD ROYAL DAUPHINE (BRD)	ASD	Chatuzange-Le-Goubet	1012Z - Transformation et conservation de la viande de volaille
CARBEC	ASD	Romans-sur-Isère	1011Z - transformation et conservation de la viande de boucherie
CARROSSERIE CHARIGNON (groupe Alpena)	ASD	Mours-Saint-Eusebe	2920Z - Fabrication de carrosseries et remorques
Carrosserie Tilt Auto	0 rejet EUND	Romans-sur-Isère	4520A - entretien et réparation de véhicules automobiles
CHARIGNON	0 rejet EUND	Chatuzange-Le-Goubet	2511Z - fabrication de structures métalliques et de parties de structures
DELIFRANCE (ex APPETIT DE France)	ASD	Romans-sur-Isère	1071A - fabrication industrielle de pains et de pâtisseries fraîches
DESMET	0 rejet EUND	Chateaufort-sur-Isère	2562B - Mécanique industrielle
DROME ARDECHE TRADITION (ex DROME SALAISONS)	ASD	Bourg-de-Péage	1013A - préparation industrielle de produits à base de viandes
EVJ CET	0 rejet EUND	Chatuzange-Le-Goubet	3700Z - Collecte et traitement des eaux usées
EXSTO (site de Romans sur Isère)	ASD	Romans-sur-Isère	2229A - fabrication de pièces techniques à base de matières plastiques
FLORIAN MATHIEU	0 rejet EUND	Mours-Saint-Eusebe	4331Z - travaux de plâtrerie
"FRAMATOME (AREVA NP (anciennement F.B.F.C.))	ASD	Romans-sur-Isère	2446Z - Elaboration et transformation de matières nucléaires
FROMAGERIE ALPINE	ASD	Romans-sur-Isère	1051C - fabrication de fromages
G & S	0 rejet EUND	Bourg-de-Péage	3832Z - récupération de déchets triés
GUICHARD RODAGE	0 rejet EUND	Bourg-de-Péage	2562B - Mécanique industrielle
IM-MECA	0 rejet EUND	Mours-Saint-Eusebe	2562B - Mécanique industrielle
ISRA	ASD	Mours-Saint-Eusebe	2229B - Fabrication de produits de consommation courante en matières plastiques
JFB PEINTURE	0 rejet EUND	Romans-sur-Isère	2561Z - Traitement et revêtement des métaux
KROHNE	0 rejet EUND	Romans-sur-Isère	2651B - fabrication d'instrumentation scientifique et technique
LAFFONT DROM'GEL	0 rejet EUND	Bourg-de-Péage	4639A - Commerce de gros (commerce interentreprises) de produits surgelés
LEON VEYRET CHAUDRONNERIE	0 rejet EUND	Romans-sur-Isère	2529Z - fabrication d'autres réservoirs, citernes et conteneurs métalliques
LM PROCESS	0 rejet EUND	Mours-Saint-Eusebe	3312Z - Réparation de machines et équipements mécaniques
LMI	0 rejet EUND	Mours-Saint-Eusebe	4321A - Travaux d'installation électrique dans tous locaux
LOGELIS	0 rejet EUND	Romans-sur-Isère	2229A - fabrication de pièces techniques à base de matières plastiques
LUBRILOG	0 rejet EUND	Romans-sur-Isère	2059Z - fabrication d'autres produits chimiques n.c.a.
LYON BISCUIT (ex. ESAL SAS)	ASD	Clerieux	1072Z - fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation
MECA MOURS	0 rejet EUND	Mours-Saint-Eusebe	2562B - Mécanique industrielle
MES DELICES BRIOCHES	ASD	Romans-sur-Isère	1071A - fabrication industrielle de pains et de pâtisseries fraîches
NEGOMETAL	ASD	Romans-sur-Isère	3832Z - récupération de déchets triés
PEUGEOT SAVACA ROMANS	0 rejet EUND	Romans-sur-Isère	4511Z - Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers
PODIS	ASD	Bourg-de-Péage	1071A - fabrication industrielle de pains et de pâtisseries fraîches
PREMIUM	ASD	Bourg-de-Péage	2562B - Mécanique industrielle
REFUGE DES BERAUDS	ASD	Romans-sur-Isère	9499Z - Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire
ROMANS VIANDE	ASD	Peyrins	4632A - commerce de gros (commerce interentreprises) de viandes de boucherie
SARL DROME COULEURS	0 rejet EUND	Genissieux	4334Z - travaux de peinture et vitrerie
SERRET MECANIQUE	0 rejet EUND	Bourg-de-Péage	2562B - Mécanique industrielle
SGS AGRAL - RAVIOLES DE LA MERE MAURY	ASD	Mours-Saint-Eusebe	1073Z - fabrication de pâtes alimentaires
SOCIETE NOUVELLE DES DOUCEURS DE JACQUE-MART	ASD	Romans-sur-Isère	1072Z - fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation
SODIMETAL	0 rejet EUND	Bourg-de-Péage	4332B - Travaux de menuiserie métallique et serrurerie
ST JEAN BDP	ASD	Bourg-de-Péage	1073Z - fabrication de pâtes alimentaires
ST JEAN SAS ROMANS	ASD	Romans-sur-Isère	1073Z - fabrication de pâtes alimentaires
TANNERIES ROUX	ASD	Romans-sur-Isère	1511Z - apprêt et tannage des cuirs, préparation et teinture des fourrures
THERMOLAQ 26	0 rejet EUND	Chateaufort-sur-Isère	2561Z - Traitement et revêtement des métaux
TRAITEMENT DES METAUX DAUPHINOIS SIC (TMD)	Autorisation en attente de mise à niveau	Bourg-de-Péage	2561Z - Traitement et revêtement des métaux
TRUCKS SOLUTIONS ROMANS (RENAULT TRUCKS)	ASD	Romans-sur-Isère	4520B - Entretien et réparation d'autres véhicules automobiles
VEYRET TECHNIQUES DECOUPES (VTD)	ASD	Romans-sur-Isère	2573B - fabrication d'autres outillages
VILLE DE ROMANS - CTC	ASD	Romans-sur-Isère	8411Z - Administration publique générale

## Annexe 11 - Liste des industriels dont les rejets sont autorisés (suite)

STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE PORTES-LÈS-VALENCE			
ÉTABLISSEMENT	TYPE DE DOCUMENT	COMMUNE	SECTEUR D'ACTIVITÉ
A DEVISE	0 rejet EUND	Portes-lès-Valence	2562B - Mécanique industrielle
AL MECANIQUE	0 rejet EUND	Beaumont-lès-Valence	2562B - Mécanique industrielle
ALAIN MILLIAT	ASD	Valence	1032Z - Préparation de jus de fruits et légumes
ANDROS FRUIVAL	ASD	Portes-lès-Valence	1032Z - Préparation de jus de fruits et légumes
AQUAJOLIA	ASD	Portes-lès-Valence	4776Z - Commerce de détail de fleurs, plantes, graines, engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux en magasin spécialisé
BLANCHISSERIE VAL DE DROME (GROUPEMENT DE COOPERATION SANITAIRE DE BLANCHISSERIE INTER HOSPITALIERE VALS DE DROME)	ASD	Montéleger	9601A - Blanchisserie-teinturerie de gros
BOYER	0 rejet EUND	Beaumont-lès-Valence	2562B - Mécanique industrielle
BRIOCHE PASQUIER	ASD	Étoile-sur-Rhône	1071A - fabrication industrielle de pains et de pâtisseries fraîches
CARROSSERIE HORIZON	0 rejet EUND	Portes-lès-Valence	4520A - entretien et réparation de véhicules automobiles légers
DAIMLER CHRYSLER / MERCEDES BENZ	0 rejet EUND	Étoile-sur-Rhône	4511Z - Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers
FERME BIO MARGERIE	ASD	Portes-lès-Valence	1039B - Fabrication de jus de fruits, nectares et purées de fruits
Froid et Services Drôme Ardèche	0 rejet EUND	Portes-lès-Valence	4520A - entretien et réparation de véhicules automobiles légers
GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT	0 rejet EUND	Portes-lès-Valence	3831Z - démantèlement d'épave
HM CLAUSE	ASD	Portes-lès-Valence	0113Z - Culture de légumes, de melons, de racines et de tubercules
IBE TEXTILE COLORS	ASD	Beaumont-lès-Valence	1330Z - ennoblement textile
LABORATOIRE OXENA	ASD	Portes-lès-Valence	2041Z - Fabrication et conditionnement d'eau de javel, d'eau osmo-sée et de détergents
METRIPOLIS (ex SYTRAD)	ASD	Portes-lès-Valence	3812Z - traitement et élimination des déchets non dangereux
PATISSERIE PASQUIER	ASD	Étoile-sur-Rhône	1071A - fabrication industrielle de pains et de pâtisseries fraîches
PETIT FORESTIER	ASD	Portes-lès-Valence	7712F - location et location/bail de camions
PMB	0 rejet EUND	Beaumont-lès-Valence	2562B - Mécanique industrielle
POLYTECHNYL (ex RHODIA OPERATIONS, ex SOLVAY)	ASD	Valence	2060Z - fabrication de fibres artificielles ou synthétiques
PORT DE COMMERCE - CCI	0 rejet EUND	Portes-lès-Valence	5224B - manutention portuaire
RC TRAITEMENT	ASD	Valence	2561Z - traitement et revêtement des métaux
SCANIA	ASD	Portes-lès-Valence	4519Z - Commerce d'autres véhicules automobiles
SNCF TRACTION RHONE-ALPES	Convention - En attente de mise à jour	Portes-lès-Valence	4910Z - transport ferroviaire interurbain de voyageur
SOFAB ORTHOPEDIE ETOILE	0 rejet EUND	Étoile-sur-Rhône	2561Z - traitement et revêtement des métaux
TILET RECUPERATION	ASD	Portes-lès-Valence	3832Z - récupération de déchets triés
VALENCE MECANIQUE	0 rejet EUND	Portes-lès-Valence	2562B - Mécanique industrielle

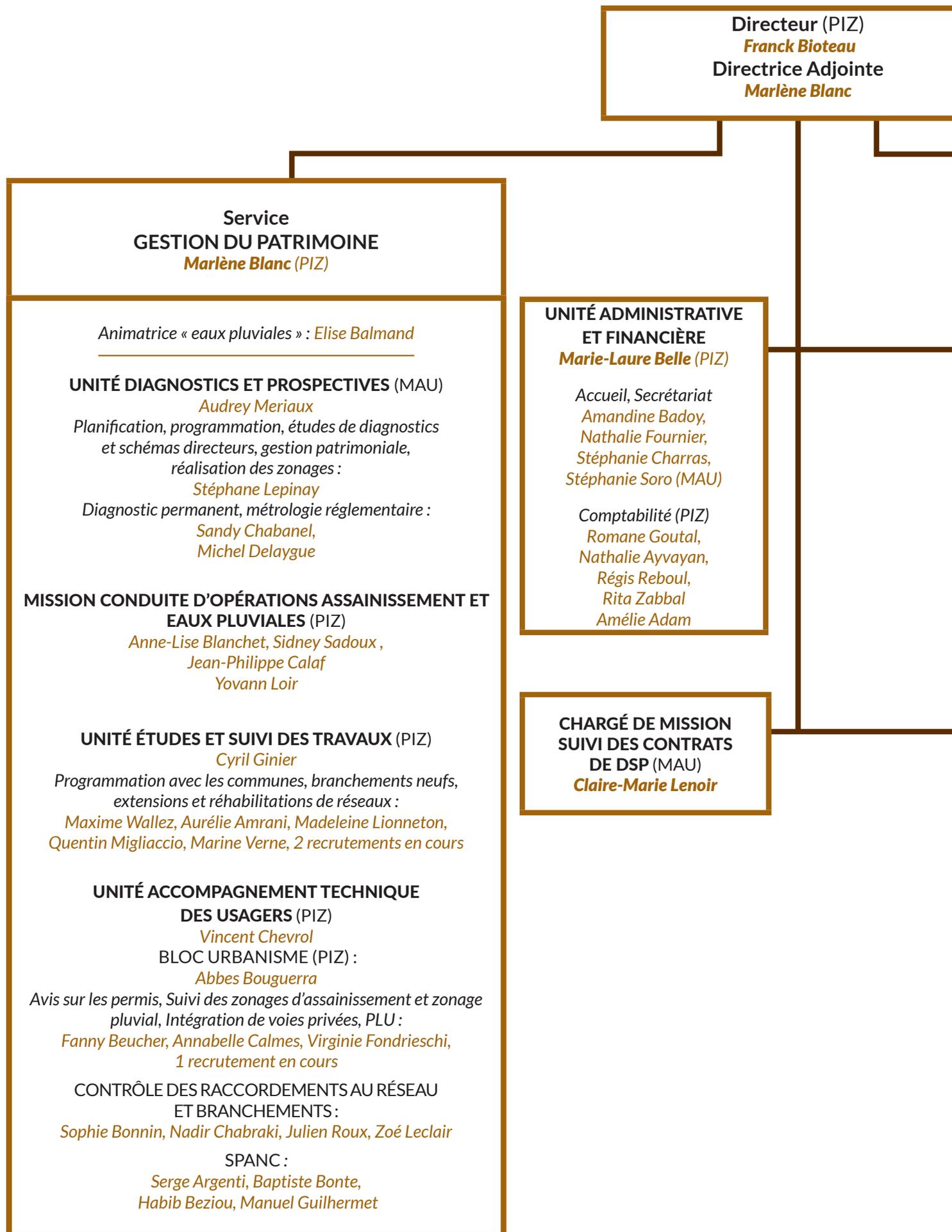
AUTRES STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES			
ÉTABLISSEMENT	TYPE DE DOCUMENT	COMMUNE	SECTEUR D'ACTIVITÉ
ALEXANDRE MATHIEU	0 rejet EUND	Parnans	4334Z - travaux de peinture et vitrerie
BILLARD SA	0 rejet EUND	Chateauneuf-sur-Isère	2550B - découpage, emboutissage
DIDIER POTHIN NOIR	0 rejet EUND	Upie	4334Z - travaux de peinture et vitrerie
EXSTO THERMOPLASTICS (site de l'Ecancière)	0 rejet EUND	Jaillans	2229A - fabrication de pièces techniques à base de matières plastiques
JULLIEN LOGISTIQUE (ex DROME LAPINS)	ASD	Crepol	1011Z - transformation et conservation de la viande de boucherie
PRODEVAL - SCI CEJUSTE	0 rejet EUND	Chateauneuf-sur-Isère	3822Z - Traitement et élimination des produits dangereux
RAINIER MOUTOT	0 rejet EUND	Chateaudouble	4331Z - travaux de plâtrerie

## Annexe 12 - Échéancier d'extinction de la dette

TABLEAU DU PROFIL D'EXTINCTION PAR EXERCICE ANNUEL

ANNÉE D'EXERCICE	CRD DÉBUT D'EXERCICE	CAPITAL AMORTI	INTÉRÊTS	FLUX TOTAL	CRD FIN D'EXERCICE
2022	18 261 913,54 €	1 154 213,31 €	406 699,62 €	1 560 912,93 €	17 107 700,23 €
2023	17 107 700,23 €	1 180 588,49 €	397 865,28 €	1 578 453,77 €	15 927 111,74 €
2024	15 927 111,74 €	1 198 054,09 €	442 320,28 €	1 640 374,37 €	14 729 057,65 €
2025	14 729 057,65 €	1 178 411,56 €	430 043,7 €	1 608 455,26 €	13 550 646,09 €
2026	13 550 646,09 €	1 165 672,78 €	394 922,96 €	1 560 595,74 €	12 384 973,31 €
2027	12 384 973,31 €	1 129 357,3 €	343 913,75 €	1 473 271,05 €	11 255 616,01 €
2028	11 255 616,01 €	1 091 366,12 €	316 588,69 €	1 407 954,81 €	10 164 249,89 €
2029	10 164 249,89 €	1 075 761,35 €	290 670,34 €	1 366 431,69 €	9 088 488,54 €
2030	9 088 488,54 €	1 085 113,11 €	260 023,59 €	1 345 136,7 €	8 003 374,83 €
2031	8 003 374,83 €	1 085 168,2 €	229 253,53 €	1 314 421,73 €	6 918 206,63 €
2032	6 918 206,63 €	757 709,56 €	199 548,08 €	957 257,64 €	6 160 497,07 €
2033	6 160 497,07 €	719 628,59 €	184 201,58 €	903 830,17 €	5 440 868,48 €
2034	5 440 868,48 €	549 468,95 €	167 403,87 €	716 872,82 €	4 891 399,53 €
2035	4 891 399,53 €	541 478,93 €	157 289,56 €	698 768,49 €	4 349 920,60 €
2036	4 349 920,6 €	520 164,14 €	144 110,75 €	664 274,89 €	3 829 756,46 €
2037	3 829 756,46 €	327 951,33 €	131 772,76 €	459 724,09 €	3 501 805,13 €
2038	3 501 805,13 €	317 769,8 €	118 952,14 €	436 721,94 €	3 184 035,41 €
2039	3 184 035,41 €	260 448,91 €	106 746,31 €	367 195,22 €	2 923 586,50 €
2040	2 923 586,5 €	265 219,51 €	92 038,79 €	357 258,3 €	2 658 366,99 €
2041	2 658 366,99 €	270 157,77 €	82 656,54 €	352 814,31 €	2 388 209,22 €
2042	2 388 209,22 €	128 082,57 €	70 671,45 €	198 754,02 €	2 260 126,65 €
2043	2 260 126,65 €	128 224,68 €	64 591,84 €	192 816,52 €	2 131 901,97 €
2044	2 131 901,97 €	128 373,34 €	60 880,68 €	189 254,02 €	2 003 528 €
2045	2 003 528,63 €	128 528,63 €	57 162,89 €	185 691,52 €	1 875 000 €
2046	1 875 000 €	125 000 €	53 437,5 €	178 437,5 €	1 750 000 €
2047	1 750 000 €	125 000 €	48 125 €	173 125 €	1 625 000 €
2048	1 625 000 €	125 000 €	44 687,5 €	169 687,5 €	1 500 000 €
2049	1 500 000 €	125 000 €	41 250 €	166 250 €	1 375 000 €
2050	1 375 000 €	125 000 €	37 812,5 €	162 812,5 €	1 250 000 €
2051	1 250 000 €	125 000 €	34 375 €	159 375 €	1 125 000 €
2052	1 125 000 €	125 000 €	30 937,5 €	155 937,5 €	1 000 000 €
2053	1 000 000 €	125 000 €	27 500 €	152 500 €	875 000 €
2054	875 000 €	125 000 €	24 062,5 €	149 062,5 €	750 000 €
2055	750 000 €	125 000 €	20 625 €	145 625 €	625 000 €
2056	625 000 €	125 000 €	17 187,5 €	142 187,5 €	500 000 €
2057	500 000 €	125 000 €	13 750 €	138 750 €	375 000 €
2058	375 000 €	125 000 €	10 312,5 €	135 312,5 €	250 000 €
2059	250 000 €	125 000 €	6 875 €	131 875 €	125 000 €
2060	125 000 €	125 000 €	3 437,5 €	128 437,5 €	0 €

## Annexe 13 - Organigramme de la régie assainissement



Chargé de modélisation hydraulique  
et hydrologique (PIZ)  
**Rémi Martinerie**

**Service EXPLOITATION (MAU)**

**David Taupe**

Gérard Braymand , Eric Bret, Régis Duret

**UNITÉ  
APPUI TECHNIQUE (PIZ)**

**Nicolas Dias**

SIG métier Mise à jour des plans  
/ Topos / Outils métiers SI,  
Sécurité, Suivi de l'activité  
Luigi Cricchio,  
Mélodie Reynaud,  
Anthony Lloris

**UNITÉ EXPLOITATION RÉGIE**

**Maryne Ramirez**

Entretien, maintenance, amélioration des ouvrages d'assainissement  
des 13 communes raccordées aux STEU de Valence et de Portes

**Équipe opérationnelle A :**

**Didier Lopez**

4 égoutiers : Berger Mariano, Bruno Roche,  
Jérôme Penel, Jakin Mariac

3 maçons : Frédéric Buffat, Benoît Bouis, Didier Exbrayat

**Équipe opérationnelle B :**

**Fabien Loisel**

7 égoutiers : Jean-Mickaël Lebon,  
Olivier Fraisse, Djamila Mansouri,  
Thomas Profil, Gilles Jarray, Jason Maffre,  
Ishaka Madi

**Équipe électromécaniciens :**

1 recrutement en cours

4 électromécaniciens :

Zakaria BOUDAAOUA, Laurent GROUSSON,  
Mathieu LAIDOU DI, Julien DELARBRE

**UNITÉ EXPLOITATION EXTERNALISÉE**

**David Taupe**

Entretien, maintenance, amélioration des ouvrages d'assainissement  
exploités par la SAUR

(38 "petits" systèmes d'assainissement)

1 recrutement en cours

**UNITÉ REJETS NON  
DOMESTIQUES**

**ET TOXIQUES (MAU)**

**Marine Gilbert**

Gestion des rejets non  
domestiques, QUALITÉ EAU

Recrutement en cours

Lukas Tertois

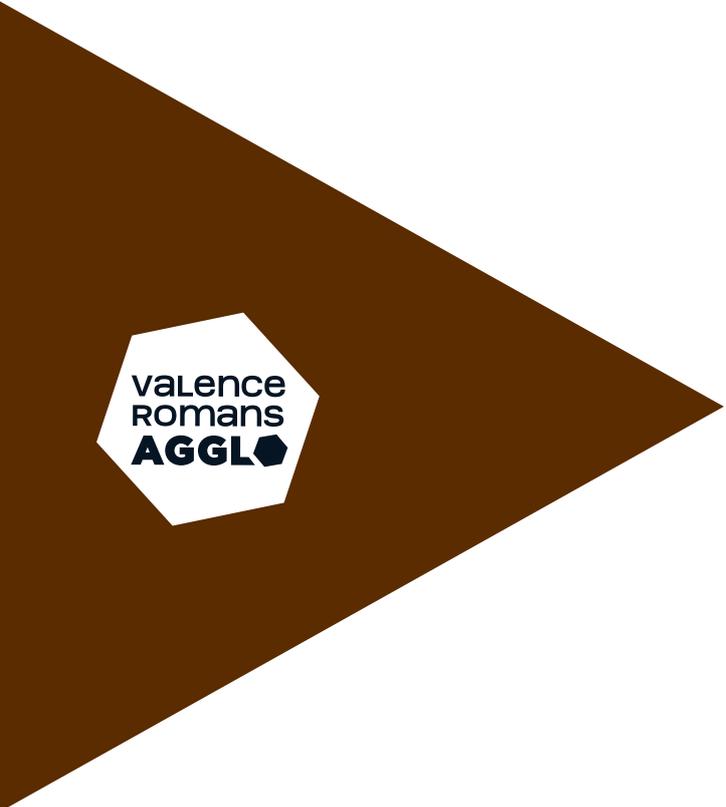
**77 agents**

(PIZ) : site de Pizançon

(MAU) : site de Mauboule







Valence Romans Agglo  
1, place Jacques-Brel  
CS 30125  
26905 Valence Cedex 9  
[valenceromansagglo.fr](http://valenceromansagglo.fr)

